

## DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

**Vendredi 5 avril 2024**

-:-

Le vendredi 5 avril 2024, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

*La séance est ouverte à 9 heures 43 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.*

**M. le Président.**- Mes chers collègues, si vous voulez prendre place, nous allons ouvrir notre séance et Monsieur Xabi Elizagoyen va procéder à l'appel.

*(Monsieur Elizagoyen procède à l'appel)*

**Sont présents :** MM. Adjroud, Baguet, Mmes Barthélémy-Ruiz, Bécart, MM. Benarafa, Berdoati, Mmes Bergerol, Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fischer, MM. Franchi, Fromantin, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, Léandri, Limoge, Mouaddine, MM. Muzeau, Ouzoulias, Mmes Pitrou, Pottier-Dumas, MM. Révillon, Senant, Siffredi, Timotéo, Mme Trichet-Allaire, M. Weiss.

**Sont représentés :** Mme Bedin, pouvoir à M. Franchi  
M. Boudy, pouvoir à Mme Léandri  
Mme Fourcade, pouvoir à M. Fromantin  
Mme le Moal, pouvoir à Mme Fischer  
M. de la Roncière, pouvoir à Mme Godin  
Mme Tilly, pouvoir à M. Larghero  
M. Weiss, pouvoir à M. Siffredi

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le secrétaire de séance.

### **APPROBATION DES DÉBATS DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU** **22 DÉCEMBRE 2023**

Vous avez eu le compte rendu de notre séance du 22 décembre 2023.

Je mets donc ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Le procès-verbal du 22 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **FINANCES – BUDGET**

#### **Rapport n° 24.66 – Comptes de gestion du payeur départemental 2023.**

Le premier point à l'ordre du jour appelle les comptes de gestion du payeur départemental.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix la première délibération : il s'agit du compte de gestion du budget départemental.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération porte sur le budget annexe d'assainissement.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 3 concerne le Centre maternel.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4 : la Cité de l'Enfance.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Enfin, la délibération n° 5, concernant la Pouponnière.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

Nous en arrivons maintenant aux différents comptes administratifs, que ce soit du budget départemental ou des budgets annexes.

Conformément à la loi, je passe la présidence de séance à Monsieur Pierre-Christophe Baguet.

*(Monsieur Baguet remplace Monsieur Siffredi au fauteuil de la présidence)*

### **Rapport n° 24.67 – Compte administratif 2023 – Budget départemental.**

**M. Baguet, Président.-** On aborde donc le compte administratif du budget départemental et le bilan des acquisitions et cessions immobilières, les rapports 24.67 et 24.68. On a un avis conforme de la Commission des finances.

On a plusieurs orateurs inscrits, mais avant de donner la parole aux orateurs, un petit point sur ce compte administratif.

La situation, vous la connaissez, elle est compliquée, notamment par des baisses des DMTO significatives l'année dernière, en 2023, puisqu'on est passé de 717 M€ de recettes à 505 M€ de recettes, donc on a perdu 212 M€ – parce que vous savez bien calculer.

Malgré cela, la situation du Département reste positive aux yeux de notre agence de notation, Standard & Poor's, qui nous a délivré la note la plus importante, c'est-à-dire

AA+ avec perspective négative. C'est souvent le cas avec les collectivités locales, comme on n'a pas de visibilité sur la suite des opérations, mais cela salue la bonne gestion du Département.

L'année 2023 a donc été compliquée sur le plan des recettes, mais cela n'a pas empêché le Président de maintenir la qualité des services à la population alto-séquanaise, et je crois que les centaines de milliers de bénéficiaires des services départementaux peuvent remercier la bonne gestion passée de notre Département, qui a permis d'assurer les services de qualité tout au long de l'année 2023. Je pense notamment au secteur social, avec des dépenses qui se sont élevées à 947 M€ en dépenses réelles, en intégrant les 20 M€ d'augmentation des salaires de nos agents, conformément au Ségur de la santé, et concernant également les augmentations de l'Allocation personnalisée d'autonomie et les prestations de compensation du handicap. C'est donc un effort considérable qui a été réalisé par le Département.

Année pré-olympique et pré-paralympique, 2023 a permis d'illustrer le volontarisme du Département dans le secteur des sports et il ne vous avait pas échappé que les investissements avaient été considérables, notamment pour Yves-du-Manoir, qu'on a pu inaugurer récemment ; je rappelle que cette opération, qui a coûté 110 M€ au total, a été financée à hauteur de 100 M€ par le seul Département des Hauts-de-Seine, qui a bénéficié de très peu d'assistance financière sur ce projet.

Également un certain nombre d'investissements dans les collèges : le collège Anne Frank d'Antony et La Fontaine du Roy à Ville-d'Avray et de nombreux chantiers qui ont été ouverts en 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 73 M€. Je parlais tout à l'heure de la qualité des services à la population alto-séquanaise.

Tout ceci pour dire que, finalement, on a dû puiser dans le résultat libre d'affectation pour la troisième année consécutive, puisqu'en 2022, on avait utilisé 146 M€ de ce résultat libre d'affectation, 20 M€ en 2021 et, cette année, nous avons dû prélever 276 M€, ce qui fait au total, sur les 558 M€ de résultat libre d'affectation dont nous disposions à l'époque, moins 442 M€ des trois dernières années écoulées. Il ne nous reste donc plus que 116 M€ sur le résultat libre d'affectation. Quand je pense, en taquinant notre opposition, qu'on nous appelait à dépenser cette somme d'urgence, voire à endetter le Département, je crois que certains avaient même parlé de « tas d'or », le tas d'or a été géré

avec responsabilité par le Président du Département et ce tas d'or vient largement soutenir les investissements et surtout, encore une fois, les services offerts à la population.

Je ne rentre pas dans le détail, Monsieur Sénant prendra peut-être la parole sur le sujet.

Le résultat complet de 2023 s'élève à 508 M€. Il est proposé de l'affecter à hauteur de 375 M€ pour la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et 133 M€ qui correspondent au solde affecté en excédent de fonctionnement, dont 17 M€ affectés au financement des restes à réaliser, donc 133 moins 17 M€, on retrouve nos 116 M€ que j'évoquais tout à l'heure.

Je ne veux pas être plus long. Je vais donner la parole à Monsieur Sénant.

**M. Sénant.-** Merci, Monsieur le Président.

L'exercice 2023 a été marqué par une forte baisse des recettes réelles de fonctionnement, puisque, hors produits exceptionnels, elles s'élèvent à 2 065 M€ contre 2 256 M€ en 2022, moins 191 M€, soit moins 8,5 %.

Cette baisse, vous l'avez dit, est due pour l'essentiel à l'effondrement du produit des droits de mutation, les DMTO, conséquence directe de la crise de l'immobilier. Le volume des ventes de logements anciens a chuté de 30 % en petite couronne en raison de la hausse des taux qui sont passés de 1 % à plus de 4 %, voire presque 5 %, et à un renforcement des conditions d'accès aux emprunts immobiliers imposé par les banques. Les investissements dans les bureaux ont baissé encore plus : environ moins 50 %. Le produit des droits de mutation à titre onéreux perçu par le Département a donc été ramené – vous l'avez dit – de 716 M€ en 2022 à 505 M€ en 2023, soit une baisse de 30 %.

La taxe d'aménagement a également diminué de moitié (16,5 M€ contre plus de 30 M€), de même que la taxe sur la consommation finale d'électricité (moins 3 M€). La seule taxe qui a augmenté est la taxe sur les conventions d'assurance, qui a bénéficié de la hausse des contrats d'assurance (+4 M€).

Quant à la fraction de TVA, qui remplace désormais la taxe foncière et la CVAE et dont le montant devait augmenter de 3,7 % selon la loi de finances, son augmentation a été ramenée à 2,8 % en raison de la baisse surprise – surprise en tout cas pour le gouvernement – des recettes de TVA en fin d'année 2023, sa hausse n'est donc, en définitive, que de 34 M€.

La baisse des recettes fiscales entraîne en contrepartie une diminution de 13 M€ de la contribution du Département à la péréquation, mais cela ne compense pas la baisse générale des recettes.

Face à cette diminution très sensible de ses recettes, le Département est désormais désarmé, il n'a plus de pouvoir de taux qui lui permette de compenser la perte des DMTO. Heureusement, la solidité de sa situation financière lui a permis de poursuivre sans faiblir son programme social, qui est en hausse de 4 %, et ses investissements, qui ont atteint encore 546 M€ l'an dernier, ce qui, si on exclut du calcul les investissements exceptionnels qui avaient été faits l'année précédente, se situe au même niveau record qu'en 2022, avec notamment :

- 107 M€ dans les bâtiments, dont le stade Yves-du-Manoir, vous l'avez dit, 43 M€ pour l'année, et le musée du Grand Siècle, presque 20 M€ ;
- 72 M€ dans les collèges ;
- 74 M€ dans les mobilités collectivités, dont 39 M€ pour le tramway T10, 18 M€ pour le T1 et 15 M€ pour le RER E ;
- 72 M€ pour les routes, dont 5,5 M€ pour le plan vélo ;
- 59 M€ pour le soutien aux investissements communaux ; effectivement, merci au Département ;
- enfin, 11 M€ pour l'habitat et la rénovation urbaine.

À la fin de 2023, la dette du Département reste néanmoins proche de zéro : 25 M€ hors partenariats public-privé et 137 M€ avec le partenariat pour la Seine musicale. La situation à fin 2023, malgré la baisse des recettes, reste donc extrêmement bonne.

**M. Baguet, Président.**- Merci, Monsieur Sénant.

La parole est à Monsieur Timotéo.

**M. Timotéo.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous avons, comme tous les ans, à porter un regard rétrospectif sur l'exécution des choix budgétaires que vous avez pris lors du vote du budget primitif l'an dernier et, comme l'an dernier, mon intervention sera relativement courte, car il ne s'agit pas ici de reprendre point à point les diverses délibérations qui ont jalonné l'année passée et qui se retrouvent, d'une certaine manière, retracées ici dans le déroulé du compte administratif.

Nos critiques sur l'insuffisance de l'engagement pour une meilleure prise en compte des publics les plus fragilisés, nos divergences également sur les réponses qui peuvent y être apportées, vous les connaissez, donc je ne vais pas y revenir.

Pour aller vite, je crois qu'on peut rapidement tirer trois enseignements de ce compte administratif.

Le premier enseignement est celui des effets du nouveau mode de financement des collectivités locales.

L'année 2023 a été incontestablement une année difficile pour toutes les collectivités, peut-être plus pour certaines que pour d'autres, conséquence, d'une part, des réformes liées au financement des collectivités et aux transferts de fiscalité qui lui sont associés et, d'autre part, à cause de la situation économique générale faite d'inflation – vous l'avez rappelé tout à l'heure –, de hausse de taux d'intérêt, avec un impact extrêmement fort sur le marché immobilier, tant sur la construction que sur les transactions, dans un environnement spécifique, notamment dans notre département, où la spéculation continue de régner en maître.

Conséquence pour les collectivités : une baisse des produits de la fiscalité indirecte – Monsieur Sénant l'a rappelé à l'instant –, principalement des droits de mutation à titre onéreux. Le Département n'y a, certes, pas échappé, puisque les recettes encaissées sur ces droits d'enregistrements ont fortement baissé, bien qu'elles restent à un niveau que beaucoup de départements apprécieraient, puisqu'elles représentent encore près de 505 M€ pour notre collectivité.

La chute des DMTO a donc marqué de manière forte l'année 2023. C'est, à l'évidence, une difficulté très certainement conjoncturelle, mais qui sera, on l'imagine, assez vite épongée dès la reprise du marché immobilier, marché immobilier qui est structurellement très dynamique dans les Hauts-de-Seine, surtout si rien ne change dans la stratégie que vous continuerez sans doute de conduire.

Autre conséquence de la crise de l'immobilier, toujours en termes de fiscalité, c'est la baisse de la taxe d'aménagement, qui est également divisée par deux, même si son montant est bien moindre.

Tout ceci a été un peu atténué quand même par la fraction de TVA que nous recevons maintenant en compensation de la suppression de la part de la CVAE.

Transfert d'une part de ceci, transfert d'une part de cela, péréquation à différents niveaux, attribution de compensation, etc., la complexité de toute cette tuyauterie du financement de la collectivité est malheureusement bien peu lisible pour le citoyen.

Tout ceci illustre malheureusement les effets des récentes réformes du financement des collectivités locales sur lesquelles nous avons, me semble-t-il, un avis commun sur la fragilisation de leur financement qu'elles provoquent, avec une dépendance de plus en plus forte à des dotations diverses dont on ne maîtrise par le niveau et un Département qui ne peut plus lever l'impôt et n'a donc plus de levier d'ajustement à sa main. Je ne peux que me délecter d'entendre dans vos bouches diverses, dans vos prises de parole diverses, la défense de l'impôt et le maintien de l'impôt. Ce furent, dans un autre contexte, des propos un peu différents qu'on entendait sur ce volet.

Le deuxième enseignement est – très rapidement – l'augmentation en trompe-l'œil des dépenses liées à la compétence principale du Département sur le social.

Si on les regarde très rapidement, sur l'exécution budgétaire, qui a été réalisée en section de fonctionnement à hauteur de 80 %, je ne vais pas m'engager dans une lecture fine des postes, mais à beaucoup d'égards, je pourrais presque faire les mêmes remarques que l'an dernier sur l'exécution du budget 2022, puisque la faible augmentation des dépenses réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 est essentiellement du fait de dépenses contraintes liées aux diverses revalorisations salariales dans le champ social et médico-social, mais aussi à la hausse du point d'indice pour les fonctionnaires ou encore à la revalorisation des allocations individuelles, et si on neutralise ces hausses contraintes, finalement, les dépenses relatives aux actions sociales ont stagné, voire ont baissé, excepté peut-être pour celles consacrées à la protection de l'enfance.

Par exemple, pour le parcours « petite enfance », les dépenses ont finalement baissé sur 2023(?) de plus de 10 %, 11 % exactement, avec le transfert progressif des crèches vers les villes, le Département continuant de préparer tout doucement le transfert de sa compétence sur ce sujet, mais je pense que les villes qui ont pris ce chemin se mordront un jour les doigts d'être entrées dans ce mécanisme, mais je ne rentre pas plus avant là-dessus.

Sur le reste des dépenses sociales, sur le parcours « bénéficiaires du RSA », sur le soutien à la parentalité, sur les publics fragilisés, 2023 aura été l'année de la stagnation de la dépense, comme si, finalement, les besoins n'avaient pas évolué sur la période.

Sur la protection de l'enfance, néanmoins, je salue – je l'avais fait déjà au BP l'an dernier – l'effort qui a été poursuivi pour l'hébergement, notamment à destination des familles d'accueil et des établissements départementaux. Le budget alloué aux résidences hôtelières pour cette année 2023 – qui, dans le rapport, sont maintenant pudiquement appelées « résidences éducatives » – a été en diminution, signe, très certainement, que l'on en sort progressivement, mais sans doute pas assez vite.

Troisième enseignement, pour terminer – il pourrait se résumer à une phrase très simple, vous l'avez déjà un peu suggéré dans votre intervention, Monsieur Baguet : quand on a été riche, il est difficile de devoir perdre le magot, puisque c'est le constat que vous faites ce matin, et quand on a connu l'opulence, il est difficile de revenir à une situation un peu plus normale.

Nous ne sommes pas encore en période de totale vache maigre, mais les temps ont été un peu plus difficiles l'an passé et le niveau de l'exorbitant excédent de fonctionnement que l'on dégagait chaque année s'en est ressenti, vous l'avez précisé, un excédent qui, d'une certaine manière, revient à des niveaux plus normaux : un peu moins d'une centaine de millions d'euros, 99 M€ exactement d'excédent en section de fonctionnement. Mais je pense qu'il n'est pas besoin de paniquer, car, sans doute, il est fort à parier que dès que la fiscalité indirecte retrouvera son niveau de croisière passé, le Département pourra à nouveau annoncer des excédents records, sauf s'il s'engage à dépenser plus pour renforcer les actions sociales et de soutien aux populations les plus fragiles, ce que nous appelons toujours de nos vœux depuis longtemps, mais nous croyons assez peu à cette probabilité.

L'année 2022 se termine donc avec un excédent de fonctionnement annuel certes moins important, mais il faut ajouter à ce résultat les excédents antérieurs cumulés de 409 M€, qui les portent donc à 500 et quelques millions d'euros, comme vous l'avez précisé, Monsieur Baguet, ce qui laisse de quoi couvrir largement le déficit en investissement et conserver *in fine* 116 M€ d'excédent libre d'affectation pour l'an prochain.

Cette évolution appellera tout à l'heure une proposition de mobilisation d'un emprunt d'équilibre ; emprunter pour investir n'est pas une difficulté ; d'ailleurs, quand on emprunte, c'est pour investir, ce n'est pas une mauvaise chose en soi, surtout que dans cette enceinte, nous avons été – vous l'avez rappelé, Monsieur Baguet – très nombreux à vous inviter à prendre ce chemin et à mobiliser cet emprunt pour, notamment, dégager plus

de ressources en fonctionnement et satisfaire des besoins des Altoséquanais de manière plus importante, tout cela, bien sûr, dans un contexte où les taux étaient – ce qu'ils ne sont pas aujourd'hui – ridiculement bas, donc sans impact financier très important. Le contexte actuel sera très certainement un peu différent.

Je vous remercie.

**M. Baguet, Président.-** Merci, Monsieur Timotéo.

La parole est à Monsieur Benarafa.

**M. Benarafa.-** Merci.

Monsieur le Vice-président, chers collègues, comme vous l'avez tous souligné, l'année 2023 a été marquée par une crise de l'immobilier qui a eu pour conséquence de faire chuter les recettes de DMTO, particulièrement dans notre Département. On peut critiquer, et à raison, le gouvernement actuel d'être à l'origine de la perte d'autonomie financière des départements, en s'accaparant du contrôle de presque toutes les recettes directes. Comme vous l'avez souligné, le montant global de la fiscalité directe a diminué de 50 % en 2023 du fait de la suppression de la CVAE actée par la loi de finances pour 2023 et c'est inquiétant pour la liberté et pour l'autonomie des départements, qui sont pourtant un service public très proche et apprécié des habitants.

On pourrait aussi critiquer la légèreté de la BCE, qui a fait marcher la planche à billets pour créer de la masse monétaire qui ne correspondait à aucun travail, avec pour conséquence une forte inflation. Certes, d'un point de vue fiscal, cette inflation a permis d'augmenter les recettes de TVA, mais elle a aussi contraint les banques à augmenter ces taux d'emprunt, tout en contractant les salaires.

Je lis qu'il y a eu aussi une diminution de 56 % des recettes liées à l'investissement bureaux, mais si le volume des transactions a fortement diminué, ce n'est pas seulement en raison de l'augmentation des taux d'emprunt, c'est peut-être plutôt la réticence des banques à produire des prêts en l'absence d'apport solide, mais aussi peut-être qu'elles pensent que cet investissement est risqué depuis la crise Covid et le développement du télétravail.

C'est d'ailleurs pourquoi nous avons critiqué l'investissement coûteux réalisé sur l'immeuble So Work. Le Département sait faire pourtant de bons investissements ; celui de

la réhabilitation du stade Yves-du-Manoir de Colombes en est un et, je le souligne aussi, il coche toutes les cases de la transmission à travers son histoire, à travers la mise à disposition d'un outil pour la jeunesse et surtout à travers sa construction écologique et sa durabilité pour les générations futures.

Ce n'est évidemment pas avec un compte administratif et des chiffres que l'on pourra dire que cet investissement est rentable, mais puisque l'on se dote d'un Agenda 2030 avec des objectifs de développement durable ambitieux, on se doit de voir les choses un peu autrement.

Idem pour les excédents budgétaires longtemps considérés comme une bonne gestion par le Département. Nous nous félicitons qu'une grande partie de l'excédent ait été utilisée pour les Altoséquanais. Avoir plus de 400 M€ d'excédent était une anomalie pour une collectivité et pas forcément un bon signe.

On peut faire l'analogie avec les comptes administratifs des collèges. Si jamais les collèges du département ne dépensent pas la majeure partie du budget qui leur est alloué, ils subissent un écrêtement. Évidemment, pas d'écrêtement pour le Département, mais cet excédent suscitait l'incompréhension compte tenu des besoins, comme l'a souligné mon collègue Monsieur Timotéo, voire il suscitait la convoitise d'un gouvernement qui ne parvient pas à gérer sa propre dépense et qui surévalue ses recettes. Il était donc important de diminuer ce fonds de roulement.

C'est donc un nouveau défi que devra relever le Département : comment conserver son indépendance financière vis-à-vis d'un État qui s'est approprié le contrôle de presque toutes les recettes directes ?

Et quand on voit l'évolution des comptes administratifs, avec des recettes qui vont peut-être baisser durablement et des dépenses qui vont être à la hausse, avec le reste à charge pour le Département des allocations individuelles de solidarités et la nécessité d'investir beaucoup plus pour lutter contre le réchauffement climatique, il faut quand même s'interroger. Peut-être qu'on peut aussi trouver une source d'opportunité pour développer des stratégies nouvelles de financement.

La solution de facilité, pour moi, serait d'avoir recours à l'emprunt auprès des banques, banques qui, il ne faut pas l'oublier, ont leur part aussi dans cette crise de l'immobilier. Ce n'est pas le fait de s'endetter qui nous inquiète. Au contraire, la monnaie

perd beaucoup de sa valeur avec le temps et il est plutôt conseillé de s'endetter. Là, les taux sont encore bas, ils étaient plus bas avant.

Mais à l'heure où nous devons investir massivement pour lutter contre le réchauffement climatique, pour lutter contre la pollution, pour la sauvegarde de la biosphère, il est regrettable d'être contraint de demander aux banques centrales d'imprimer de nouveaux billets, banques qui vont à nouveau s'enrichir sur les intérêts sans prendre de risque, en nous prêtant de l'argent, et utiliser ces gains pour les investir dans de nouveaux projets à forte empreinte carbone. C'est donc un triste paradoxe que de devoir faire cela.

Alors, comment générer de nouvelles recettes sans avoir recours à l'emprunt auprès des banques ?

Il y a des solutions que, j'imagine, vous avez envisagées. Sachant que 2,2 % de l'énergie totale consommée par le territoire alto-séquanais y est produite, on pourrait utiliser la Société d'économie mixte locale de l'énergie, créée astucieusement par le Département, pour favoriser le développement de productions d'énergies renouvelables et de récupération et en faire une source de recettes, soit en revendant l'électricité, ce qui est autorisé par la loi, soit en autoconsommation facilitée par la nouvelle loi APER. Avec la généralisation des voitures électriques, on pourrait imaginer de recouvrir une partie des voies départementales, voire des pistes cyclables – cela s'est déjà fait à Fribourg en Allemagne –, de panneaux photovoltaïques. D'ailleurs, le photovoltaïque est l'énergie la plus rentable actuellement.

On pourrait aussi faire des appels aux dons ou aux financements participatifs pour ce genre de projet. Le *crowdfunding* est quelque chose qui existe aussi dans certains départements. L'idée serait de solliciter massivement les entreprises les plus polluantes, qui ont souvent aussi généré le plus de profits dans notre département. Ce serait une sollicitation volontaire, qui ne serait donc pas une taxe, mais une compensation climatique et sociale ; elle éviterait peut-être d'avoir recours à l'emprunt, tout en aidant les entreprises polluantes à rembourser leur dette carbone vis-à-vis de la société. Ce serait donc une justice, car l'argent public ne doit pas servir qu'à réparer ce que d'autres ont détruit pour réaliser des profits.

Un dernier souhait pour ce compte administratif : le coût carbone des recettes et des dépenses n'est pas précisé. Je sais que ce n'est pas le but de l'exercice et qu'il existe désormais un budget vert, qui est un outil intéressant mais malheureusement insuffisant.

En effet, la cotation des dépenses favorables ou défavorables à l'environnement est aujourd'hui faite de manière macro sur de grandes masses, ce qui conduit à privilégier la cotation neutre, car on agrège dans les mêmes périmètres des dépenses cotées favorables et défavorables.

En outre, certaines des dépenses sont cotées neutres, parce qu'il n'est pas possible d'identifier leur utilisation finale en raison du nombre de lignes de crédits ou parce qu'elles financent un projet ou une politique par l'intermédiaire d'un opérateur.

Chaque dépense, chaque financement devrait non seulement faire l'objet d'une étude d'impact chiffrée, avec évidemment des indicateurs établis, mais aussi d'une contre-expertise, pour vérifier si les projections environnementales des études d'impact sont exactes.

Il n'est pour l'instant pas possible de s'assurer que les engagements financiers sont efficaces par rapport à leur contribution effective à la transition écologique.

Les études d'impact pourront permettre de revoir peut-être certains dispositifs qui se révéleraient décevants par rapport aux objectifs, d'éventuellement ajuster le budget et ainsi d'être sûrs d'aller dans la bonne direction.

Je vous remercie.

**M. Baguet, Président.**- Merci.

La parole est à Monsieur Jarry.

**M. Jarry (hors micro).**- J'interviens après, sur le budget.

**M. Baguet, Président.**- D'accord.

Sur le compte administratif, pas d'autre demande de parole ?...

Je souhaiterais dire quelques mots...

Je m'étonne que vous n'ayez pas félicité le Président et les services du taux de réalisation exceptionnel de ce compte administratif, parce que 92 % en fonctionnement et 86 % en investissement, je ne suis pas sûr que nous obtenions tous un pourcentage aussi élevé dans nos collectivités locales. C'est déjà un point important. Vous parliez de la bonne utilisation de l'argent, Monsieur Benarafa ; effectivement, c'est confirmé, puisqu'à 92 %, le budget de fonctionnement a été assuré.

Un mot sur la perte de lien direct. Monsieur Timotéo, ne vous réjouissez pas trop vite, on ne défend pas l'impôt pour l'impôt, on défend l'impôt pour le lien de proximité et l'autonomie qui a été évoquée par Monsieur Benarafa, donc on est pour l'autonomie des collectivités locales.

Quand vous dites, Monsieur Timotéo, qu'on va vite rattraper les anciennes recettes de DMTO, si vous pouvez m'assurer que nous allons garder les DMTO au niveau des départements, je signe tout de suite. Vous savez, il y avait des projets de nationalisation des DMTO, et le meilleur moment pour nationaliser des DMTO, c'est quand les recettes sont à la baisse. Or, je parle sous le contrôle du Sénateur, je crois que cela a été évoqué à la Commission des finances du Sénat, ils attendent de faire une moyenne des trois années les plus basses pour effectivement dire après : « On va vous compenser sur cette moyenne des trois dernières années ». En pourcentage, le pourcentage touche à peu près tous les départements de France, mais en volume, le premier Département qui sera touché sera probablement le Département de Paris, le 75, et nous en second, derrière. Si on doit lisser sur les trois dernières années les DMTO, cela va être compliqué. Si vous pouvez nous aider à ne pas nationaliser les DMTO... Vous appelez à vous féliciter du retour à la normalité ; un Président normal, je ne suis pas sûr qu'il ait rencontré un grand succès, donc ce n'est pas l'objectif que l'on se fixe ; on se fixe un dispositif, justement, d'excellence dans le Département des Hauts-de-Seine, avec les moyens qui correspondent.

Sur le reste, effectivement, Monsieur Benarafa, le budget vert, vous l'avez évoqué vous-même, c'est extrêmement compliqué, on n'arrive pas vraiment à le mettre en place compte tenu des lignes de crédits et des chapitres budgétaires nécessaires à financer des projets qui couvrent un spectre très large ; je ne sais pas comment on peut le faire, mais on essaye tous de choisir... Les critères de l'ONU sont quand même assez éloignés de la réalité. Il faudrait globalement que l'on puisse peut-être fixer un pourcentage des réalisations à venir, qu'est-ce qui sera effectivement transition écologique/développement durable, qu'est-ce qui l'est moins, essayer de fixer un pourcentage et essayer de vérifier, de suivre ce pourcentage. Sinon, les chiffres précis dans un compte administratif sur un budget vert, voilà, Monsieur le Directeur général, une copie pour vous, je ne sais pas comment vous allez faire pour essayer de la réaliser l'année prochaine.

**M. Dian (hors micro).**- Sur l'investissement.

**M. Baguet, Président.**- Oui, sur l'investissement, on peut effectivement mesurer, mais sur le fonctionnement, c'est plus compliqué.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots. Je crois que tout a été à peu près dit.

On doit passer au vote, mes chers collègues.

Sur le rapport 24.67, qui est le compte administratif 2023 du budget départemental, qui est contre ?

L'opposition.

Qui s'abstient ?

Personne.

La délibération est approuvée à la majorité.

**Rapport n° 24.68 – Compte administratif 2023 – Budget départemental – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023.**

Le bilan des acquisitions foncières, on ne l'a pas évoqué, mais il y a eu 15 M€ d'acquisitions, 14,9 M€, et 3,7 M€ pour les cessions. Vous avez le détail.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Personne.

Abstention ?

Le groupe Écologistes et Socialistes.

La délibération est approuvée à la majorité.

**Rapport n° 24.69 – Compte administratif 2023 – Budget annexe d'assainissement.**

Le rapport suivant est le 24.69 : le compte administratif – budget annexe d'assainissement.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Personne.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Merci.

**Rapport n° 24.70 – Comptes administratifs 2023 – Établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe.**

Ensuite, on a le rapport 24.70 : comptes administratifs – budgets annexes des établissements départementaux de l'ASE.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Le groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine.

Abstention ?

Le groupe Écologistes et Socialistes.

Adopté à la majorité.

On va pouvoir rappeler le Président.

*(Retour en séance du Président Siffredi)*

**M. le Président.-** Merci pour votre confiance, mes chers collègues, et ces votes.

Maintenant qu'ils ont été effectués, je peux me permettre peut-être deux/trois mots sur certaines interventions.

Monsieur Timotéo, nous n'avons – Monsieur Baguet l'a dit, me semble-t-il – jamais été contre l'impôt local ; au contraire, nous avons été contre la suppression de la taxe d'habitation, puisqu'il y avait un lien fort, justement, entre les populations, l'impôt et les collectivités. Par contre, il n'empêche, et c'est vrai, nous le reconnaissons, et depuis longtemps, que nous sommes un pays où les impôts sont les plus élevés. Je crois que nous avons les taux de prélèvements obligatoires les plus élevés d'Europe toujours, mais l'État, cela ne lui a rien coûté de supprimer la taxe d'habitation, cela a coûté aux collectivités, cela leur a retiré leur autonomie, mais cela n'a pas joué dans les caisses de l'État. Il aurait pu décider d'autres suppressions d'impôts qui, effectivement, auraient allégé les dépenses de nos concitoyens et allégé le budget de l'État plutôt que celui des collectivités.

Sur les résidences hôtelières ou éducatives, il y a quand même eu un changement, si vous ne vous en êtes pas aperçus : effectivement, nous avons recours, comme beaucoup de Départements, quasiment la totalité, à des résidences hôtelières, et si nous les appelons maintenant « éducatives », c'est qu'il y a eu un changement important, qui a d'ailleurs généré des hausses de coûts. En effet, nous avons un encadrement dans ces résidences sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui n'était pas, pour être très franc, comme pour l'ensemble des Départements, le cas au départ. Avant la loi Taquet, ils étaient en résidences hôtelières, avec un encadrement qui était beaucoup plus léger. Aujourd'hui, d'ailleurs, un certain nombre de ces résidences hôtelières demandent à être reconnues comme MECS, puisqu'il y a tout ce qu'il faut dedans, comme dans une MECS.

Dire qu'on ne va pas assez vite et qu'on pourrait faire mieux... On peut toujours faire mieux, mais, vous savez, vous avez beau essayer de vider, si on vous en rajoute toujours plus... parce que le flux de MNA est un flux migratoire et ce n'est pas nous qui le contrôlons. Or, nous en avons de plus en plus, et cela remonte à la hausse très fortement. D'ailleurs, vous avez remarqué, Monsieur Timotéo, que des départements ont refusé dernièrement d'accueillir, purement et simplement. Nous, nous ne refusons pas, mais même si nous achetons des places supplémentaires, entre le flux supplémentaire et ces places, y compris en hôtellerie, nous sommes bien obligés d'avoir recours encore à ces résidences.

Nous allons vite, sauf qu'on nous en rajoute toujours plus, et que si on ne nous en avait pas rajouté toujours plus, il n'y aurait déjà plus personne à l'hôtel, donc là aussi, regardez les choses totalement pour être honnête !

Monsieur Benarafa, je ne reprendrai pas vos critiques sur l'État, je les partage pleinement, il y a au moins quelque chose qui nous réunit... Il n'y a pas que cela, oui, on a de plus en plus de choses qui vous emmènent vers nous, mais bon... *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Il reste encore quelques années, attendez, n'allons pas trop vite quand même !

**M. Benarafa.-** C'est vous qui devenez écologiste ! *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

**M. le Président.-** Sur la création de la SEM énergie, on ne l'a pas créée, Monsieur Benarafa, pour avoir des ressources financières nouvelles. Ne vous inquiétez pas, j'ai bien entendu ce que vous avez dit et on avait quand même un peu pensé à la vente de l'électricité et je vous remercie de signaler quelle a été notre vision, mais, une fois encore, au départ, et surtout venant d'un Écologiste, me semble-t-il, c'est pour améliorer les choses et apporter notre part en termes de développement durable, on ne l'a pas créée pour faire des économies. On l'aurait dit, vous nous auriez critiqués : « Ah, c'est normal, ces gens de Droite, ils font maintenant de l'écologie pour faire du profit et de la vente ! ». Venant d'un Écologiste, dire qu'on a créé cela pour avoir des ressources... Écoutez, moi, j'ai fait cela pour le climat, pour que les choses aillent mieux dans le monde, et donc, le vrai écolo, c'est moi ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Je vous remercie.

**M. Benarafa.-** Donc c'est moi l'économiste ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

## **Rapport n° 24.71 – Budget primitif 2024 du budget départemental.**

**M. le Président.-** Nous passons maintenant au rapport suivant : il s'agit du budget.

Je vais, si vous me le permettez, vous dire quelques mots avant de donner la parole aux uns et aux autres.

Mes chers collègues, comme nous l'avions tous souligné lors du débat sur nos orientations budgétaires, notre budget primitif, qui vous est soumis ce matin, s'inscrit dans un contexte, sinon inquiétant, du moins très incertain pour les finances de notre Département.

Depuis de nombreux mois, les Hauts-de-Seine font face à un effet ciseaux particulièrement marqué.

D'un côté, nos recettes baissent significativement, à l'image du produit des Droits de mutation à titre onéreux, qui a connu un net recul – on l'a dit –, de 30 %, en 2023, mais une chute qui se poursuit d'ailleurs sur les trois premiers mois de l'année, justifiant l'inscription prudente qui vous est soumise à hauteur de 430 M€, en diminution de 75 M€ par rapport au compte administratif pour 2023. Il en est de même du produit de TVA, dont la dynamique sera bien moindre que les prévisions de croissance irréalistes du gouvernement. Au lieu des 4,5 % inscrits dans le projet de loi de finances, nous retenons une hypothèse qui nous semble plus prudente d'évolution de seulement 3 %, ce qui nous conduit à prévoir 774 M€ au titre de ces recettes.

De l'autre côté, nous faisons face à une hausse importante de nos dépenses liée notamment aux nouveaux besoins exprimés en matière de solidarité, tant la situation économique dégradée pèse sur l'ensemble de nos concitoyens. 976 M€ sont donc inscrits au titre de l'action sociale dans ce budget primitif, soit une augmentation de 3 % par rapport au compte administratif que nous venons d'adopter.

Cette distorsion entre nos recettes et nos dépenses est encore accentuée du fait de notre dépendance subie vis-à-vis de l'État, à l'origine, en quelque sorte, d'un effet ciseaux dans l'effet ciseaux. Nos dépenses contraintes, sur lesquelles nous n'avons pas beaucoup de prise, sont en hausse constante, quand les compensations qui y sont liées diminuent de façon importante, ainsi que je vous l'indiquais lors du débat d'orientation budgétaire.

Je ne reviendrai pas non plus sur notre Dotation globale de fonctionnement, qui continue sa chute, certes moins rapide, moins forte, et qui représente une perte cumulée de 1,6 Md€ depuis 2014, soit un manque équivalent à une année de dépenses réelles de fonctionnement.

Ce désengagement de l'État, qui semble reléguer nos Départements au rang de simples opérateurs en rognant nos marges de manœuvre, crée une situation ubuesque. En 2023, et vous l'avez souligné, alors que nos dépenses de fonctionnement augmentaient dans leur globalité de 3,9 %, les décisions prises librement par notre Assemblée départementale ne pèsent que pour 0,7 % de cette hausse, le delta relevant des dépenses contraintes et de décisions gouvernementales non concertées.

Malgré ce contexte dégradé qui s'impose à nous, nous avons souhaité, à l'inverse de beaucoup de Départements, maintenir le cap ambitieux qui nous guide depuis le début du mandat à travers ce budget 2024, qui est un véritable budget de combat :

- un budget de combat pour la cohésion sociale et territoriale à travers notre engagement déterminé en faveur des solidarités, de la jeunesse et de la transition écologique ;

- un budget de combat aussi pour réaffirmer, face au coup de boutoir d'un gouvernement qui ne cache plus son intention de venir nous ponctionner, la place fondamentale de l'échelon départemental dans l'organisation décentralisée de la République française, une place au service de la vitalité et de l'attractivité du territoire.

Parler de ce double combat n'est pas une pétition de principe, c'est une réalité qui se traduit concrètement et en premier lieu dans notre trajectoire d'investissement : 644 M€ sont inscrits à ce titre dans notre budget primitif contre 546 M€ réalisés l'an dernier. Un tel engagement est rendu possible, que vous le vouliez ou non, par la bonne gestion qui a présidé depuis toujours dans notre Département, nous permettant de nous appuyer sur notre fonds de roulement. Certains ici le qualifiaient de « coffre-fort » et fantasmaient sur notre « magot caché ». La réalité nous montre aujourd'hui qu'il s'agissait d'un pilotage avisé et cette situation financière solide nous permet aujourd'hui de pouvoir avoir recours à l'emprunt à hauteur de 433 M€ et de continuer à investir, alors que nombre de Départements ont divisé par deux, voire plus, leur budget d'investissement, parce qu'ils n'ont quasiment plus de capacité d'emprunt.

Au cœur de ces investissements, se trouve notre engagement pour un territoire alto-séquanais toujours plus durable. Conformément à l'Agenda 2030 que nous avons adopté dans notre précédente séance, nous mobilisons l'ensemble de nos moyens pour le développement durable, dans un souci de solidarité envers les générations futures, en préparant l'avenir. Cette stratégie globale est notamment construite autour de notre travail en faveur de la reconnexion à la nature et de la création d'une importante trame éco-paysagère. Cette volonté est traduite dans ce budget par la mobilisation de moyens inédits jusqu'alors : plus de 50 M€ pour nos espaces naturels, sans compter les moyens engagés pour l'aménagement des berges de Seine.

Cette année sera ainsi marquée par l'acquisition du Parc de la Roseraie à Châtenay-Malabry et la création du Jardin de l'île Seguin dans le prolongement de la Seine musicale, pour que vive partout le dialogue nature et culture qui caractérise les Hauts-de-Seine, mais aussi par la deuxième phase d'extension, Monsieur Jarry, du Parc du Chemin-de-l'île et les aménagements des promenades vertes des vallons de la Bièvre et dans le secteur également des Louvresses à Gennevilliers. Grâce à ces projets, ce sont plus de onze hectares d'espaces verts supplémentaires qui seront ouverts aux Alto-séquanais pour que chaque habitant se trouve à moins de quinze minutes d'un espace naturel, conformément à notre stratégie nature.

Cette feuille de route est un pilier de notre action résolue pour le climat et la biodiversité, au même titre que notre engagement pour la production d'énergies renouvelables avec la dotation de 10 M€ à notre nouvelle Société d'économie mixte locale, dont les statuts et l'actionnariat sont en train d'être finalisés pour être adoptés par notre Assemblée avant l'été. Cette SEM constituera un outil essentiel pour la transition énergétique alto-séquanaise, au même titre que notre mobilisation pour l'efficacité et la sobriété énergétique de notre parc bâti, une mobilisation qui atteint près de 17 M€ pour les travaux de rénovation énergétique dans nos collèges à eux seuls, afin d'assurer un environnement agréable et propice aux apprentissages en toutes saisons.

Au-delà de ces exemples emblématiques, c'est bien l'ensemble des moyens du Département qui sont tournés vers le développement durable dans toutes ses dimensions, comme le démontre notre budget vert. Près de 50 % des dépenses d'investissement sont recensées comme favorables à l'environnement, contre seulement 28 % en 2023, pour la première année d'expérimentation de cette évaluation de nos dépenses par le prisme

environnemental, démontrant notre plein engagement pour progresser chaque année, notamment dans l'analyse des dépenses indéfinies, afin de faire évoluer notre action. En plus d'être utiles pour la transition écologique dans notre département et améliorer le cadre de vie des habitants, ces dépenses sont essentielles pour renforcer encore la cohésion dans les Hauts-de-Seine.

Développement durable et solidarité territoriale sont intimement liés, comme en témoigne l'exemple des mobilités, en faveur desquelles nous investissons massivement. Au premier rang de celles-ci figurent les transports collectifs, auxquels nous consacrons près de 70 M€ cette année, notamment pour l'achèvement d'EOLE et la poursuite des études et des travaux pour le prolongement des tramways T10 et T1, le tout sans compter notre contribution au fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités, qui bondit cette année de +4,6 % pour s'établir à 116 M€, un effort consenti pour garder le maintien du Pass Navigo en dessous des 100 € par mois à nos concitoyens. Ce sont également 70 M€ que nous consacrons à la voirie pour toutes les mobilités, et notamment les mobilités douces, à travers les 8,5 M€ déployés en 2024 pour la mise en œuvre de notre plan vélo, qui développe, vous le savez, cent vingt kilomètres de trame cyclable supplémentaire prévus d'ici la fin de notre mandat.

C'est à cette même solidarité territoriale que contribue notre mobilisation en matière de sécurité. Pour un montant global de près de 60 M€ en 2024, elle se manifeste auprès de nos partenaires institutionnels par les subventions allouées à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et à la Préfecture de police, mais aussi par le soutien à des initiatives locales de prévention de la délinquance menées par les associations et les communes ou encore le financement de la vidéoprotection via les contrats de développement.

Et je me permets à cette occasion, Monsieur le Sénateur, puisque nous avons la chance d'avoir un Parlementaire parmi nous, de vous faire remarquer – ce qui, me semble-t-il, est un cavalier –, qu'a été adopté au Sénat dans la loi de protection des élus locaux un article supprimant des Contrats locaux de sécurité le Département et qui a mis en lieu et place les EPCI. C'est peut-être bien en province, avec les communautés d'agglomération, mais en région Ile-de-France, l'EPCI, c'est la Métropole. Donc, Monsieur le Parlementaire, les Maires ici présents ou qui ne sont pas là, je vais les prévenir que n'étant plus membre des CLSPD, je ne vois pas comment je vais pouvoir continuer à les financer et qu'ils

s'adressent au Président de la Métropole. Il me semble que c'est un cavalier législatif, mais, apparemment, personne ne l'a vu, et pas vous non plus, parce que vous n'êtes pas le seul, cela a été voté à l'unanimité, tous partis confondus ! Bravo ! C'est vrai que vous avez regardé autre chose : « comment protéger les élus locaux ? », ce que je ne vous reproche pas, c'était plus que nécessaire dans le climat actuel.

Le voyant – je ne suis pas Parlementaire mais je regarde un peu, je m'intéresse –, j'ai saisi notre Préfète à l'égalité des chances pour savoir...

*(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)*

Il faut savoir s'entourer aussi, Monsieur Jarry, cela fait partie de la force aussi.

Je l'ai donc interrogée en disant :

« Vous avez vu ?

– Ah bon ? Pas vraiment...

– Alors, on va faire comment ?

– C'est simple, l'État vous invitera en tant que personne qualifiée. »

Je lui ai dit : « Cela ne se passera pas comme cela dans les Hauts-de-Seine ! »

*(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Je reprends, mais, Monsieur le Parlementaire, si vous pouvez déposer une proposition de loi rectifiant cela, j'aurai grand plaisir, parce que cela me permettra de continuer à financer la prévention dans nos villes qui en ont besoin.

**M. Ouzoulias (hors micro).** - J'ai entendu.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Parlementaire !

Je reprends...

Oui, sur le sujet de la sécurité, comme sur tant d'autres, les trente-six Villes alto-séquanaises, demeurent, budget après budget, nos premières partenaires, grâce au lien historique et fructueux que nous avons su nouer, comme le démontrent d'ailleurs les moyens dévolus à la contractualisation. Plus de 26 M€ en fonctionnement et 54 M€ en investissement sont inscrits cette année dans ce cadre, alors que nous renouvellerons nos contrats avec six Communes cette année.

C'est dans le même état d'esprit que se déploie notre programme de solidarité urbaine « Quartier d'avenir », qui mobilisera, en 2024, 5 M€ à Bagneux, Gennevilliers, Malakoff, Nanterre, Clamart et Clichy, augurant de sa montée en puissance dès l'année prochaine, puisque c'est un engagement de 35 M€ que nous projetons dans la continuité pour 2025 pour financer ces opérations. Au-delà de la construction et de la rénovation de logements, « Quartier d'avenir » s'attache aussi à la question des équipements et des espaces publics pour garantir la mixité des usages et s'inscrit en complémentarité avec les 21 M€ que nous consacrons cette année à l'habitat et à la rénovation urbaine.

Assurer à chaque Alto-séquanais, quelle que soit son origine sociale ou son lieu de résidence, un cadre de vie agréable et de qualité qui lui ouvre les voies de la réussite, c'est la première des solidarités que nous devons garantir, conformément à cette approche plurielle de nos politiques sociales que nous avons toujours défendue.

Cœur de nos compétences, les solidarités représentent, une fois encore, en 2024, la part majeure de nos engagements budgétaires, notre collectivité n'hésitant pas à se mobiliser au-delà de ses compétences obligatoires. Avec 976 M€, ce sont 60 % de nos dépenses réelles de fonctionnement qui seront consacrées à l'action sociale, afin de poursuivre le travail engagé pour répondre aux besoins de la petite enfance au grand âge, sans compter les investissements en hausse sensible de près de 18 M€ pour renforcer notre maillage territorial de pôles sociaux et d'établissements sociaux et médico-sociaux.

Cet engagement se traduit notamment en matière d'autonomie, une politique publique centrale à laquelle nous consacrerons plus de 361 M€. Conformément à la stratégie que j'ai présentée il y a bientôt un an, nous renforçons l'accompagnement des Alto-séquanais en la matière, de la prévention à l'accueil en établissement, en passant par le maintien à domicile, dont le budget augmente de 18,7 % sur un an. Cette hausse est notamment portée par la mise en œuvre de la dotation qualité des Services d'aide à domicile, mais aussi par le déploiement de Mon Espace Autonomie, plateforme numérique de services de l'Agence Autonomy, qui propose aux usagers un parcours complet et adapté à chaque situation et qui nous a permis d'être retenus dans le cadre de l'expérimentation du service public départemental de l'autonomie.

Toujours en matière d'autonomie, je tiens également à souligner la création de nouvelles places dans les établissements spécialisés qui accueillent des personnes handicapées.

Nous continuons, par ailleurs, à mettre en œuvre l'aide à la vie partagée pour accompagner le développement de l'habitat inclusif sur notre territoire.

À l'autre borne de l'échelle générationnelle, avec plus de 223 M€, nous maintenons notre effort pour la protection de l'enfance, avec l'ouverture à la rentrée prochaine de la préfiguration de la Maison de l'Avenir à Nanterre, tandis que les travaux vont s'engager pour le bâtiment principal. Une enveloppe budgétaire est également dédiée aux travaux pour la MECS que nous prévoyons à Rueil-Malmaison et de l'IME, travaux qui vont débiter à Villeneuve-la-Garenne, afin d'ouvrir de nouvelles places qui nous permettent de réduire fortement le recours à l'accueil en résidences éducatives.

Oui, la réussite de chaque jeune est la priorité de notre mandat. Les moyens que nous consacrons à nos politiques pour l'éducation en témoignent. Nous prévoyons d'investir 108,7 M€ dans nos collèges, et au-delà de cet aspect bâtiminaire, ce sont 63,2 M€ que nous mobiliserons en faveur de la jeunesse, dont 40,6 M€ en fonctionnement, en prenant en compte l'ensemble de nos dispositifs et de nos partenariats.

2024 va ainsi voir plusieurs projets entrer en phase opérationnelle, avec les poses des premières pierres de nouveaux collèges à Châtenay-Malabry, au Plessis-Robinson, à Bagneux, ainsi que la poursuite des travaux sur le collège de Malakoff et le développement de nouveaux îlots verts dans les cours de récréation.

2024 est également marquée par le renforcement des dispositifs d'appui à la scolarité pour que l'ensemble de nos collégiens évolue dans un cadre épanouissant et stimulant, un renforcement prenant en compte les réalités sociales avec l'inclusion de l'Indice de position sociale pour les dotations de fonctionnement aux collèges qui ont été revalorisées de 6 % une nouvelle fois cette année.

Cet appui passe aussi par la refonte de l'environnement numérique des collèges engagée depuis la dernière rentrée scolaire, l'amélioration de la restauration scolaire et notre engagement constant pour l'ouverture de la culture et du sport pour tous.

C'est là un élément essentiel en cette année olympique. Les Hauts-de-Seine sont prêts à accueillir ce rendez-vous sportif planétaire et à en faire profiter l'ensemble de nos concitoyens, comme en témoigne cette année encore notre budget. Après avoir inauguré le nouveau stade départemental Yves-du-Manoir, qui représente un engagement de plus de 90 M€ pour notre Département et sera le principal héritage des Jeux pour notre territoire, l'ensemble de nos dispositifs olympiques battent leur plein. Notre projet NOHa se poursuit

pour quatre mille de nos collégiens, une seconde olympiade les réunira prochainement cette année, tandis que trois mille jeunes seront invités à un spectacle équestre en musique, création unique et exceptionnelle pour notre Département du Cadre Noir de Saumur, en partenariat avec Insula Orchestra au début de l'été.

Le dispositif Vacan'Sports, qui attire à chaque période de vacances un nombre important de jeunes, vibre, lui aussi, déjà au rythme olympique, en attendant que la flamme traverse notre département le 24 juillet prochain. Au total, ce sont plus de dix-sept mille jeunes de notre territoire participant à nos dispositifs culturels, éducatifs, sociaux, festifs, et donc sportifs, qui seront impliqués – et qui le sont déjà – dans nos actions liées aux Jeux olympiques et paralympiques et que nous aurons le plaisir d'inviter, aux côtés des autres publics prioritaires de notre action départementale, à assister aux épreuves, ainsi qu'au moment historique que sera la cérémonie d'ouverture.

Au-delà de ce temps fort pour le sport alto-séquanais, nous poursuivons par ailleurs notre mobilisation pour un maillage d'infrastructures de proximité et de qualité avec le début du chantier de reconstruction du centre aquatique de La Grenouillère, dont l'ouverture est prévue en 2026.

Vous le voyez, mes chers collègues, malgré de nombreux vents contraires, le Département demeure un pilier de la vitalité et de la cohésion sociale sur le territoire alto-séquanais, mais, Monsieur Timotéo, pour combien de temps encore, alors que la chute de nos ressources n'est toujours pas enrayée et que l'État est incapable de prendre la mesure de ce qu'il se joue.

Je l'ai déjà dit et je le redirai autant qu'il le faudra : il y a véritablement urgence à rouvrir le chantier de la décentralisation en ne s'attaquant pas à telle ou telle compétence en particulier, mais en rétablissant un principe simple : la libre administration des collectivités inscrite dans notre Constitution et son indispensable corollaire, l'autonomie fiscale. L'avenir des Départements se joue aujourd'hui, et à travers lui, celui du caractère démocratique de notre République décentralisée.

Ce budget en est la preuve : notre capacité d'agir est essentielle pour le cadre de vie des Alto-séquanais.

Je vous remercie et, maintenant, je passe la parole aux inscrits. Monsieur Senant, vous avez la parole.

**M. Sénant.-** La baisse des recettes de fonctionnement qui a marqué l'exercice 2023 se poursuit en 2024. Le montant prévu s'établit à 1 998 M€, contre 2 065 M€ l'an dernier, en diminution de près de 70 M€. Cette baisse est due essentiellement – on l'a dit – à celle des droits de mutation provoquée par la stagnation du marché immobilier, conséquence de la hausse des taux. Le recul en cours de l'inflation permet d'espérer une baisse des taux, mais celle-ci ne devrait pas intervenir, si l'on en croit la banque centrale européenne, avant le mois de juin, et on peut craindre que si elle intervient, la baisse des taux n'ait pas d'effet immédiat sur le rendement de nos droits de mutation. De ce fait, après la chute de 715 à 505 M€ des droits l'an dernier, on s'attend à une poursuite de ce recul jusqu'à 430 M€ en 2024.

Cette nouvelle baisse des droits de mutation ne sera pas compensée par les recettes de TVA. Sur ces recettes aussi les nouvelles ne sont pas bonnes : la conjoncture a subi un fort ralentissement en fin d'année 2023 et le niveau de TVA inscrit dans la loi de finances en hausse de 4,5 % devrait être sensiblement inférieur ; il est estimé dans notre budget à 3 %, ce qui n'apporterait que 26 M€ supplémentaires pour la TVA.

Compte tenu de l'évolution négative des autres recettes, les recettes réelles de fonctionnement, donc, devraient diminuer de 70 M€ par rapport au compte administratif 2023.

Malgré cette baisse, vous l'avez dit, Monsieur le Président, le Département poursuivra son action sans ralentir. Les dépenses réelles de fonctionnement vont continuer d'augmenter, 1 626 M€ contre 1 599 M€, donc +1,6 % en 2024, et le programme d'investissement est prévu à 644 M€ contre 628 M€ au budget primitif de l'an dernier. Les dépenses de solidarité, vous l'avez dit aussi, dans la ligne des années précédentes, augmenteront encore de 25 M€ par rapport au compte administratif 2023. Les investissements ne seront pas réduits non plus, puisqu'ils augmenteront de 2,5 % ; 232 M€ seront consacrés au patrimoine bâti, dont 108 M€ aux collèges, 52 M€ aux équipements culturels, particulièrement le musée du Grand Siècle cette année, 36 M€ aux équipements sportifs, dont 11 M€ pour le stade Yves-du-Manoir, qui est achevé, inauguré, et 15 M€ pour La Grenouillère à Antony, 18 M€ pour le médico-social, 21 M€ pour l'habitat et la rénovation urbaine, 55 M€ pour les investissements des communes dans le cadre de la contractualisation, 10 M€ pour la SEM-Energie92 et 36 M€ pour les espaces verts.

La baisse des recettes de fonctionnement ne permet pas cette année de financer totalement les investissements par l'excédent du budget de fonctionnement. Le Département va donc emprunter pour la première fois depuis huit ans ; une autorisation d'emprunt est inscrite dans le budget à hauteur de 433 M€, ce qui portera ou porterait l'endettement du Département à 545 M€ fin 2024 contre 137 M€ à fin 2023.

À ce niveau, la dette par habitant restera modérée, puisqu'elle atteindrait 330 € par habitant dans le pire des cas, soit nettement moins encore que la dette moyenne des départements, qui approche les 500 € par habitant.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur Sénant, de votre intervention et de ces précisions.

J'ai maintenant comme inscrit Monsieur Timotéo.

**M. Timotéo.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, les éléments d'introduction que vous nous avez délivrés il y a quelques instants ont rappelé, comme nous l'avons fait tout à l'heure dans nos échanges sur le compte administratif, le contexte particulier qui entoure la question budgétaire des collectivités territoriales et en l'espèce celle de notre Département. Bien sûr, je ne peux que souscrire à votre élément de conclusion tout à l'heure sur la nécessité d'une nouvelle étape décentralisatrice, dans le respect de l'autonomie desdites collectivités ; je pense que là-dessus, on a évidemment un point d'accord.

Il est précisé dans le rapport et vous avez précisé que le budget qui nous est présenté ce matin vise au maintien des services pour les Altoséquanais, notamment pour les plus vulnérables, et à rendre le territoire plus durable. C'est donc avec cette grille de lecture que j'ai regardé un peu plus précisément le budget pour 2024. Ce budget assure-t-il le maintien des services pour ces habitants ? Est-il un budget qui tend vers la durabilité du territoire ? De bonnes questions, j'en conviens.

Sur cette première question d'abord, celle du maintien des services pour ces habitants, les mots, je pense, ont ici du sens et j'ai le regret de ne pas vous avoir entendu – et vous lire aussi – dire le besoin de renforcement, d'extension, d'adaptation pour mieux faire, voire peut-être faire plus, mais il s'agit simplement de maintenir les services offerts. D'ailleurs, on se demande quelquefois si on ne fait pas moins au final.

Certes, la situation est un peu dégradée avec une légère baisse des recettes de fonctionnement : environ 70 à 72 M€ de baisse pour ces recettes réelles de fonctionnement sur un total quand même de 1,6 Md€ de recettes. On a, c'est vrai, des droits de mutation plus réduits qu'à l'accoutumée, on ne va pas revenir là-dessus, une DGF réduite et un peu en baisse, mais relativement stable dans son niveau malgré tout, même si elle perd...

**M. le Président (hors micro).**- Pas sur dix ans.

**M. Timotéo.**- Pas sur dix ans, mais sur sept ou huit ans ; j'ai entendu votre cumul de 1,6 Md€. De manière corollaire et parallèlement, cela ne nous a pas empêchés de dégager malgré tout un niveau d'excédent colossal sur cette même période, donc je ne suis pas certain que ce soit la baisse de la DGF sur la période qui ait handicapé l'activité départementale.

Malgré tout, à vouloir juste proposer une forme de *statu quo*, même si vous avez détaillé quelques postes en fonctionnement et en investissement, ce budget laisse quand même un sentiment de manque de souffle et d'ambition, même s'il s'inscrit dans un contexte moins facile que par le passé.

La remarque faite d'ailleurs tout à l'heure sur le compte administratif reste ici pleinement valable, puisque, à y regarder d'un peu plus près, les augmentations de budget que l'on peut repérer, notamment dans les actions sociales, ne sont pas le fruit, pour la plupart, de plus de bénéficiaires ou la conséquence de nouvelles mesures, mais seulement en grande partie la résultante de la prise en compte de revalorisation des allocations individuelles ; c'est vrai pour l'APA, c'est vrai pour la PCH, c'est vrai pour le RSA.

De même, sur la protection de l'enfance et l'hébergement des moins de vingt-et-un ans, presque 188 M€ sont inscrits pour cette année, soit 2 M€ supplémentaires – on parlait tout à l'heure des difficultés sur ce champ –, qui intègrent au passage une augmentation des sommes consacrées aux résidences éducatives, qui passent à près de 12 M€, 11,7 M€ exactement, versus les 9,5 M€ de l'an dernier. J'espère qu'on arrivera quand même à diminuer progressivement ce poste au fil de l'eau. J'ai entendu vos éléments d'explication tout à l'heure, mais je maintiens qu'il faut que l'on tienne la barre sur plein de sujets, et notamment celui-ci.

Sur la question, par exemple, des dépenses pour les personnes âgées, par ailleurs, qui constituent un public important des politiques départementales, l'augmentation du budget ciblé sur le maintien à domicile est très largement le fait de la prise en compte de l'APA, pour illustrer le propos que j'évoquais tout à l'heure.

Si l'on regarde maintenant rapidement du côté du parcours « Jeunes », on a également des interrogations sérieuses, parce qu'alors que vous émettez l'ambition de développer une politique à destination de la jeunesse, un sujet que je connais un petit peu, les budgets consacrés, par exemple, à la prévention et à la sensibilisation des jeunes, tout comme à leur insertion, restent désespérément stables sur cette année 2024. C'est comme si les événements liés à la mort du jeune Nahel l'été dernier et l'embrasement des quartiers qui a suivi n'avaient jamais eu lieu et qu'aucune alerte ne nous était arrivée sur la nécessité de la prise en compte de la jeunesse dans toute sa diversité. Si vous avez choisi de porter une politique à destination des 11-25 ans, il faut s'en donner, me semble-t-il, les moyens, et une politique de jeunesse ne se résume pas à du sport et des loisirs ou à des actions de soutien scolaire, quand bien même tout cela soit bien utile ; cela passe aussi par des politiques permettant l'accès à l'autonomie de chaque jeune adolescent ou jeune adulte, et donc par des actions en faveur de l'emploi, en faveur de l'accès au logement ou encore de l'engagement citoyen.

Il est question dans le rapport d'une stratégie jeunesse ambitieuse. Je n'y vois, à ce stade, personnellement, que quelques dispositifs majoritairement destinés aux adolescentes et aux adolescents. C'est quand même, pour le moment, un peu juste.

Toujours sur dans le champ de l'action sociale, il demeure, selon nous, un secteur dont le financement reste sous-évalué : c'est celui de l'insertion au travers de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Vous faites l'hypothèse que le nombre des foyers bénéficiaires ne devrait pas augmenter malgré le contexte difficile. Cependant, sauf à considérer que le non-recours devrait s'amplifier, nous pensons au contraire que l'effet combiné du durcissement de l'accès à l'assurance chômage et, par ailleurs, des départs en retraite plus tardifs devrait en faire gonfler les effectifs dans les prochains mois.

Comme nous l'évoquions lors du débat d'orientation budgétaire, l'obligation qui sera faite aux bénéficiaires du RSA de consacrer quinze heures par semaine à des activités d'emploi ou de formation notamment devrait se traduire, selon nous, par des financements supplémentaires dédiés justement à ce suivi personnalisé de tous les bénéficiaires, et pas

uniquement de ceux qui sont les plus employables. Or, cette contrainte ne se traduit par aucune nouvelle inscription budgétaire. L'accompagnement par le Département de ces bénéficiaires, que nous jugions déjà insuffisant, n'est pas traité à la hauteur des enjeux, nous semble-t-il.

Enfin, pour poursuivre sur la situation des plus précaires, force est de constater que la pauvreté s'intensifie dans notre pays et, bien sûr, également dans notre département, nous ne vivons pas dans une bulle particulière, une pauvreté qui concerne aussi de nombreuses personnes en emploi. En parallèle, on constate également que les désordres climatiques se font de plus en plus intenses et fréquents et, là encore, ce sont les plus modestes qui payent le plus lourd tribut.

Votre budget n'apporte aucune réponse sur ce sujet ni sur celui de la crise du logement, qui touche aussi de plein fouet les ménages à faibles ressources et les plus précaires, avec des situations plus que catastrophiques : des enfants à la rue de plus en plus nombreux et de moins en moins de solutions d'hébergement.

Sur la question de l'hébergement, justement, il y a urgence à corriger les déséquilibres territoriaux et l'inégale répartition de l'hébergement d'urgence sur le territoire régional, comme cela, d'ailleurs, est proposé par le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, que vous avez pourtant rejeté dernièrement. Je rappelle qu'actuellement, près des deux tiers de cette offre d'hébergement au sein de la métropole du Grand Paris se concentre à Paris et en Seine-Saint-Denis, alors que le nombre de places d'hébergement généraliste (CHU, CHRS, hors hôtel) représente à peine plus de deux places pour mille habitants dans les Hauts-de-Seine...

**M. Jarry (hors micro).**- Ils sont ici, à Nanterre Université, pas en Seine-Saint-Denis.

**M. Timotéo.**- Oui, mais j'y viens...

... mais près de quatre places pour mille dans le Val-de-Marne et près de sept à Paris.

Sur ce point, l'ensemble des territoires franciliens doit participer évidemment activement à la construction d'infrastructures d'hébergement, tout comme de logements sociaux. Le Département des Hauts-de-Seine doit y prendre, évidemment, une part active

et l'unique million inscrit pour le soutien au développement d'une offre de logement abordable n'est pas à la hauteur de la situation que je viens de décrire.

La création de logements sociaux n'a jamais été aussi indispensable, alors que le parc francilien de logement social est évidemment, on le sait tous, sous très forte pression, avec une moyenne de plus de dix demandes pour une attribution. Le Schéma régional de l'habitat – que j'évoquais tout à l'heure – propose, justement, de maintenir cet objectif de production à un niveau élevé, avec une contribution des Hauts-de-Seine à la hauteur de six mille trois cents à sept mille sept cents logements sociaux par an. Cet objectif, il faut le faire. Il faut soutenir cette construction de logements sociaux partout sur le territoire alloséquanais et pas seulement dans les villes aujourd'hui carencées, c'est-à-dire en dessous du seuil de 25 % de la loi SRU.

Et il faut abandonner cette règle restrictive, ce dispositif « anti-ghetto » que vous avez repris à votre amie Valérie Pécresse, règle qui...

**M. le Président (hors micro).**- C'est elle qui l'a reprise, on avait délibéré avant.

**M. Jarry (hors micro).**- Elle a fait pire.

**M. Timotéo.**- Elle a fait pire alors !

**M. Jarry (hors micro).**- À droite, c'est toujours comme cela : quand ils s'imitent, c'est pour faire pire !

**M. Timotéo.**- C'est toujours « à droite toute ! », c'est toujours plus loin !

Cette règle, dans la période précédente, a d'ailleurs empêché, à l'échelle de la région Île-de-France, la construction d'un logement social sur cinq, tout cela sous prétexte de mixité sociale. Évidemment, ces mesures de restriction de soutien au financement appliquées par notre Département ne sont pas de nature à lutter contre la concentration des poches de pauvreté, comme vous le défendez en général, mais elles participent au contraire à leur manière à l'entretien d'une forme de séparatisme social sur nos territoires.

Au final, ce budget se borne effectivement à maintenir les services offerts sans intégrer des priorités fortes sur la question de la lutte contre les exclusions. Nous nous attendions d'ailleurs à y trouver, même de façon embryonnaire, une déclinaison locale du Pacte des solidarités qui doit normalement lier l'État et les collectivités locales dont le Département, ceci dans une dynamique commune de prévention et de lutte contre la pauvreté.

C'est notamment au travers de ces Pactes locaux de solidarités que des actions de lutte contre le décrochage scolaire au collège, par exemple, pourraient être soutenues, notamment en renforçant la prévention spécialisée de rue permettant de toucher les jeunes les plus fragiles. C'est aussi dans ce cadre qu'une politique de jeunesse soucieuse de l'insertion des jeunes en rupture pourrait trouver un relais ou encore qu'une politique de mobilité solidaire pour l'accompagnement des publics modestes en insertion socioprofessionnelle pourrait se déployer, mais peut-être aurons-nous en cours d'année à évoquer tout cela.

Pour le moment, il nous semble qu'on reste quand même un peu au milieu du gué et toutes ces réflexions sur ce budget continuent de nous convaincre qu'il ne correspond pas et qu'il est encore bien éloigné des besoins et des attentes de nos concitoyens, et vous comprendrez facilement, sans aucune surprise, que nous ne le soutiendrons pas.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Cela ne m'étonne pas, il faut toujours que vous essayiez de trouver quelque chose, parce que sinon, effectivement, vous ne seriez pas dans l'Opposition, si vous votiez le budget.

Pour autant, et avant de donner la parole, je suppose, à Monsieur Jarry, je voudrais développer quelques éléments de réponse. Si des Vice-présidents ou des collègues, en fonction des délégations, veulent également répondre sur des points qu'a évoqués Monsieur Timotéo, vous me l'indiquez, je vous donne bien entendu la parole.

Monsieur Timotéo, quand vous dites qu'on ne fait que reconduire, qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau, déjà, et dans ce que vous avez cité en reconduction, c'est ce qu'on évoquait dans nos propos, vous parlez en réalité de nos dépenses contraintes. Que voulez-vous que j'invente sur l'APA et le RSA ? Ce n'est pas moi qui fixe les règles.

**M. Timotéo (hors micro).**- Je suis d'accord.

**M. le Président.**- Si vous êtes d'accord, ne me dites pas qu'on ne fait rien de nouveau !

**M. Timotéo.**- Vous pouvez imaginer un accompagnement différent.

**M. le Président.**- Et dans ce qui n'est pas contraint, on peut effectivement inventer de nouvelles actions, et sauf à ne pas vouloir regarder, il y en a plein dans ce budget. Monsieur Benarafa en a souligné une : la SEM énergie ; j'en ai souligné moi-même une, y compris pour nos seniors, pour le maintien à domicile, avec E-Tonomy, où on développe, et on est le premier Département de France à le faire, des actions pour le maintien à domicile et pour un suivi complet à trois cent soixante degrés, et je pourrais multiplier les exemples.

Quand on regarde les choses, il faut les regarder globalement et pas avec partialité. Même si je comprends bien qu'il vous faut trouver quelque chose pour arriver à justifier de voter contre.

Après, votre intervention s'est surtout tournée vers le logement. Je disais moi-même dans mon propos liminaire, et vous l'avez partagé au début de votre propos aussi, la nécessité de la décentralisation et de l'autonomie. Cela fait partie, j'ai rencontré Monsieur Woerth, des choses pour lesquelles j'ai demandé - cela pourrait être bien - que les Départements l'aient en totalité et, en gros, c'est ce que vous disiez, puisque vous avez fait un amalgame total. Par exemple, l'hébergement d'urgence n'est pas du ressort des Départements mais du ressort de l'État et la politique du logement est fractionnée. Je ne sais pas combien de collectivités, voire d'organismes, interviennent sur le logement. Je suis d'accord, dans le cadre de l'intégration, pour prendre la totalité.

Concernant le sujet spécifique de l'hébergement d'urgence, encore une fois, Monsieur Timotéo, cela ne dépend pas de nous, mais de l'État.

Quant à dire que nous ne faisons rien pour éviter les difficultés que peuvent avoir les familles qui ont des problèmes d'impayés ou autres, il me semble que nous avons pris une délibération pour modifier le FSL, que la dépense a été exponentielle, parce que nous aidons plus de foyers que par le passé, non seulement en nombre mais en montant. C'est

de la prévention et je préfère qu'on aide au départ plutôt qu'à l'arrivée pour, soi-disant, éviter des expulsions, parce que quand on en est au stade de l'expulsion, malheureusement, c'est déplorable, mais cela dépend d'un tas de facteurs, et ce n'est pas à ce moment où l'on aide vraiment les gens. Ils sont déjà tellement en difficulté que, vous le savez comme moi, c'est alors encore plus dur. Ce qu'il faut, c'est agir au départ, et par le FSL, nous sommes présents dès le départ, et dès le premier mois d'impayé. Si les uns et les autres font leur travail, les CCAS, les bailleurs, à qui nous demandons de nous faire remonter, c'est mis en œuvre.

Sur l'énergie, il me semble que nous avons largement augmenté les dotations à notre Office départemental, pour lui permettre d'aller plus vite dans les rénovations, et en particulier sur les mises aux normes énergétiques, donc nous agissons là où nous le pouvons. Les SA d'HLM ne dépendent pas de nous ; par contre, notre Office départemental, oui. Nous avons augmenté les sommes, et vous le savez, sauf à faire exprès de l'ignorer.

Pour la construction, pareil, nous avons doté l'Office de 70 M€ supplémentaires, puisque l'État rend les offices exsangues, pour lui donner de nouveau des moyens et de l'autofinancement afin de pouvoir emprunter et pouvoir construire, et pas que dans les villes carencées, me semble-t-il. L'Office départemental intervient dans toutes les Villes qui le souhaitent.

Enfin, sur l'histoire des 25 %, on vous l'a dit, je vous le redis – puisque vous dites toujours la même chose, donc je suis obligé, moi aussi, de me répéter –, dans les communes qui, effectivement, ont plus de 30 % de logements sociaux, nous ne finançons plus le PLAI, mais nous continuons de financer le PLS et il me semble que le PLS, c'est du logement social.

**M. Jarry (hors micro).**- Non.

**M. le Président.**- Si, par la loi, c'est du logement social, et le Premier ministre a annoncé que, bientôt, il allait intégrer le LLI dans le logement social ! Alors, vous pourrez dire que ce n'est pas du logement social, mais c'est la loi dans ce pays, Monsieur Jarry, qui fait loi, c'est le cas de le dire, ce n'est pas vos souhaits ! Le PLS, c'est...

*(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)*

... du logement social et nous sommes pour de la mixité. Vous êtes pour les ghettos !

**M. Jarry (hors micro).**- Là où loge votre personnel ! *(La suite de l'intervention de Monsieur Jarry est inaudible)*

**M. le Président.**- Monsieur Jarry, je vous écoute les uns et les autres avec beaucoup de patience, et je ne vous interromps pas, et là, je dois faire mal, parce que pour vous faire réagir comme ça, c'est que je dois mettre le doigt sur quelque chose qui vous dérange un peu quelque part ! Restez calme, Monsieur Jarry, restez calme et serein !

**M. Jarry (hors micro).**- Je suis très calme.

**M. le Président.**- Non, pas vraiment. Écoutez ! Cela ne fait jamais de mal d'écouter les autres, vous savez. On peut avoir des avis différents, mais ayez au moins l'amabilité d'être aussi patient que moi ! J'ai écouté Monsieur Timotéo je ne sais pas pendant combien de temps, je ne suis pas intervenu...

**M. Timotéo (hors micro).**- Je ne parle plus.

**M. le Président.**- ... j'ai été attentif à ses propos.

Non mais vous avez le droit de parler, je ne vous en empêche pas, je ne vous coupe même pas. Je suis pour la démocratie : tout le monde a le droit de s'exprimer, et même moi, j'ai aussi le droit de m'exprimer, non ? N'en déplaise à Monsieur Jarry.

Le PLS, c'est donc du logement social et cela participe à la mixité. La différence des ressources entre le PLAI et le PLS n'est pas si importante que cela.

Voilà les quelques points sur lesquels je voulais répondre.

Vous êtes revenu sur ce que j'avais évoqué par rapport à l'accueil de l'ASE. Monsieur Timotéo, si vous ne le savez pas – ce n'est pas un reproche –, ne serait-ce qu'entre 2022 et 2023, en 2022, nous avons eu quatre cent soixante-treize MNA

supplémentaires, en 2023, sept cent deux ; vous voyez l'écart. Et en 2024, sur les trois premiers mois, la tendance est encore plus à la hausse que les sept cent deux.

Une fois encore, j'ai conscience que l'hôtel, même avec l'encadrement, n'est pas l'idéal, mais il y a un tel afflux que si vous avez la solution, je suis prêt à vous écouter, mais je n'ai pas de baguette magique et ce n'est pas moi qui gère les frontières, c'est l'État. Moi, j'ai le devoir de m'occuper de ces jeunes et j'essaie de le faire au mieux, y compris en mettant de l'encadrement sept jours sur sept, vingt-quatre sur vingt-quatre, même quand ils sont à l'hôtel. Cela nous coûte plus cher, Monsieur Timotéo, que s'ils étaient en structure. D'ailleurs, vous devez le voir, parce que budgétairement, il y a un jeu qui s'est fait, il y a eu une baisse importante...

**M. Timotéo (hors micro).**- Ce sont des vases communicants.

**M. le Président.**- Oui, des vases communicants. Il y a une baisse sur l'hôtel et une hausse sur les places d'accueil, mais malgré la baisse, on voit que le coût en hôtellerie qui reste encore est bien plus élevé. Si vous faites des comparatifs – vous aimez cela parfois –, par rapport aux années précédentes, ils montrent bien qu'il y a un encadrement très fort, qui est finalement plus coûteux que la place pour des Apprentis d'Auteuil ou d'autres structures ; cela nous coûte plus cher aujourd'hui en résidence éducative qu'un placement, donc voilà, mais on ne maîtrise pas les flux.

On fait et on essaye de faire au mieux, mais il ne faut pas, là-dessus, nous critiquer, ce serait malvenu, d'autant que des Départements, y compris de votre obédience politique, refusent l'accueil des MNA.

**M. Timotéo (hors micro).**- Ce n'est pas normal.

**M. le Président.**- Ce n'est peut-être pas normal, mais avant de nous dire que nous n'allons pas assez vite, regardez et appelez vos amis pour leur dire au moins de les accueillir, même si c'est en hôtel ! C'est pareil, je veux bien qu'à chaque fois, vous disiez : « La Droite, la Droite... », mais regardez un peu la Gauche, il me semble qu'il y a des Départements qui sont tenus par la Gauche, il y en a encore quelques-uns, et ce sont bien vos amis, donc regardez ce qu'ils font, et après, vous viendrez me donner éventuellement

des leçons ! Je pense que nous n'avons pas de leçon à recevoir en termes de social. Nous en faisons, depuis longtemps, et nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons.

Monsieur Jarry, vous avez maintenant la parole, sans vous énerver...

**M. Jarry.**- Non...

**M. le Président.**- Restez zen ! Voilà ! Là, je vous retrouve, avec votre petit sourire en coin...

**M. Jarry.**- De temps en temps, il faut dire les choses quand même.

Sur le PLS, comme cela, une petite information : il semble que même vos services ne veuillent pas des PLS dans les conventions de réservation que vous passez, par exemple, avec la Ville de Bagneux ; vous demanderez à votre Directeur général de vous apporter quelques éclairages, mais vous verrez que la question du PLS ne pose pas simplement problème à « Patrick Jarry et à ses amis », elle pose problème à beaucoup, sur le fait de le classer dans le logement social, y compris parce qu'il y a un problème entre le niveau de loyer par rapport au niveau de plafond des revenus des ménages et que le PLS est un produit mal placé dans cette affaire.

J'avais prévu de ne pas revenir sur la question de l'autonomie des collectivités territoriales, en considérant que je m'étais largement exprimé sur ce sujet au moment des orientations budgétaires et que, comme vous le savez, cette question de l'autonomie financière des collectivités territoriales est un sujet qui tient particulièrement à cœur au courant politique duquel je suis issu et au groupe auquel j'appartiens.

J'y reviens, du coût, quand même un peu, pas parce que je veux de nouveau rappeler que la mise en cause de l'autonomie financière des collectivités territoriales ou locales – suivant le vocable que l'on veut prendre – est engagée par tous les gouvernements depuis le début du siècle, c'est-à-dire que tous les gouvernements ont contribué à éteindre l'autonomie des collectivités territoriales, et particulièrement celle des départements, mais surtout, ce que je trouve étrange dans le débat qui est ici, c'est que personne ne veut parler de cette question qui a été totalement mise en cause, qui est celle du lien entre les collectivités territoriales, et notamment les départements, et les entreprises, c'est-à-dire qu'on veut bien parler de la taxe d'habitation qui a été supprimée, , mais personne ne veut

dire que le plus grand scandale dans cette affaire, c'est qu'à travers la réforme de la taxe professionnelle engagée par Sarkozy, plus celle de la CVAE qui vient d'être supprimée par le gouvernement actuel, aujourd'hui, aucun des territoires, c'est-à-dire ni les communes ni les départements, n'a plus aucun lien avec les entreprises. Oui, il faut le dire, il est indispensable que les entreprises partagent une partie de la valeur ajoutée qui se crée dans les entreprises avec les territoires dans lesquels elles sont ; non seulement c'est nécessaire, c'est normal, et il n'y aura pas d'autonomie ou de retour à l'autonomie fiscale des collectivités territoriales tel que vous le souhaitez et tel que nous le souhaitons, parce que je partage avec vous qu'il y a un problème, au-delà du problème que cela pose de financement, cela pose un problème démocratique que les collectivités territoriales n'aient pas cette autonomie. Cette autonomie ne peut pas revenir s'il n'y a pas une participation des entreprises à ce panier fiscal sur lequel les collectivités doivent non seulement percevoir des montants, mais doivent avoir le choix du taux.

Historiquement, par exemple, dans ce département, il y a des communes qui avaient fait le choix d'avoir de faibles taux d'impôts sur les entreprises et de plus forts sur les habitants et d'autres qui avaient fait l'inverse ; c'est le choix politique des collectivités territoriales, cela n'empêchait pas les uns et les autres d'avoir des niveaux d'entreprises dans leur ville, puisque parmi les villes qui avaient les taux de taxe professionnelle les plus élevés du département, il y avait Nanterre et Levallois-Perret, et chacun sait bien que ni à Levallois-Perret ni à Nanterre, cela a empêché les entreprises de s'installer, ce qui, souvent, était le message passé par tous ceux qui voulaient exonérer les entreprises de la taxe professionnelle ; d'ailleurs, ils y sont parvenus, ils ont fait la CVAE, et maintenant, il n'y a plus rien du tout. Je voulais redire ce mot.

Depuis notre débat d'orientation budgétaire, et c'est logique, il n'y a pas beaucoup, il y a même peu ou pas de modification, et c'est évidemment tout à fait normal, cela veut dire que le débat d'orientation budgétaire était bien posé. Il n'y a pas de modification, enfin presque, puisque le gouvernement vient d'annoncer une séquence d'austérité applicable dès l'année en cours et les années suivantes. Il a également été clairement annoncé par le gouvernement que les collectivités territoriales, les collectivités locales, seraient concernées par ce coût d'austérité. On peut donc légitimement craindre que le budget dont nous débattons aujourd'hui soit à revoir de manière significative dans une prochaine décision modificative.

Bien sûr, dans les Hauts-de-Seine, il faut tenir compte des excédents. Certes, ils ont notoirement diminué et il faut, pour une part, s'en féliciter, mais ils sont quand même de 116 M€ sur l'exercice 2023 ; c'est quand même l'équivalent du budget de fonctionnement des transports du Département, donc ce n'est pas rien, à moins que vous disiez que ce que vous faites pour les transports, ce n'est rien du tout. Je dis : « Il faut quand même s'en féliciter », car ils ne diminuent pas sous le seul fait de la baisse des recettes, notamment des DMTO, mais aussi du retour à une gestion plus normale, que nous avons réclamée avec véhémence et insistance pendant presque dix ans. Les dépenses d'action sociale qui avaient été laminées, et leur personnel avec, retrouvent des volumes plus conformes à la responsabilité d'un Département.

Cela dit, dans ce domaine, il y a encore beaucoup de progrès à faire si j'en juge, au-delà des chiffres, par le SST6 de Nanterre/Rueil-Malmaison, dont il est urgent que le déménagement dans des nouveaux locaux se réalise.

Dans votre rapport, vous parlez abondamment de la crise immobilière, qui atteint fortement le Département des Hauts-de-Seine, car cela implique une baisse des recettes. Je crois d'ailleurs que le Département des Hauts-de-Seine tient le record en France de la baisse des DMTO : -30 %.

À vous lire, on constate deux choses : la crise immobilière n'aurait que des causes extérieures : les taux d'intérêt et l'augmentation des coûts de construction « liés à la crise post-Covid et de la guerre en Ukraine ». Pas un mot sur la spéculation foncière et immobilière. C'est pratique, car vous n'auriez aucune responsabilité dans l'affaire ! Et c'est réconfortant pour vous, car si, à l'évidence, on sort toujours des crises, d'ailleurs plus ou moins vite, ça laisse croire qu'après la crise, ça va recommencer comme avant. Eh bien, il y a de sérieux indices pour penser que non, et cela vaut le coup d'en débattre, car la manne financière incroyable dont le Département du 92 et quelques autres ont pu bénéficier pendant une décennie peut durablement être bien moindre.

Dans les raisons de la crise, la spéculation immobilière et financière n'y est pas pour rien. Alors oui, les prix de l'immobilier se sont envolés et nombre de Villes des Hauts-de-Seine et votre majorité départementale y ont contribué. Vous vous en êtes même félicités et vous avez refusé de participer à toute initiative pour tenter de la contenir. D'ailleurs, aujourd'hui, vous la sortez complètement du débat. Normal, pour vous, puisque c'est la loi

du marché qui s'applique, qui doit s'appliquer, et le logement est une marchandise comme les autres.

Quand on se réfère aux chiffres de l'INSEE, repris par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de mars 2024 sur « *La politique d'aménagement sur le territoire du Grand Paris* », l'immobilier dans le Grand Paris, donc chez nous, a connu une augmentation de 250 % entre 1993 et 2016 – oui, vous avez bien entendu : 250 % –, soit une augmentation annuelle de plus de 10 %, qui, vous en conviendrez, est bien loin de l'évolution des revenus des ménages ! C'est un fait incontestable : il y a une déconnexion complète entre l'évolution du revenu des ménages et le niveau des prix atteint dans l'immobilier. Le cœur de la crise est là et les taux d'intérêt très bas, historiquement très bas, puisqu'en dessous de 1 %, ce n'est quasiment jamais arrivé, n'ont fait que masquer cette réalité, de la même manière que la défiscalisation permise par toutes les lois successives, au départ pensée comme une idée peut-être intéressante d'inciter des investissements d'un certain nombre de familles, par exemple, en réalité, a conduit à cela.

D'ailleurs, si beaucoup ont été surpris par la crise, je rappelle que j'avais dit au Président de la République, au sortir du mouvement des gilets jaunes, publiquement, que la prochaine crise qu'il y aurait en Île-de-France notamment, puisque je parle de ce que je connais, serait sur le logement. Nous y sommes !

À cet élément durable, dont il faut parler, il faut ajouter la fin du « tout bureau », et je partage ce qui a été dit tout à l'heure : la construction de bureaux n'est pas simplement en rade pour une raison de prêts bancaires ou d'intérêts que les investisseurs porteraient à cela, nous sommes sans doute à la fin d'un cycle de « tout bureau ». On est arrivé en Île-de-France à cinquante-six millions de mètres carrés de bureaux, et donc on peut considérer que la reconversion forcée d'une part de ces bureaux en logements ou autres est un impératif. Là aussi, on peut regarder les chiffres qui viennent, par ailleurs, d'être publiés par l'APUR, qui estime qu'entre 2009 et 2020, les emplois de bureaux ont augmenté de 7,6 % au sein de la métropole, alors que dans le même temps, l'ensemble des surfaces de bureaux augmentait de 10 %. Là aussi, on a donc un décalage entre la demande, l'utilité et ce qui se fait.

Le 92 a vécu sur la spéculation immobilière et la tertiarisation à outrance. Il va falloir changer de modèle et vous ne semblez pas le voir. J'ai un peu l'impression que vous êtes pris de court.

La politique que vous menez dans toutes les collectivités que la droite dirige en Île-de-France n'a pas seulement contribué à la spéculation immobilière, et donc à la grave crise du logement, elle a aussi creusé les inégalités sociales et territoriales.

Je m'en réfère évidemment aux taux de pauvreté, un indice fiable : les Hauts-de-Seine enregistraient 11,9 % de familles situées sous le seuil en 2019 quand la Seine-Saint-Denis en comptait 27,9 % et que le taux à l'échelle de l'Île-de-France était de 15,5 %. Force est de constater, et nous le déplorons fortement, que les disparités n'ont pas disparu, elles se sont même aggravées.

Même constat dans les villes de notre département : à Bagneux, 20 % des foyers sont dans cette situation, quand ils sont 22 % à Nanterre, 26 % à La Garenne, 28 % à Gennevilliers. Si je compare avec les 6 % du Plessis-Robinson ou les 9 % de Levallois-Perret, qui furent des villes à forte population ouvrière, d'où les ménages modestes et pauvres ont été indûment chassés, les chiffres parlent d'eux-mêmes pour témoigner des disparités territoriales que nous dénonçons sans relâche, année après année, et ce, au prix d'une politique volontariste !

Quand les indicateurs font la démonstration des inégalités territoriales, cette situation touche toutes les structures de la société, et cet effort de non-mixité – oui, je l'appelle ainsi, car il s'agit à l'évidence d'une démarche délibérée, d'un projet politique – rejait sur des secteurs qui constituent le socle de notre pacte républicain tels que les écoles et les collèges notamment. Les conséquences en matière d'inégalité sont très graves, ainsi qu'en témoigne la parution récente de l'ouvrage édifiant de Madame Najat Vallaud-Belkacem et de Monsieur François Dubet, dont le titre est : « *Le ghetto scolaire ; pour en finir avec le séparatisme* », et que j'invite chacun et chacune à consulter, car il nous enseigne que la propension au séparatisme territorial de la société française n'est non seulement pas anecdotique, mais force est de constater qu'elle est une des principales constantes qui s'est incrustée dans tous les secteurs de la vie quotidienne, au premier rang desquels se trouve l'école de la République, qui semble avoir remisé une fois pour toutes l'idée d'égalité des chances, pourtant fondamentale à notre pacte républicain.

Or, le phénomène d'évitement scolaire devient une tendance lourde, qui aggrave la situation au sein des collèges, et dans ce cadre, la question du public et du privé n'est plus celle d'il y a trente ans ; nous le savons tous. Et sans doute, les Hauts-de-Seine

représentent-ils un territoire d'exacerbation de cette situation. Or, pour une part, la République repose sur l'école au sens large.

Pourquoi ne pas en débattre ici ? Pourquoi ne pas produire nos propres études sur ce séparatisme scolaire dans les collèges des Hauts-de-Seine, puisque nous avons les chiffres ?

Monsieur le Président, quelles solutions le Conseil départemental propose-t-il ou est-il prêt à faire pour atténuer cette ségrégation sociale et scolaire ? Est-ce que c'est comme dans l'immobilier : laissons faire le marché ? Des mesures existent face à ce phénomène, qui n'est pas de l'ordre de la fatalité ni même du choix individuel des familles, qui ne peut être en cause, mais le fruit d'une volonté politique exprimée et assumée. J'en veux pour preuve les mouvements de sectorisation, par exemple, auxquels a procédé la Ville de Paris au sein de ses collèges mis en œuvre ces dernières années et qui visent à renforcer la mixité au sein des établissements.

Car je le dis et le répète : il y a urgence à prendre en considération ce dont les chiffres témoignent de manière significative à l'échelle de ce département, qui est une terre d'exclusion et de ségrégation.

Pour terminer, je voudrais souligner que si votre rapport budgétaire est très détaillé, il est peu bavard, voire, il fait l'impasse sur les budgets qui continuent de baisser, eux, de manière significative, par exemple celui de la petite enfance, qui continue de baisser de l'ordre de 11 %, et pas seulement pour les raisons de baisse de naissances ; c'est le même constat sur l'ensemble des dépenses sociales, puisque vous nous dites que, globalement, elles passent de 969 M€ à 976 M€ entre BP, soit une augmentation d'environ 7 M€. Or, au total, les dépenses sociales contraintes, celles liées aux allocations sociales (APA, RSA et PCH), passent de 327,2 M€ à 343 M€, soit +16 M€.

Par conséquent, les dépenses sociales non contraintes baissent, quelque part ; et pourquoi ? Compte tenu du resserrement des recettes, probablement durables, les priorités devront sans doute être plus claires. Pour nous, c'est le social, les collèges et la transition écologique, et vos décisions, par exemple en matière de locaux départementaux, seront examinées à la loupe. Si nous avons, semble-t-il, évité de peu la grande migration vers La Défense avec des coûts faramineux à assumer, nous n'avons pas évité l'acquisition de l'immeuble So Work, devenu Arc, pour près de 104 M€ payés *cash*. Il faut dire aussi ici que les propriétés immobilières que le Département a abandonnées ne pourront retrouver

un usage utile dans le cadre du nouvel environnement immobilier qu'en acceptant une déprise de ces actifs au regard de ceux qui, un moment, avaient été imaginés et même annoncés.

De même, nous nous interrogeons toujours sur la nécessité d'un musée du Grand Siècle à Saint-Cloud, à proximité du musée Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt, pour un montant de l'ordre de 120 M€, dont 52 M€ cette année, après 20 M€ l'année dernière, et dont, d'ailleurs, la Ville de Saint-Cloud ne voulait pas. On se garde bien, d'ailleurs, de nous parler des dépenses de fonctionnement de demain. Si nous sommes toujours favorables aux dépenses en matière de culture, évidemment, il faut quand même regarder où on investit en matière de culture.

Alors, certes, il est difficile de prévoir une sortie de crise, mais quand les finances d'une collectivité territoriale sont aussi assujetties au modèle qui est celui-là, avec les conséquences d'exclusion sociale que l'on connaît, il y a urgence à se réinterroger pour se réinventer !

C'est pourquoi le groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine considère qu'il y a urgence à ouvrir tous ces débats pour tenter d'enrayer cet inexorable mouvement qui nous conduira dans le mur.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous ne voterons pas ce budget.

**M. le Président.-** Nous avons été à l'écoute, très patients, sans nous énerver, même si, finalement, 90 % de vos propos – heureusement que tout à la fin, vous avez fait un peu allusion à notre budget, ce qui nous réunit en l'occurrence actuellement –, tout le restant, c'est un débat qui n'est pas inintéressant, mais qui n'avait aucun rapport avec le budget, qui aurait pu se passer dans d'autres instances.

Quand même deux ou trois points, Monsieur Jarry.

Quand vous dites qu'il n'y a plus de lien entre les collectivités et les entreprises, ce n'est pas tout à fait vrai...

**M. Jarry.-** Il y a la taxe foncière.

**M. le Président.**- Il y a la taxe foncière et la CFE. Certes, le Département ne les perçoit plus, mais d'autres collectivités perçoivent de la CFE, me semble-t-il, et d'autres de la taxe foncière. Quand vous parlez de l'ensemble des collectivités, il y a encore un lien entre certaines collectivités et les entreprises. Finalement, une des seules collectivités qui n'a plus d'autonomie, c'est le Département. Les autres ont encore, d'une façon ou d'une autre, un lien fiscal. Nous sommes les seuls, et je pense que nous sommes d'accord pour dire que nous n'avons plus d'autonomie. C'est ce qui fait d'ailleurs, me semble-t-il, que les Communes, qui ont été, à un moment donné, pas mal en difficulté, ont, ai-je envie de dire, aujourd'hui moins de difficultés que les Départements, parce que – après, on est d'accord ou pas d'accord – certains ont un peu exagéré, Monsieur Timotéo, comme la Ville de Paris, je ne pense pas qu'il y avait besoin d'augmenter les impôts des habitants de Paris de 50 %, mais beaucoup de Villes, indépendamment des bases, ont augmenté le taux de la taxe foncière. Nous, les départements, nous ne pouvons plus jouer sur un taux, quel qu'il soit, nous n'en avons plus – premier point.

Deuxième point, quand vous dites : « 116 M€, c'est encore beaucoup », Monsieur Jarry – mais en même temps, vous reconnaissez une certaine politique –, 116 M€, en chiffre, effectivement, cela paraît beaucoup, mais cela représente combien de nos dépenses réelles de fonctionnement ? 5 %. Dans vos Communes, et, Monsieur Jarry, vous étiez Maire encore il n'y a pas si longtemps, ne me dites pas que vous avez des comptes administratifs avec simplement 0,5 ou 1 %, parce que vous friseriez, au moindre risque, la mise sous tutelle, donc 5 % n'a rien d'extraordinaire, et je pense qu'il ne serait pas prudent de continuer à devoir baisser notre excédent. Je ne dis pas qu'il faut qu'il remonte à 600 ou 700... quoi que cela nous permet, aujourd'hui, d'emprunter, alors que d'autres Départements n'ont plus cette capacité, et de continuer à investir pour le bien-être de nos concitoyens, mais on ne peut pas aller en dessous, ce serait prendre trop de risques.

Je vous le dis, selon les décisions qui seront prises par l'Etat au vu du déficit qu'il a annoncé et créé, il y aura des mesures contre les collectivités, car il ne le résorbera pas tout seul. Selon les ponctions réalisées, nous serons peut-être amenés à prendre une DM en cours d'année, parce que je ne réduirai pas l'autofinancement. Je trouve qu'à 100 M€, on ne peut pas aller plus bas, donc à ce moment-là – ce qu'on n'a pas fait pour l'instant –, on avisera et peut-être qu'on réduira un certain nombre de dépenses qui ne sont pas forcément obligatoires.

Sur les DMTO, ce qui fait qu'effectivement, nous sommes le Département qui a eu le plus fort pourcentage de baisse, et qui n'est pas vraiment différent des autres Départements d'Ile-de-France – il y a une différence importante entre la province et la région Ile-de-France, mais entre les départements d'Ile-de-France, les autres sont à 29 %, nous sommes à 30 %, il y a 1 % d'écart –, c'est que nous avons La Défense. Vous l'avez indiqué, il n'y a pas eu que le logement, il n'y a pas non plus de transactions sur l'immobilier de bureaux ; il y a de la mise à bail, mais il n'y a pas de vente, et dans les autres départements, il n'y a pas autant de mètres carrés de bureaux.

Tout à l'heure, j'ai dit à Monsieur Timotéo qu'il fasse passer des messages à ses amis. J'ai envie de dire, Monsieur Jarry, que, vous aussi, vous pourriez faire passer un certain nombre de messages à vos amis, pour qu'ils ne se trompent pas de combat, parce que si j'ai bien compris, à travers vos propos, on a en tous les cas un combat commun face à l'État, par rapport au fait que nous n'existons qu'au travers des dotations, qu'on n'a pas d'autonomie et que, donc, il faut que l'on soit ensemble plus fort pour leur faire comprendre les choses.

L'État a décidé – quand Madame Borne était Premier ministre, elle en a pris l'engagement – de revaloriser les concours pour les Départements qui n'étaient pas à hauteur de 40 % de compensation sur leurs dépenses pour l'APA. Nous sommes à peine à 18 % et Paris, qui n'est plus Département mais qui a gardé la compétence, est à 14 %. L'État a mis 150 M€. Des Départements étaient déjà au-dessus de 40 %. Ceux qui étaient en-dessous de ce seuil vont tous être augmentés, sauf nous ! Pourquoi ? Il faudra m'expliquer. Une enveloppe de 150 M€ a été donnée par l'État ; c'est loin de couvrir la dépense, puisque, au mieux, tous les Départements seront à 40 %, sauf les Hauts-de-Seine et Paris.

Là-dessus, au lieu que les Départements soient unanimes à dire : « Il y a un engagement de l'État de compenser à 40 % pour tous les Départements, mais en même temps, l'enveloppe est insuffisante, ce n'est pas assez, parce qu'on sait bien que l'APA, en plus, va augmenter dans les années à venir » et faire front commun, eh bien les Départements de Gauche se sont presque félicités que les Hauts-de-Seine n'y soient pas, parce qu'on part de tellement loin, seulement à 18 %, on aurait pris sur les 150 M€ une part importante de l'enveloppe. Ils jouent le jeu de l'État en disant, en gros, « C'est bien ». Eh

bien, ce n'est pas comme cela que l'on existera en face de l'État, il ne faut pas se tromper de combat.

En plus, vos amis font un mauvais calcul, parce que, pour l'instant, cela ne se voit pas trop, mais on a déjà baissé de plusieurs millions d'euros les montants qu'on donne à la péréquation. On participe encore à hauteur de 400 M€, 380 M€, mais que se passera-t-il quand on n'aura plus les ressources nécessaires ? Là, ils ont été du côté de l'État pour qu'on ne perçoive pas 10 M€. Quand, l'année prochaine, si on continue comme ça, au lieu d'être ponctionné de 380 M€, on ne sera plus ponctionné que de 300 ou de 200 M€, qui va payer à notre place la péréquation pour sauver ces Départements ?

Faites passer les messages, qu'ils ne se trompent pas de combat, vos amis ! On est ensemble, les Départements, face à l'État, quelles que soient les couleurs politiques, pour avoir le droit constitutionnel d'avoir une libre-administration de nos collectivités, et on n'est pas là pour se détruire les uns et les autres. D'ailleurs moi, cela ne me pose aucun problème de payer de la péréquation pour aider ceux qui ont certaines difficultés. Et d'ailleurs, on le fait même seul, on n'a pas besoin de l'État, on le fait pour l'investissement en Ile-de-France, avec le FS2I : cette année, cela va être 41 M€, l'année dernière c'étaient 50 M€ pour aider vos amis de la Seine-Saint-Denis, entre autres. En plus de la péréquation décidée par l'État, nous avons donc décidé de notre propre péréquation. Vous voyez que cela ne me gêne pas de faire la péréquation, mais à force de nous taper dessus et de vouloir que les riches deviennent pauvres, quand tout le monde sera pauvre, on ne distribuera plus d'argent.

Si, regardez, Monsieur Datcharry, cela ne se voit pas beaucoup, mais regardez bien, vous ne regardez que ce que vous voulez : sur le budget, la péréquation diminue, faiblement mais elle diminue. J'attends de voir quand elle va diminuer fortement qui nous remplacera. Est-ce que c'est l'État, qui est exsangue et qui cherche 10 Md€ ou 20 Md€ l'année prochaine ? C'est lui qui va donner à notre place les 100, 150, 200 ou 300 M€ qu'on ne pourra plus mettre par péréquation ? Et on n'est pas les seuls dans la péréquation, d'autres Départements participent, et ils sont plus en difficulté que nous déjà ! Je crois qu'il ne faut pas se tromper de combat.

Sur le So Work, Monsieur Jarry, ce n'est pas, me semble-t-il, un problème. D'abord, nous avons les moyens d'acheter le bâtiment. Il nous appartient désormais, donc c'est un bien, il a une valeur, mais on n'a pas acheté pour faire une affaire immobilière, on

a acheté pour loger nos services dignement parce qu'ils étaient éclatés dans différents locaux, et dans des locaux parfois qui étaient vétustes - pour n'en citer qu'un, le Salvador - et, en même temps, on n'était pas forcément propriétaire, on payait des loyers. Certes, on a fait un investissement, mais on ne paye plus de loyer et on a du personnel qui travaille dans des conditions normales, parce qu'au Salvador, je crois qu'il y avait même des étages qui étaient inondés quand il pleuvait fortement. Vous n'allez quand même pas nous reprocher de donner des conditions de travail dignes à nos personnels. Une fois encore, ce n'est pas de l'argent jeté par la fenêtre, puisque c'est quand même un placement, qui a une valeur, même si, une fois encore, cet investissement n'a pas été fait dans le but d'être revendu.

Sur la petite enfance, vous avez souligné qu'il y avait une baisse importante qui n'était pas due qu'à Bébédome. C'est vrai. Nous avions, sur la petite enfance, au compte administratif, 20 M€, nous passons à 15 M€ dans le BP, c'est une baisse de 5 M€. Pourtant, il y a des hausses, qui concernent :

- le rôle des PMI en santé publique ; on va mettre 630 000 € de plus, parce que je considère qu'il faut continuer à faire des choses à travers nos PMI ;
- les dépistages dans les écoles ; vous les avez évoquée de façon différente, mais le dépistage et la vaccination font partie des choses importantes ; on va mettre 200 000 € de plus.

Pour autant, nous diminuons à travers Bébédome et, effectivement, cela a été dit par Monsieur Timotéo, par la municipalisation des crèches, qui a été décidée il y a bien longtemps. Mais cette diminution s'explique également par une autre action, puisque même si je n'ai pas voulu toucher, dans un premier temps, avec la Majorité, un certain nombre de secteurs vis-à-vis des Villes en particulier ou de nos concitoyens, il fallait quand même regarder s'il y avait des économies que nous pouvions réaliser. Nous sommes le seul Département de France qui finançait un taux horaire pour les crèches privées, à 0,46 € de l'heure, ce qui représentait plus de 5 M€, 5,8 M€ de dépense pour le Département. Nous avons décidé de supprimer cette dépense et nous avons prévenu ; d'ailleurs, je suis étonné que vous ne soyez pas au courant... Monsieur Jarry, vous n'êtes plus Maire, mais vous faites partie des majorités, je l'ai écrit à tous les Maires, vous siégez quand même dans les Conseils municipaux ; tous vos Maires ont reçu un courrier de ma part disant qu'on avait décidé de supprimer cette partie.

On a gardé ce qui me semblait essentiel – encore une fois, on est le seul Département à faire cela. Les 0,46 € donné au privé pour les crèches, je ne vois pas en quoi cela va bouleverser leurs équilibres. En revanche, on a laissé les 11 € pour l'accueil d'enfant handicapé, et si, justement, cela peut les inciter en même temps à prendre plus d'enfants handicapés, ce ne sera pas une mauvaise chose. Vous n'allez pas me le reprocher, parce que cela ne va pas jouer sur les parents. Les crèches ne vont pas changer leur système pour obtenir les financements de la CAF, et donc c'est la CAF qui, en fonction des barèmes, crèche privée ou publique, fixe les montants que payent les parents.

Si en réalité, pour nous, cela représente une somme importante – je vous l'ai dit, plus de 5 M€ – individuellement, c'est entre 10 000 et 25 000 € que les structures concernées ne percevront pas par an. Cela ne va pas mettre en péril ces structures et, éventuellement, si cela fait diminuer leur marge de 10 000 €, je ne pense pas que les groupes communiste, socialiste et écologiste m'en veuillent.

Mais en même temps, je pense qu'on va avoir un rôle incitatif pour le handicap, et cela, vous pourriez même dire « bravo » !

Après, qu'est-ce que vous avez dit d'autre ?... Sur le budget, vous n'avez pas dit grand-chose, donc je crois vous avoir répondu sur l'ensemble des points concernant notre collectivité.

Après, sur la politique nationale, puisque vous n'êtes plus Maire...

**M. Jarry (hors micro).**- Non, vous ne m'avez pas répondu.

**M. le Président.**- ... vous avez le droit maintenant d'être Parlementaire, puisqu'on ne peut pas cumuler Maire et Parlementaire, donc rien ne vous empêche dans quelque temps, peut-être dès le mois de juin...

**M. Jarry (hors micro).**- J'y réfléchis.

**M. le Président.**- ... de pouvoir être éventuellement candidat, Monsieur Jarry, vous pourrez porter ce discours, et cela ne vous empêchera pas de rester avec nous, parce qu'on peut cumuler Parlementaire et... Monsieur Ouzoulis est là...

*(Monsieur Jarry souhaite reprendre la parole.)*

Oui ?

**M. Jarry.-** Simplement, d'abord, vous n'avez pas répondu à tout, puisque je vous ai dit qu'il y avait un paradoxe dans vos chiffres sur l'évolution globale des dépenses sociales, puisque, en réalité, je ne sais pas si on refait le compte des 5 M€ de baisse, si cela compense, mais c'était surtout pour dire que c'est bien de faire des rapports sur le débat budgétaire qui sont très fournis., où tout va bien, tout augmente, et heureusement que je vous ai un peu titillé, puisque sans quoi, on ne saurait pas – vous l'avez écrit aux maires mais nous ne sommes pas les maires...

**M. le Président.-** Ah, vos Maires ne communiquent pas avec vous, avec leur Conseil municipal ? Moi, mon Maire m'informe.

**M. Jarry.-** C'est bien ! Vous le tenez bien, alors ! *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

**M. le Président.-** Non, mais il m'informe, il informe le Conseiller départemental, ce qui est normal.

**M. Jarry.-** Au-delà de cela, mon propos de ne pas entrer dans le détail du budget et de parler de choses plus globales, c'est parce que je pense et nous pensons que nous sommes à un tournant, y compris à un tournant financier pour le Département. Pour le coup, je ne suis pas d'accord avec mon collègue et ami M. Timotéo, on n'est pas dans une situation où on va revenir comme avant ; nous pensons que nous sommes dans un tournant.

Par ailleurs, ne sous-estimez pas, dans le département des Hauts-de-Seine, la gravité liée aux inégalités sociales et territoriales. Nous sommes arrivés à un point où ce que je dis touche tous les aspects de la vie, et quand elles touchent le collège et le lycée – on va laisser l'école élémentaire de côté, alors qu'il ne faudrait pas–, les conséquences pour le Département des Hauts-de-Seine lui-même, mais évidemment pour la Nation, sont considérables. C'est pour cela que mon propos était de vous inviter à ce qu'on ait un débat

sur le séparatisme scolaire dans les Hauts-de-Seine, où il en est, comment il a évolué, comment il se produit – il n'est pas que public et privé, il est aussi public et public – et comment nous, femmes et hommes politiques, pouvons éventuellement agir dessus ; c'est surtout cela, mon propos, ce ne sont pas des considérations nationales mais des considérations réelles.

**M. le Président.-** Monsieur Jarry, que notre société dans son ensemble n'aille pas bien, que nous ayons effectivement une population de plus en plus en difficulté, je ne cesse de le dire, et quand je le dis, c'est aussi en pensant aux Hauts-de-Seine. Les Hauts-de-Seine ne sont pas une île isolée au milieu de l'océan, et nous sommes d'ailleurs un département – et je me bats là aussi tous les jours et vous devriez être à mes côtés au lieu de dire l'inverse, de dire qu'on est riche ; non – où il y a une mixité importante et avec des écarts. Dans toutes les villes, tous les endroits, on n'est pas que riche, ce n'est pas vrai, et laisser supposer cela est une erreur, parce qu'il y a effectivement des endroits auxquels on ne penserait pas qui commencent à devenir délicats, mais nous conduisons cette politique, nous agissons.

Vous soulevez un sujet qui est de regarder la carte scolaire. Je veux bien qu'on regarde. D'abord, on ne fera pas les choses seul, l'Éducation nationale, me semble-t-il, a son mot à dire et y compris vos populations, Monsieur Jarry, parce que jouer sur la carte, cela veut dire qu'on la change et que vos populations, qui ont un collège de proximité, ne voudront peut-être pas aller emmener leur enfant à l'autre bout de votre ville ou dans une ville voisine, parce qu'il n'y a pas les transports ou cela prend plus de temps. C'est un autre sujet, mais qui existe ; on l'a par ailleurs. Après, c'est à la marge. Cela ne me gêne pas d'avoir ce débat, mais dire qu'il ne dépend que de nous est faux.

Vous laissez supposer que si on veut, la volonté politique... Cela ne me gêne pas, mais une fois encore, il y a des communes où il y a beaucoup de collèges, d'autres où il n'y en a qu'un, donc la mixité y est déjà. En réalité, il faut regarder où sont positionnés les établissements.

Si je prends ma commune, que je connais bien, il y a trois collèges, deux sont dans la Cité Jardin et un dans le centre. Les deux qui sont dans la Cité Jardin sont à moitié vides ou à moitié pleins et le troisième est plus que plein. Je veux bien que l'on revoie la carte scolaire, cela a été fait, cela n'a pas changé grand-chose, parce que même des gens

qui n'ont pas, a priori, les moyens mettent à ce moment-là leur enfant dans le privé. Le nombre d'enfants châtenaisiens de la Cité Jardin qui sont à Sophie Barat est important, plutôt que d'être dans le collège de secteur, et vous en avez deux au même endroit.

**M. Jarry (hors micro).**- Le collège privé est un élément majeur du séparatisme.

**M. le Président.**- Une fois encore, on ne va pas rentrer dans ce débat, ce n'est pas le lieu maintenant. En même temps, il y a des collèges privés ou des lycées qui font des efforts sociaux ; il est faux de dire qu'ils ne prennent que des gamins qui ont de gros revenus. En l'occurrence, je ne veux pas lui faire de la publicité, mais l'établissement que j'ai cité a des tarifs sociaux ; sinon, certaines familles n'auraient pas pu y mettre leurs enfants. Là, c'est quand même une question aussi à se poser. C'est un autre débat.

Puisque vous m'avez dit que je ne vous ai pas répondu, vous faites bien de le souligner, parce que j'aurais pu laisser supposer que vous aviez raison. Or, vous avez tort. Sur la dépense sociale, vous dites qu'on a une augmentation légère, de l'ordre de 7 M€ ; vous prenez de BP à BP.

**M. Jarry (hors micro).**- Bien sûr.

**M. le Président.**- Non, pas bien sûr, parce depuis le BP qui est un prévisionnel, on a voté un compte administratif qui est le réel de la dépense. Eh bien, le réel de la dépense a été de 947 M€, et quand on passe de 947 réellement dépensés à 976 M€, prévisionnels, certes, cela ne fait pas 7 M€, que je sache. Vous ne l'avez pas voté il y a longtemps, le compte administratif, vous l'avez encore en tête, même si vous parlez longtemps et qu'il est déjà midi, vous l'avez voté à 9 heures 30, donc la hausse n'est pas que de 7 M€ ; vous m'avez permis de rectifier, je vous en remercie.

Je mets maintenant, enfin, le budget au vote.

Qui est contre ?

Les deux groupes de l'Opposition, même s'il n'y avait pas grand-chose à dire sur le budget, mais beaucoup sur le logement et la politique nationale, on l'a bien noté.

La Majorité vote pour et je les remercie.

**Rapport n° 24.73 – Budget primitif 2024 – Budget annexe d’assainissement.**

Nous avons ensuite le budget annexe d’assainissement.

Je n’ai pas d’inscrit.

Je le mets donc aux voix.

Qui est contre ?...

*(S’adressant au groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine)* Vous êtes contre l’assainissement maintenant aussi ? D’habitude, vous le votez, mais je veux bien...

Je ne sais pas, Madame Cillières levait la main contre.

**M. Jarry (hors micro).**- Non, nous le votons.

**M. le Président.**- Vous le votez ?

C’est Monsieur Datcharry, je crois, qui est le président de groupe.

*(Discussions croisées)*

Le budget annexe d’assainissement, vous le votez ?

**M. Datcharry (hors micro).**- Oui.

**M. le Président.**- Madame Cillières, vous suivez votre chef de groupe ou non ?

**Mme Cillières (hors micro).**- Oui.

**M. le Président.**- C’est bien, vous êtes disciplinée !

Le parti Socialiste et écologiste ?...

**M. Benarafa.**- C’est nous, les Écologistes.

**M. le Président.**- Non, c'est moi, l'Écologiste, c'est vrai ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Vous votez ou pas ?

**M. Timotéo (hors micro).**- Oui.

**M. le Président.**- C'est donc l'unanimité.

**Rapport n° 24.74 – Budget primitif 2024 – Budget annexe d'assainissement – Délibérations complémentaires.**

Après, on a le budget annexe d'assainissement, encore, pour des autorisations de programme et d'engagement et l'affectation du résultat.

Même vote : approuvée à l'unanimité.

Après, j'ai...

**M. Adjroud (hors micro).**- Vous avez oublié le 24.72.

**Rapport n° 24.72 – Budget primitif 2024 du budget départemental – Délibérations complémentaires.**

**M. le Président.**- C'est la même chose que le budget, c'est deux fois la même chose, il y a l'affectation du résultat et l'autorisation de programme et d'engagement, donc je suppose que c'est le même vote : vous votez contre ? (*Les deux groupes de l'Opposition acquiescent.*)

Mais bon, maintenant, avec les changements, il y a deux fois ; je veux bien vous faire voter deux fois la même chose, mais je pensais qu'une fois suffisait.

**Rapport n° 24.75 – Budget primitif 2024 – Établissements départementaux de l'ASE dotés d'un budget annexe.**

Sur les établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance, qui est budget annexe aussi, j'ai une intervention de Madame Mouaddine.

**Mme Mouaddine.**- Monsieur le Président, chers collègues, le sous-financement chronique des établissements de l'Aide sociale à l'enfance persiste et les budgets alloués à ces structures semblent en décalage avec les besoins constatés sur le terrain. Pour cette raison, nous voterons contre ces deux rapports. Il est impératif, Monsieur le Président, que vous vous engagiez à fournir les ressources nécessaires pour garantir des conditions d'accueil des enfants placés et des conditions de travail dignes pour les agents.

Nous avons déjà dénoncé, il y a deux ans, à titre d'exemple, l'état déplorable du bâtiment de la Pouponnière d'Asnières, une véritable passoire thermique où les conditions climatiques extrêmes étaient insoutenables pour les agents mais aussi pour les enfants, avec notamment recours à des couvertures thermiques pour contenir le froid ou la chaleur.

Bien que des travaux aient été réalisés sur ce site pour remédier à cette situation, nous apprenons que sur le site du Plessis-Robinson, les agents sont confrontés à des conditions similaires. En pleine canicule, les températures dans les unités dépassent des seuils acceptables, mettant en danger la santé et le bien-être des occupants. Nous constatons qu'aucune disposition n'a été prévue dans les travaux budgétisés pour remédier à ces problèmes thermiques.

De surcroît, nous avons également souligné l'absence de locaux dédiés pour les ateliers techniques sur le site d'Asnières, contraints de se dérouler dans un parking – je le rappelle –, tandis que les locaux de la PMI restent inexploités et vides à proximité. Il est incompréhensible que ces dysfonctionnements perdurent depuis si longtemps sans que des mesures concrètes ne soient prises pour y remédier. Il est inadmissible que les enfants et les agents placés sous votre responsabilité soient exposés à de telles conditions de travail et de vie.

Ces exemples concrets illustrent en tout cas l'urgence d'agir, Monsieur le Président. Les budgets proposés pour ces établissements doivent garantir que les ressources allouées correspondent véritablement aux besoins identifiés sur le terrain. Nous

vous appelons donc à prendre des mesures immédiates pour remédier à ces situations, d'une part.

D'autre part, nous apprenons aussi la réalisation d'un audit interne, ainsi qu'une mission d'expertise confiée au Directeur de la Cité de l'enfance, à la demande notamment des représentants du personnel et dans un contexte de changement de Direction de la Pouponnière. Nous souhaitons en connaître les résultats et les préconisations.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame Mouaddine, je veux bien être gentil avec tout le monde, mais je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi ! Oui, cela vous fait sourire, mais ce n'est pas parce qu'on peut avoir des avis divergents, qu'on est obligé d'inventer.

D'abord, les baisses de crédits, je ne sais pas où vous les avez vues, vous ne lisez pas bien : en fonctionnement, le budget de la Pouponnière augmente de 7,5 %, le budget du Centre maternel augmente de 10,8 % et le budget de la Cité de l'enfance de 6,7 %. En investissement, et vous êtes venue, parce que je vous y ai invitée pour visiter des locaux, en particulier au Plessis-Robinson, et vous avez inauguré avec moi, me semble-t-il, à mes côtés, ce sont des travaux importants qui ont été réalisés. Me dire aujourd'hui qu'on ne fait pas les travaux, alors que vous étiez sur place, que vous êtes sur les photos... Vous osez, là, me dire qu'on ne fait pas les travaux ?!

**Mme Mouaddine.-** Permettez-moi, Monsieur le Président...

**M. le Président.-** Non, je ne vous permets pas ! Vous me laissez finir...

**Mme Mouaddine.-** J'espère que vous me laisserez en tout cas vous apporter une réponse.

**M. le Président.-** ... et éventuellement je vous redonnerai la parole, parce que maintenant, cela suffit, les insinuations !

En même temps, vous ne savez pas lire non plus le budget, parce qu'il est prévu encore des travaux, et si vous ne l'avez pas lu, je vous le donne : à la Pouponnière, il est prévu 2,5 M€ encore de travaux, au Centre maternel, il est encore prévu 2 M€ de travaux et

à la Cité de l'enfance encore 1 M€ de travaux supplémentaires, donc nous dire qu'on n'en fait pas, quand vous êtes aux inaugurations et qu'il y a inscrit dans le budget plus de 5 M€ encore de travaux, eh bien, écoutez, cela s'apparente à de la mauvaise foi, donc je ne vous redonne pas la parole et je mets au vote !

Qui est contre ?

Madame Mouaddine, vous êtes contre ? (*Madame Mouaddine acquiesce.*)

Levez la main, que je vois ! (*Madame Mouaddine lève la main.*)

Vous êtes seule ?!

**Mme Mouaddine (hors micro).**- Non, tout le groupe.

**M. le Président.**- Le groupe, très bien !

Les Socialistes, vous faites quoi ?

**M. Timotéo (hors micro).**- On s'abstient.

**M. le Président.**- Vous vous abstenez. Merci.

Et la majorité est pour.

Adoptée à la majorité.

### **Rapport n° 24.76 – Rapport sur la gestion de la dette 2023.**

On passe au rapport suivant, sur la gestion de la dette.

Je n'ai pas d'inscrit.

Tout le monde est pour ? (*Assentiment général*)

Parfait !

Adoptée à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Rapport n° 24.29 – Rapport d'activité des services du Département – Année 2023.**

Sur le 24.29, le rapport d'activité des services du Département, j'ai plusieurs intervenants.

D'abord, Monsieur Franchi.

**M. Franchi.**- Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture du rapport d'activité de l'année 2023, nous pouvons affirmer que les Hauts-de-Seine n'ont pas attendu les Jeux olympiques et paralympiques pour aller plus vite, plus haut et plus fort. Qu'il s'agisse des solidarités, de l'égalité femmes-hommes, des équipements culturels et sportifs et plus globalement de l'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais, le Conseil départemental sait être au rendez-vous de toutes les priorités qu'il s'était données. Nous pouvons être fiers, Monsieur le Président, de tout ce qui a été accompli sous votre impulsion.

Cette année 2023, préolympique, a confirmé la longue tradition sportive des Hauts-de-Seine. L'an dernier, nous avons ainsi aidé cinquante-trois clubs de première et deuxième divisions nationales pour un total de 2,9 M€. Avec nos nombreux équipements structurants, avec ces clubs qui font vivre la pratique sportive et la compétition de haut niveau, nous étions une Terre de jeux bien avant l'heure.

Quel meilleur symbole de continuité que la renaissance du stade départemental Yves-du-Manoir, que nous venons d'inaugurer, premier site de compétition livré pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 1924 et seul site réutilisé cent ans plus tard. Son coût total de 101 M€ a été assumé à plus de 90 % par notre collectivité.

La réflexion sur l'héritage des Jeux a été au cœur de nos préoccupations pour cet équipement, avec des exigences environnementales élevées en matière de consommation énergétique ou de matériaux employés, un impératif que nous prenons au sérieux pour l'ensemble de nos constructions, et nous y reviendrons.

La place accordée à l'accueil des clubs, des scolaires et des partenaires associatifs, tout comme l'implantation du futur siège de la Fédération française de hockey, nous permet également de répondre à ce double enjeu qui constitue le cœur de notre

politique sportive ; l'accompagnement du sport de haut niveau et de la performance doit aller de pair avec le développement de la pratique sportive pour tous les publics.

C'est en ce sens que le Département a lancé l'an dernier le programme NOHa pour permettre aux enfants d'apprendre à nager, une compétence essentielle dont la démocratisation a baissé ces dernières années en France avec de fortes disparités selon les milieux sociaux, mais aussi pour les sensibiliser au handicap, aux bienfaits de la pratique sportive et aux valeurs de l'olympisme. Renforcé par la mise en place de trois bassins éphémères, ce programme innovant devrait bénéficier à quatre mille collégiens sur l'ensemble de l'année scolaire 2023-2024.

Enfin, pour associer largement les Altoséquanais à la fête populaire des Jeux, le Département a fait l'acquisition de dix-huit mille places à destination notamment des bénéficiaires de nos dispositifs éducatifs, sportifs et de solidarité.

2023 a également été l'année de déploiement de notre Stratégie femmes-hommes, avec un plan d'action 2023-2025 qui a vocation à réduire les inégalités, à agir sur les violences faites aux femmes et faire évoluer les mentalités durablement.

Sur le volet de l'égalité, le Département est à l'initiative de programmes comme « Femmes des Hauts-de-Seine » ou « Boost Entrepreneurs au Féminin », afin de briser les plafonds de verre en valorisant les initiatives et entreprises des Altoséquanaises.

Avant même le début de carrière, la première barrière à l'égalité des chances est le réflexe d'autocensure chez les plus jeunes, un réflexe que nous souhaitons dépasser avec des actions de sensibilisation menées directement dans les collèges auprès des jeunes filles et des jeunes garçons.

Concernant les violences faites aux femmes, nous avons créé un nouvel Observatoire départemental qui permet de mieux articuler avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels impliqués notre politique publique au service des victimes, leur prise en charge immédiate et leur mise en sécurité, comme leur accompagnement sur le moyen/long terme, et nous avons alloué en 2023 près de 2 M€ de subventions pour soutenir les associations et communes engagées dans ce combat.

Des combats, nous n'en manquons pas et nous les menons sur tous les fronts.

Je pense forcément aux solidarités, au cœur de la mission des Départements, et c'est au quotidien, au plus près des habitants, que nous les construisons chaque jour dans les Hauts-de-Seine. Proximité et accompagnement global sont les maîtres mots qui guident

notre action, avec un budget de solidarité s'élevant à 947 M€ en 2023, ce qui représente 60 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Le renforcement du maillage territorial des services du Département est une priorité absolue, avec des objectifs clairs. Chaque habitant doit avoir un Pôle social à moins de vingt minutes en transports en commun, et quand ce n'est pas le cas, avoir accès à une antenne départementale à moins de quinze minutes ; c'est ce qui guide la refonte de la géographie de nos Services de solidarité territoriale qui, en 2023, ont réalisé plus de quarante-cinq mille accueils. Deux Pôles sociaux ont été inaugurés, à Asnières et à Issy-les-Moulineaux, pour assurer l'accompagnement global que nous promouvons, qu'il s'agisse de Protection maternelle et infantile, d'Aide sociale à l'enfance, d'insertion, d'aide au logement ou encore d'accès aux droits. Cette dynamique, nous la poursuivons cette année, avec un Pôle qui vient d'ouvrir à Antony et un prochain qui sera inauguré à Clichy dans les prochains jours.

Le maillage du territoire, c'est aussi le service rendu à nos concitoyens les plus fragiles. Nous avons ainsi consacré 349 M€ à l'autonomie des personnes âgées et handicapées et pour être en mesure de répondre aux souhaits formulés par l'immense majorité des seniors, nous renforçons et nous structurons les dispositifs en matière de maintien à domicile à travers le renforcement des Services d'aide et d'accompagnement à domicile, la mise en place du « forfait qualité », le déploiement d'aide aux travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, les programmes de lutte contre l'isolement et de maintien du lien social, sans oublier l'indispensable soutien aux proches aidants.

Cet enjeu domiciliaire, au cœur de la stratégie en faveur de l'autonomie des personnes âgées que vous avez présentée en avril dernier, Monsieur le Président, a été marqué en 2023 par une innovation majeure : la plateforme Mon Espace Autonomie, qui permet de faciliter les démarches de nos aînés et de leur famille et de fédérer les interventions des professionnels. Ce volontarisme nous a valu d'être retenus parmi les départements qui vont expérimenter à partir de cette année le service public départemental de l'autonomie.

Aider les habitants, aider les familles à rester et à mieux vivre dans les Hauts-de-Seine passe par des investissements massifs pour l'amélioration du cadre de vie. Pour cela, nous croyons à l'efficacité du couple Ville-Département à travers les Contrats de développement, qui représentent un engagement financier sans doute unique par son

ampleur pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets structurants. En dix ans, 810 M€ ont été investis pour des équipements sportifs, culturels, scolaires, ou pour des aménagements urbains. En 2023, ce sont 59 M€ qui ont été investis dans les projets des Maires, sans compter les 25,6 M€ versés en fonctionnement.

Les mutations du cadre de vie ne peuvent plus se faire sans prendre en compte les enjeux liés à la transition écologique. Ainsi, le Département finance fortement la réhabilitation du parc social et la construction de logements pour assurer la mixité sociale, tout en évitant la bétonnisation de nos territoires, *via* le programme « Quartier d'avenir » ou les financements apportés à notre bailleur Hauts-de-Seine Habitat.

Nous avons aussi augmenté le montant des aides à l'habitat privé en ciblant les classes moyennes pour les soutenir dans leurs efforts d'amélioration de la performance énergétique.

De façon générale, nous veillons à garantir une meilleure qualité environnementale pour l'ensemble du bâti, plus sobre en énergie et privilégiant des matériaux biosourcés. Nous avons ainsi consacré près de 180 M€ à nos investissements sur le bâti, dont 72,2 M€ dans les bâtiments scolaires, et les contrats de performance énergétique signés avec soixante-deux collègues nous ont permis de diminuer de 21,5 % leur consommation en moyenne.

Au-delà de la performance du bâti, nous avons franchi une étape supplémentaire en actant en fin d'année la création d'une nouvelle société d'économie mixte consacrée au développement des énergies renouvelables et de récupération.

Nous avons, en parallèle, confirmé notre engagement en faveur des mobilités, toutes les mobilités, avec pragmatisme, en tenant compte de l'évolution des usages et de la réalité des déplacements de nos concitoyens. Ainsi, nous avons investi 146,5 M€ en faveur du développement des mobilités douces, avec la poursuite de notre plan vélo et du développement de nouvelles lignes de transport en commun pour mieux relier nos communes avec les tramways T10 et T1 et le prolongement du RER, ainsi que la requalification et la sécurisation de la voirie.

Se déplacer dans le département, oui, mais pour aller où ? Les événements et lieux culturels ne manquent pas. Outre les équipements culturels départementaux et les festivals Chorus et La Défense Jazz Festival, emblématiques de notre Vallée de la Culture, nous avons soutenu en 2023 vingt-neuf équipements structurants pour un montant de

9,9 M€ afin d'ouvrir la culture au plus grand nombre. Spectacles vivants et festivals, centres d'art contemporain, structures de musique, il y en a pour tous les goûts, mais aussi pour tous les publics, puisque nous continuons d'investir dans des programmes d'éducation artistique et culturelle pour les publics fragiles ou éloignés.

Cette politique est payante et plus de seize millions de visiteurs ont été enregistrés dans les établissements culturels et parcs départementaux l'an dernier.

Enfin, pour conclure mon propos, permettez-moi d'insister sur notre politique ambitieuse en faveur de la jeunesse alto-séquanaise. En 2023, nous avons consacré 50,5 M€ à la jeunesse dans des domaines très variés : soutien à la pratique sportive et culturelle, aide à la mobilité, accompagnement et promotion des engagements citoyens ou de solidarité internationale, programmes dédiés aux plus jeunes. L'an dernier, nous avons accueilli plus de dix-neuf mille jeunes dans nos dispositifs ouverts à tous comme Vacan'Sports, Plein air Hauts-de-Seine ou Plein air handicap. Le Pass+ dédié aux 11-18 ans a encore connu un franc succès. Cette carte gratuite qui donne accès à une offre de services pour les loisirs comme pour la scolarité, a ainsi profité à 57 % des jeunes éligibles sur l'année scolaire 2022-2023.

Je vous le disais tout à l'heure, notre attention est constante pour assurer la réussite de tous les élèves scolarisés dans notre département, avec des collèges rénovés qui offrent les meilleures conditions d'épanouissement. Nous complétons ce cadre de travail par des dispositifs de soutien scolaire en ligne, par la distribution d'outils tels que six mille cinq cents ordinateurs portables remis aux collégiens éligibles Pass+ entre 2022 et 2023 ou celle de tablettes numériques pour les six cents élèves scolarisés en ULIS.

Pour les seize ans et plus, nous développons l'apprentissage et aidons ceux qui le souhaitent à apprendre un métier directement en milieu professionnel en améliorant la pédagogie auprès des jeunes, de leurs parents ou des employeurs des Hauts-de-Seine.

Vous le voyez, le Département est présent partout dans le quotidien des Altoséquanais. Il se tient à leurs côtés dans les petits et les plus grands moments de leur vie. Nos efforts pour l'amélioration du cadre de vie ont été soutenus et continus au cours des dernières années, et aujourd'hui, nos territoires sont riches de l'ensemble des expériences que l'on peut vivre à tout âge.

Ces efforts pour les Hauts-de-Seine, nous les avons confirmés en 2023 sous l'impulsion du Président Siffredi et nous les poursuivrons évidemment en 2024. J'adresse pour l'ensemble de ces réalisations et au nom de la majorité départementale nos remerciements au Directeur général des services qui ne manquera pas de les partager avec l'ensemble des agents dans l'ensemble des services départementaux.

Merci.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur Franchi, de ces explications.

J'ai trois autres inscrits.

Monsieur Datcharry ?

**M. Datcharry.**- Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous allons, nous aussi, commencer par saluer l'ensemble des agents des services départementaux pour le travail qu'ils accomplissent toute l'année.

Ensuite, j'ai une remarque de méthode concernant la construction de ce document : beaucoup de chiffres importants nous sont présentés, mais – nous l'avons déjà dit – il serait utile pour notre réflexion collective que soient inclus des tableaux comparatifs avec les chiffres, par exemple, des trois ou quatre dernières années, au moins sur quelques dispositifs ou domaines d'action. Il n'y a pas une volonté de polémiquer, mais plus de réflexion et une volonté de débattre ensemble sur les points à améliorer dans les services rendus à nos concitoyens. Ceci n'empêche pas de constater ce qui fonctionne bien. Il est dommage, d'ailleurs, que dans ce rapport, ce soit évidemment surtout cet aspect qui se trouve valorisé.

Sur le fond, les sujets abordés sont évidemment nombreux. Le rapport met en avant les politiques de solidarité, et ce sont elles, en effet, qui sont au cœur de l'action du Département en tant que chef de file.

Il va être impossible ici d'aborder l'ensemble des actions du Département, qui sont toutes importantes. Je me concentrerai donc uniquement sur les solidarités.

Notre collègue Patrick Jarry vient de le rappeler, les inégalités socio-économiques et territoriales s'accroissent en Île-de-France, et notamment sur le territoire des Hauts-de-Seine. Les écarts entre les villes et entre les quartiers se creusent, et ce n'est pas sans conséquences sur la cohésion sociale de nos territoires. Les Services

de solidarité territoriale du Département sont en première ligne face à cet enjeu, en lien avec les services des Villes. Ils méritent donc une attention particulière. Ils ont besoin de plus de personnels, bien formés, bien encadrés, et des encadrants eux-mêmes bien formés, pour mieux accueillir les usagers et mieux répondre à leurs besoins.

Nous constatons bien dans le tableau des effectifs budgétaires – sur lequel ma collègue Hélène Cillières reviendra tout à l'heure – une petite progression des effectifs entre 2023 et 2024 : plus huit emplois au Pôle solidarités, sept emplois de plus à la Direction des solidarités territoriales, cinq emplois à la Direction autonomie, idem à la Direction insertion sociale. Cette progression reste timide, mais nous connaissons les difficultés à recruter et les efforts faits aujourd'hui par notre collectivité pour être plus attractive.

Cette attractivité passe bien sûr par de bonnes conditions salariales, mais également par des conditions de travail améliorées, par un effort sur le bien-être au travail des agents, qui sont en relation quotidienne avec des publics en grande difficulté.

Tous ces points sont essentiels pour la qualité du service rendu.

À ce propos, nous avons été interpellés par les organisations syndicales qui nous signalent divers points :

- d'une part, à la MDPH, qui dispose de quatre médecins à temps plein sur un effectif prévu à huit personnes sur le service évaluation, ce qui implique des retards dans le traitement des usagers ;

- d'autre part, au service d'accueil familial du SST1 de Villeneuve-la-Garenne, qui connaît, là encore, un problème de sous-effectif, avec pour conséquences une surcharge de travail importante et des souffrances pour les agents.

Pour les relations avec les usagers, il nous semble aussi qu'il est nécessaire de mieux faire connaître l'utilité des SST aux publics concernés, avec une meilleure communication sur les compétences et l'accessibilité de ces services.

Le rapport évoque également la Caravane solidaire créée en 2022, dans la logique du « aller vers » les publics. Nous encourageons pleinement ce dispositif, avec un regret toutefois : qu'il ne soit ouvert qu'aux villes qui en expriment l'intérêt. Il faut, à notre sens, étendre et systématiser cette initiative sur tout le territoire départemental. Il est nécessaire, là encore, que le Département, et pas seulement les villes, communique davantage sur ce dispositif. Nous avons été informés, par exemple, que sur le secteur du SST8 de Boulogne, apparemment, il y avait peu ou pas de personnes qui se sont rendues

sur cette Caravane faute d'informations. C'est une information que nous avons eue, je vous laisse juge, mais si c'est le cas, c'est quand même assez regrettable.

Pour terminer, cette présence physique et cette accessibilité des services sont indispensables, d'autant plus que l'accueil dématérialisé et la localisation des SST restent encore une difficulté pour de nombreux usagers.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Deux ou trois points...

Sur les problématiques que vous soulevez, comme à chaque fois, de personnel, tout en soulignant que vous connaissez les difficultés, et leur amélioration, une fois encore, nous avons pris toutes les mesures légales que nous pouvions prendre. Nous avons pris des mesures pour rendre plus attractifs ces métiers en termes financiers, par le biais des salaires et des primes que nous pouvions octroyer, mais aussi – vous l'avez dit – par la formation et le soutien des pratiques professionnelles. Ces métiers sont des métiers difficiles, face à des publics qui, eux-mêmes, sont de plus en plus en difficulté, et donc ces personnels ont besoin de se sentir soutenus, appuyés, nous mettons tout en œuvre à cet effet.

Pour rentrer plus dans le détail que ce que vous avez indiqué, concernant le Pôle solidarités, au 31 décembre 2022, il nous manquait encore trois cent vingt-cinq personnes, au 31 décembre 2023, il n'en manquait « plus que » deux cent cinquante-trois, et là, sur les trois premiers mois de l'année 2024, nous sommes à vingt-et-une arrivée net. Aujourd'hui, nous n'avons plus de départs liés soi-disant à la réforme ou je ne sais trop quoi, puisque les départs que nous observons sont des départs en retraite. Quand je vous dis qu'on est à vingt-et-une arrivées, postes nets, sur les trois premiers mois, ce sont, en réalité, cent quatre-vingt-quinze embauches, mais il y a eu parallèlement cent soixante-quatorze départs, qui sont en grande partie, pour ne pas dire en totalité, des départs à la retraite. En net, vous ne voyez que vingt-et-un, mais en termes de recrutements, c'est cent quatre-vingt-quinze qui ont été réalisés, ce qui démontre bien que toutes les mesures que nous avons prises portent leurs fruits.

Sur la MDPH, j'étais, pas plus tard qu'hier, sur place moi-même pour échanger avec les équipes, nous avons un problème, effectivement, de médecins, qui est encore pire que pour d'autres secteurs d'activité, et heureusement – cela pourrait être encore pire,

Monsieur Datcharry – que nous avons des médecins retraités qui acceptent de faire des vacations . Une fois encore, ce n'est pas faute de prendre toutes les mesures nécessaires, mais c'est encore plus difficile de trouver des médecins.

On est en pourparlers avec deux médecins, en espérant qu'on arrive vraiment à les recruter, mais même avec tout ce qu'on a fait, on n'est pas encore totalement compétitif, comparativement au secteur privé ou à d'autres, et là, je ne peux pas aller au-delà, même si je mets tout en œuvre, de ce que m'autorise la loi. J'espère qu'on arrivera à les faire venir, pour gérer les demandes qui augmentent... Sur les adultes, cela va, même s'il y a un manque global, avec les médecins que l'on a. Là où nous avons un manque caractérisé, c'est pour le médecin enfants, et là, il faut vraiment qu'on arrive à recruter, parce que – et c'est vrai, je ne le nie pas – cela engendre des retards sur le traitement de dossiers.

Après, et je ne dis pas que c'est une satisfaction, nous ne sommes pas le seul Département à avoir ce type de problème, tant s'en faut, et même si on a des retards dans le traitement de dossiers, on n'est pas non plus le Département qui est le plus en retard. Et parallèlement à cela, on a une hausse de dossiers, qui est significative. Si encore on n'avait qu'un manque de personnel mais que les dossiers étaient à flux constants, cela « irait », mais là, en plus, nous sommes confrontés à une hausse importante du nombre de dossiers.

Concernant les conditions de travail, vous le savez, nous y sommes attachés. On a livré – cela a été dit par Monsieur Franchi, deux SST neufs récemment : Issy-les-Moulineaux et Antony. Nous continuons à travailler sur ces infrastructures, et on en livrera une prochainement à Clichy. L'année dernière, de mémoire, on en a livré un à Asnières pour Asnières-Gennevilliers. On va déménager dans les mois qui viennent le SST de Nanterre, puisque, finalement, vous voyez, So Work a servi à quelque chose : libérer une partie du bâtiment qu'on appelle l'Extension, qui est juste là, à côté, et on va pouvoir transférer, après avoir fait des travaux – il faut quand même qu'on fasse des travaux ici –, pour qu'il soit...

*(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)*

Le SST va être SST, il est indépendant... Pour l'instant, il fait Nanterre et Rueil-Malmaison et on a dit qu'on allait en ouvrir un quatorzième pour baisser le nombre de dossiers. Il y aura aussi dans ces locaux l'accueil des MNA qui sera prévu, mais séparément, le SST et le service des MNA auront chacun leur propre entrée.

**M. Jarry (hors micro).**- Donc c'est encore Nanterre qui accueille les MNA.

**M. le Président.**- Je n'y peux rien si c'est là qu'il y a la Préfecture, Monsieur Jarry.

**M. Jarry (hors micro).**- Cela n'a pas toujours été comme cela.

**M. le Président.**- Je veux bien, mais il y a un lien avec la Préfecture et le tribunal, ils sont à Nanterre, à moins que vous vouliez qu'on les délocalise, mais si vous êtes d'accord pour que la Préfecture parte, vous êtes aussi d'accord pour que le Département parte.

D'ailleurs, Monsieur Jarry, vous nous avez fait le reproche dans nos prévisions de déménagement de ne pas aller voir sur des bureaux à Nanterre, vous nous avez parlé de l'Arboretum. Il me semble que la Préfecture va faire l'objet de beaucoup de travaux et de travaux importants. Vous ne leur avez pas proposé ? Parce que je crois qu'ils vont à La Défense, donc ils vont sur Courbevoie ou Puteaux... Je ne sais pas, vous pourriez peut-être voir cela...

*(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)*

On travaille en bonne intelligence, on essaye en tous les cas.

Sur les travaux, on fait ce qu'il y a à faire, parce qu'il est vrai que c'est important, non seulement pour les personnels, mais aussi pour les gens accueillis, les usagers. Ce sont déjà des gens qui sont en difficulté, nous nous devons de leur proposer un accueil de qualité. C'est un peu comme quand on fait « Quartier d'avenir ». Je partage tout à fait ce que prônait Charles Pasqua il y a pas mal d'années avec Pacte 92 : « Plus on est dans des endroits difficiles, plus il faut faire du beau, parce qu'à force, les gens respectent, et quand

on laisse en l'état, il ne faut pas s'étonner qu'après, il y ait des problèmes ». C'est pour cela qu'il faut aussi de la mixité ; comme cela, il y a moins de problèmes.

Madame Trichet-Allaire, c'est à vous maintenant.

**Mme Trichet-Allaire.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, avant tout, je voulais également remercier les services pour tout le travail fait cette année 2023, l'année dernière, et également pour la rédaction de ce rapport d'activité très intéressant et complet.

Comme mon collègue, je vais juste aller sur un point précis de ce rapport, à savoir l'activité qui concerne la Direction parcs, paysages et environnement du Pôle attractivité, culture et territoire.

D'abord, nous avons beaucoup de chiffres, et cet aspect quantitatif est très intéressant.

Nous notons avec plaisir et ravissement l'extension des espaces naturels sensibles ; vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, qu'il est aussi prévu – donc l'année prochaine je suppose ou peut-être cette année – d'augmenter les espaces verts de onze hectares, je crois ; c'est bien cela ? (*Monsieur le Président acquiesce.*)

Tout cela est très bien. En tant qu'Écologistes que nous sommes tous, puisque je crois comprendre que nous sommes maintenant tous et toutes Écologistes ici, c'est parfait, nous ne pouvons qu'en être ravis.

Un point important est aussi ce que j'appelle « la nature en ville », c'est-à-dire dans les zones denses, et l'importance aussi d'avoir des aspects, du coup, qualitatifs. Par rapport à tout notre patrimoine arboré, planter des arbres, valoriser tout ce qui est espace vert, les parcs, oui, il faut le faire, mais comment aussi on le fait. Nous sommes très soucieux de voir la manière dont c'est fait, et j'avais déjà eu l'occasion de parler et d'interroger sur la Charte de l'arbre, qui est un outil absolument indispensable pour avoir une gestion très qualitative de tout ce patrimoine. Je crois, si j'ai bien compris, que c'est un projet en cours. Dans le rapport d'activité, d'ailleurs, est mentionné un Guide de l'arbre ; je ne sais pas si c'est cela ou peut-être en lien avec la Charte de l'arbre. En tout cas, pour le prochain rapport d'activité, j'espère que nous aurons mention de cette Charte de l'arbre, et surtout avec des éléments qui nous permettent d'évaluer la qualité avec laquelle on va entretenir tout ce patrimoine et avec des indicateurs. Notre groupe souhaite que, notamment, cette charte

comprenne des éléments de cartographie précise des arbres sur le domaine public, des bases de données avec des indicateurs sur les arbres que nous avons ici dans les Hauts-de-Seine, leur essence, leur hauteur, leur circonférence etc. Je laisse les services qui sont certainement plus outillés que moi pour lister tous ces indicateurs importants.

C'est important, parce qu'il faut que nos arbres restent en vie le plus longtemps possible et résistent au réchauffement climatique, à la sécheresse en lien avec le réchauffement climatique, évidemment, aux maladies aussi ; ce sont tous ces indicateurs qui, en fait, vont nous permettre d'apprécier à quel point notre patrimoine peut affronter le dérèglement climatique qui est déjà là d'ailleurs – j'allais dire « qui nous attend », mais non, il est déjà là. Nous avons beaucoup d'espaces verts, d'où, en effet, l'importance de cet outil.

Sachez aussi que sur la protection des arbres, depuis novembre 2023, il y a maintenant une jurisprudence qui est arrivée, qui est existante, sur la protection des arbres du domaine privé ; c'est aussi possible en tant qu'élus que nous disions que certains arbres, plutôt des arbres remarquables, qui sont dans du domaine privé, nous puissions aussi les protéger. Une réflexion ; pourquoi pas ?

Les enjeux de tout cela, très rapidement et pour finir, bien sûr, vous avez tous en tête que cela nous fournit des îlots de fraîcheur absolument primordiaux pour notre qualité de vie, mais les arbres, c'est aussi la maison des oiseaux et les oiseaux sont des prédateurs pour tout ce qui est insecte. Or, nous le vivons bien, nous sommes plusieurs ici à être maires ou en responsabilité dans nos communes, nous savons bien que les insectes commencent à devenir un problème de santé publique, comment nous pouvons réagir, et d'ailleurs, nous sommes parfois en manque de moyens. Parfois, la principale solution, ce sont les oiseaux, mais pour que les oiseaux soient là, il faut qu'ils aient des maisons, donc des arbres. Voilà pourquoi tout cela est important.

J'espère, et j'en suis donc persuadée, puisque j'ai bien entendu que l'écologie était devenue très importante pour le Département, que l'année prochaine, nous aurons des éléments dans ce sens dans ce prochain rapport. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité de mettre en place un environnement équilibré, sain et sécurisé pour tous nos administrés. C'est pour ça que tout cela est primordial.

Merci.

**M. le Président.-** D'abord, sur notre personnel, et en particulier aux espaces verts mais d'une façon générale, on a de très bons personnels, très qualifiés ; il suffit d'aller dans nos parcs pour voir la qualité de l'entretien de nos espaces, qui est remarquable.

Sur l'arbre, vous en avez beaucoup parlé, un travail est en cours, plus en détail, mais d'ores et déjà, nous avons pris un certain nombre de mesures qui font qu'au vu du changement climatique, nous n'opérons plus de la même façon. Par exemple, avant, sur une départementale ou une route importante, même communale, on avait des alignements d'arbres, c'étaient les mêmes, et lorsqu'il y avait une maladie, du coup, on le coupait et on replantait la même. Il y a aujourd'hui, malheureusement, de plus en plus de maladies. Outre le fait qu'il faut faire comprendre aux populations qu'il n'y avait pas d'autre choix que de couper - vous savez que ce n'est pas facile - , aujourd'hui, nous faisons le choix de mettre plusieurs essences différentes. C'est ce que nous nous employons à faire lorsque nous refaisons, par exemple – et pas que dans le cas du plan vélo –, nos voiries maintenant. Nous avons déjà, et depuis un moment, entamé ce processus.

Sur les arbres remarquables, nous avons une liste départementale qui, normalement, doit être reprise par les PLU, et rien n'empêche les Communes de renforcer cela, elles en ont tout à fait le droit, à travers leur PLU, Madame Trichet-Allaire. Nous avons notre liste départementale et nous l'avons communiquée. Normalement, elle doit être intégrée dans les PLU, mais, une fois encore, les Communes ont tout à fait, et encore plus que nous, parce qu'elles connaissent encore mieux leur commune que nous, la capacité de savoir où il y a des arbres remarquables et de les inscrire dans leur PLU ; elles sont souveraines, en l'occurrence.

Sur le reste, le travail sera fait et, bien entendu, dès qu'il sera achevé, vous en aurez connaissance.

Madame Barthélémy-Ruiz ?

**Mme Barthélémy-Ruiz.-** Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, bien sûr, je plussoie aux remerciements qui ont été faits par chacun des intervenants précédents aux services du Département pour les résultats qui nous sont indiqués dans, notamment, la brochure.

La délibération est aussi pour moi l'occasion d'aborder un point particulier : la politique en matière de culture du Département, que je rapprocherai de votre souci de

favoriser la réussite de chaque jeune, volonté que vous avez d'ailleurs réaffirmée tout à l'heure, Monsieur le Président, à l'occasion de la présentation du budget primitif.

Il convient tout d'abord de saluer les initiatives de notre collectivité pour une compétence qui n'est pas obligatoire, mais ce que je voudrais souligner ce matin, c'est le constat que nous faisons depuis le terrain que dans certaines de nos villes, tous les publics ne sont pas touchés comme il le faudrait par les propositions du Conseil départemental.

Si, à titre personnel, chacun d'entre nous dans cette Assemblée peut être amateur d'opéra, de concerts symphoniques, des écrits de Chateaubriand ou des œuvres de Jacques Zwoboda ou Kohei Nawa, notre mission est d'amener nos habitants, quel que soit leur degré d'éloignement de la culture classique ou contemporaine, à rencontrer d'abord la culture au sens large, puis progressivement la culture classique.

Je vais m'expliquer, Monsieur le Président.

Pour être efficace, l'éducation populaire passe sans doute par une accessibilité de la culture dans tous les sens du terme. À titre d'exemple, je vais prendre le festival Chorus. Nul doute que sauf pour les communes qui sont désormais près du lieu choisi, moins d'auditeurs viennent de villes plus éloignées que lorsque les spectacles étaient proposés en plusieurs points du territoire. Ils devraient se déplacer, mais ils ne le font pas, semble-t-il. C'est difficile, sans aucun doute, pour la collectivité de choisir entre un festival qui peut donner tout son éclat parce que les efforts sont ramassés sur un lieu et une apparente dilution sur plusieurs communes, mais le hors-les-murs est quand même l'une des pistes qu'il convient peut-être à nouveau d'envisager pour aller au plus près des habitants. La Seine musicale développe déjà du hors scène dans des lieux qui sont autour d'elle. Je crois que ces initiatives remportent un vrai succès, mais il faudrait peut-être aller plus loin territorialement parlant, en particulier pour le festival.

Bien sûr, en ce qui concerne le patrimoine, il est très important de le protéger, ce que le Département fait parfaitement, mais est ce que des solutions mobiles pourraient être plus présentes dans les propositions liées aux grands lieux de la Vallée de la culture, par exemple ?

Cela semble peut-être contradictoire qu'on découvre la maison de Chateaubriand sans y aller, mais la réussite des musées numériques dans les Micro-Folies, ces lieux développés aujourd'hui avec l'aide du ministère de la Culture, montre que c'est ainsi qu'on peut éveiller l'intérêt, et qu'ensuite, on donne envie d'aller visiter un lieu qui paraîtra plus

familier, parce qu'on s'y sera promené de façon virtuelle, de parcourir une exposition parce qu'on aura déjà eu un aperçu de l'œuvre des artistes et, au passage, qu'on aura obtenu un éclairage sur les particularités de l'artiste en question depuis un lieu proche de chez soi.

Si je me permets cette comparaison, qu'est-ce qui nous fait rêver pour aller découvrir les merveilles du monde à l'occasion de voyages ? Parfois, c'est un film, c'est un documentaire, c'est un film de fiction, c'est un article, c'est un questionnement posé au cours d'un jeu/concours pour certains, que sais-je... et nous pourrions, toutes proportions gardées, utiliser à notre niveau cette façon de donner de l'appétit pour les grands lieux du Département. Pas pour nous, bien sûr, parce que nous prenons volontiers la route pour y aller, mais pour que davantage d'Altoséquanais aient ce désir de découvrir en vrai ces lieux magnifiques.

Au niveau local, nous nous demandons chaque jour comment atteindre tous les publics. Nous y parvenons plus ou moins bien, par tâtonnements, mais surtout en gardant notre curiosité ouverte sur tout ce que nous permet aujourd'hui le développement du numérique et des diverses pédagogies actives.

Et si on se questionne sur ce qu'est la culture aujourd'hui, on pourrait, en fait, presque mettre un « s » à ce mot, parce qu'être cultivé en 2024, c'est connaître, certes, notre passé, nos grands auteurs, les peintres renommés, les écoles de pensée, mais c'est aussi comprendre le monde dans lequel nous vivons, avec une vraie place donnée à la culture scientifique, technique, numérique, aux notions d'économie qui permettent de comprendre le fonctionnement des échanges entre les pays. Savoir qui est Pasteur, c'est bien, mais approcher un peu plus de ce qui lui a permis de faire des découvertes, c'est mieux. Cela peut éveiller des vocations, faire dire à un jeune que la science, dans le fond, cela lui est peut-être accessible.

Je voudrais prendre l'exemple de ce que fait l'une de mes voisines, la Ville de Gennevilliers, pour le domaine des mathématiques. Quand on entre dans une salle de Math'magic ou au Jardin des maths, on a envie d'essayer toutes les activités proposées. On comprend certes, par exemple, de quels outils les pharaons se servaient pour calculer des proportions, mais du coup, on se prend d'intérêt aussi pour tous les autres outils qui vont servir à cela au fil des siècles et pour les civilisations qui ont enfanté ces découvertes. Et la proportionnalité, c'est un mot abstrait, mais, vous le savez bien, cela sert dans nos

vies au quotidien, aussi bien à calculer les proportions d'une recette qu'à construire un immeuble conforme au nombre d'or.

De même, la Ville de Rueil-Malmaison a proposé récemment une exposition sur Léonard de Vinci et ses découvertes. On pouvait y voir sous forme de maquettes les machines extraordinaires pensées par de Vinci, mais on pouvait surtout en toucher et faire fonctionner certaines d'entre elles. C'était à la portée de tous, bien plus que la simple exposition des magnifiques dessins de l'artiste. Cette exposition a été prévue pour être facilement transportable d'une ville à l'autre. C'est aussi une piste à explorer, comme celle du SeineLab de la Seine musicale, qui permet de s'approprier les innovations musicales à travers l'expérimentation.

Je ne dis pas qu'on ne fait rien, je dis qu'on peut peut-être encore réfléchir en élargissant notre champ.

L'utilisation des pédagogies ludiques, le « aller vers » les centres d'intérêt des populations que l'on veut atteindre sont des incontournables si l'on veut éveiller un maximum d'habitants à la culture. On peut amener à la découverte des peintres en parlant de l'eau, sujet écologique, des fleurs, de la science. À travers les programmes d'éducation artistique et culturelle, nous pouvons le faire. Il suffirait d'étendre un peu les sujets déjà très intéressants proposés par les parcours pour les collégiens, mais qui sont aussi proposés – vous le savez sans doute – aux EHPAD, aux personnes handicapées ou suivies par l'aide sociale, puisque l'éducation artistique et culturelle touche tous ces publics. Et au passage, cela éviterait que certains puissent croire à des infos, à des *fake news*, et qu'ils comprennent comment on peut aller vérifier une information et devenir un humain éclairé.

On pourrait aussi reproduire ce que le Département fait si bien dans la Vallée de la culture ; on pourrait le reproduire dans d'autres lieux du territoire, même en moins ambitieux, car nous avons bien conscience que l'entretien du patrimoine est un poste de dépenses qui peut difficilement être diminué.

Le Département accorde généreusement son aide aux associations qui encadrent la pratique culturelle de façon professionnelle. Là aussi, est-ce qu'il ne faudrait pas encourager les associations qui le font à titre d'amateur ? En étant exigeants sur les demandes, certes, mais on pourrait découvrir de nouveaux talents sur nos territoires. Vous le faites avec certains appels à projets.

Bref, vous l'aurez compris, même si certains de mes propos peuvent vous paraître éloignés des pratiques classiques, ma prise de parole est juste une invitation à faire toujours mieux en matière de culture, mais surtout à essayer de faire aussi autrement, en explorant d'autres pédagogies qui ont fait leur preuve et en tissant des liens sur les parties du territoire altoséquanais qui n'ont pas la chance que l'histoire les ait dotés de grands lieux de culture. Bien sûr, vous nous trouverez, en particulier dans le nord du département – puisque nous n'avons pas beaucoup de grands lieux –, à vos côtés, pour imaginer et mener à bien des initiatives en ce sens.

Merci.

**M. le Président.**- Vous l'avez dit dès le début, ce n'est pas une dépense/une compétence obligatoire. Vous avez souligné, malgré tout, tous les efforts qui sont faits en ce sens par notre Département, et je crois que c'est effectivement important à souligner, parce que tout à l'heure, certains parlaient des dépenses contraintes en disant : « Finalement, vous ne faites pas grand-chose d'autre que ce qui est contraint ». Vous venez de dire qu'on faisait beaucoup dans la culture et vous avez souligné que ce n'était pas une dépense contrainte puisque non obligatoire. Je m'en réjouis, parce que c'est important pour tous les publics, des plus jeunes à nos anciens, parce qu'il n'y a pas d'âge pour accéder à la culture et s'élever par la culture, quels que soient aussi les milieux sociaux.

C'est pour cela que nous sommes aussi volontaires dans le domaine depuis longtemps. Même si on peut toujours aller plus loin, améliorer les choses, la vie évolue, il faut savoir s'adapter. Notre Département n'a pas à rougir, tant s'en faut, de tout ce qui est fait pour la culture pour tous, depuis des années.

D'ailleurs, on s'adapte. Vous avez parlé d'éléments nouveaux ; je prendrai un exemple : les casques virtuels pour les personnes âgées. D'ailleurs, il me semblait que sur certains bancs, de votre côté, à une époque, on nous a un peu reproché de mettre des casques virtuels dans les EHPAD. Je vois que ce n'est pas unanime sur les bancs, mais ce n'est pas une critique, puisque par cela, on peut aussi sortir nos aînés des EHPAD ; ils peuvent visiter le musée du Louvre ou d'autres musées ou bénéficier d'autres horizons culturels, comme un opéra etc. Comme quoi, cela a du bon, en tout cas pour vous ; pour d'autres membres de votre groupe, non, mais en tout cas, pour vous, oui, je m'en félicite.

Mais on le fait aussi pour les collèges. Cela se développe, mais les casques sont aussi dans les collèges. Il y avait moins sur cet aspect culturel, mais nous souhaitons que cela se développe et nous verrons avec les équipes de l'Éducation nationale pour aller vers cela.

D'une façon plus large, on a de nombreux dispositifs pour aller vers les publics. On va dans les EHPAD, et pas uniquement avec les casques de réalité virtuelle. On va également vers les jeunes de l'ASE et on les amène aussi dans tous les endroits culturels qui existent dans notre département. Un gros travail est fait en ce sens auprès des jeunes de l'ASE. Lorsque nous visitons – et dernièrement, nous en avons inauguré pas mal – nos nouveaux SST, vous avez vu qu'il y avait des œuvres, parce que pendant que les gens attendent, ils peuvent avoir accès à ces œuvres, et on met en place des actions de médiation adaptées. Là aussi, ce sont souvent des publics qui sont éloignés de la culture, et donc on va bien vers eux. On a bien cette politique pour tous et d'aller vers.

Là où on a un désaccord, c'est sur Chorus. Ce n'est pas vrai, quand Chorus a lieu, y compris à la Seine musicale, il y a énormément de monde, beaucoup de jeunes, et c'est faux de penser que le nombre de ces jeunes n'est que de la ville de Boulogne parce que la Seine musicale est à Boulogne, ou alors je veux bien mais il y aurait énormément de jeunes à Boulogne. C'est une grande ville, une très grande ville, le Maire lui-même est jeune... (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

... mais ce sont des jeunes qui viennent de partout, du département. Cela permet aussi d'avoir une qualité qu'on n'avait pas forcément avant, quand c'était dispersé, d'avoir dans plusieurs salles et en même temps donc, un public qui peut aussi bouger, avoir accès à différentes formes de musique, styles de musique. Cela n'était pas forcément le cas quand c'était dans les villes, parce qu'il y avait un groupe, donc un style de musique, mais le jeune de chez vous qui n'aimait pas cela, s'il voulait autre chose, il fallait bien qu'il aille dans une autre commune. Aujourd'hui, il va peut-être aussi dans une autre commune, mais il y a tout, donc il ne se déplace qu'une fois pour tout avoir, au lieu de se déplacer plusieurs fois.

C'est bien aussi d'avoir des lieux qui rassemblent. Il faut aller vers, mais il faut aussi savoir rassembler, et que notre jeunesse se côtoie aussi, qu'elle partage. Il ne faut pas laisser les gamins de Gennevilliers qu'entre eux ou au sein de leur propre quartier, leur amener forcément tout dans leur quartier, il faut aussi les faire sortir, les amener vers ailleurs.

Il faut donc qu'on arrive à avoir les deux et je crois que nous l'avons.

On peut, une fois encore, toujours améliorer, faire plus. Monsieur Jarry nous reprochait tout à l'heure un investissement culturel. Peut-être qu'à l'instant T la conjoncture actuelle fait que, effectivement, ce projet pèse fortement sur notre Département. Mais au moment où cela a été décidé, qui était capable de savoir – il fait une fixation sur l'immobilier, mais il n'y a pas que cela – qu'il allait y avoir le Covid – ce n'est pas l'immobilier, le Covid – et que tout cela allait amener un certain nombre de conséquences en chaîne ?

Je ne regrette pas que notre Département se soit lancé dans cela. C'est vrai, Monsieur Jarry, cela aura un coût de fonctionnement, bien sûr, mais la vie est faite de choix et je partage ce que dit Madame Barthélémy-Ruiz. Notre majorité assume d'avoir fait le choix dans ce Département de la culture pour tous. Ce n'est pas parce qu'il y a des villes où il y a des populations auxquelles la ville ne leur donne pas forcément l'accès à la culture, que nous devons avoir la même politique.

*(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)*

Je ne parle pas pour Nanterre en particulier, je dis qu'il y a des Villes qui ne le font pas, parce que parfois, elles ne peuvent pas le faire, elles n'ont pas les équipements, comme l'a dit tout à l'heure Madame Barthélémy-Ruiz, mais les équipements se créent aussi, rien n'empêche une Ville de construire un théâtre, de construire un équipement pour accueillir des expositions. Tout à l'heure, vous avez dit qu'il y a une exposition magnifique à Rueil-Malmaison qui peut circuler ; elle fera le tour de villes, encore faut-il pouvoir avoir le lieu d'accueil. Nous ne sommes pas seuls, les Villes ont un rôle à jouer, les Maires existent quand même et ils sont proches des populations, ils ont aussi des compétences, puisque ce sont les seuls qui ont la compétence générale ; on ne peut pas leur reprocher de faire dans la culture. Encore une fois, je ne vise pas Nanterre. Quand on dit qu'il n'y a pas de lieux culturels, rien n'empêche de les faire. Il n'est pas obligé que le Département aille créer une structure départementale ; parfois, les Villes ont des moyens ou des choix – encore une fois, ce sont des choix politiques – qui peuvent leur permettre.

*(Intervention hors micro de Monsieur Jarry)*

Oui, mais même quand on ne le fait pas directement, me semble-t-il, on aide financièrement. Je ne vais pas le rappeler, Monsieur Jarry, vous êtes bien au courant de ce qu'apporte le Département pour soutenir le choix de la Ville de Nanterre pour son centre dramatique ; il me semble que le Département n'abandonne pas dans ce beau projet la Ville de Nanterre, malgré les coûts qui ne cessent d'augmenter ! On a eu encore une réunion, il va falloir qu'on paye encore plus ! Entre les coûts prévus au départ et les coûts d'arrivée, cela va nous coûter beaucoup plus cher que prévu ! Bon... J'ai dit lors de cette réunion – vous n'étiez pas là, mais il y avait le nouveau Maire, qui, d'ailleurs, présidait cette réunion – que le Département ne laisserait pas tomber la Ville de Nanterre. Je le redis publiquement, mais à condition aussi que les autres collectivités, à commencer par l'État lui-même, fassent, parce que je veux bien, mais on ne va pas être simplement à deux collectivités pour un centre dramatique national ! Il y a aussi l'État, il a un budget ; même s'il est contraint maintenant, il en a un, il fait des choix aussi. Il y a un Territoire. À quoi sert le Territoire ? Il peut aussi décider. Il ne me semble pas que j'aie vu le moindre financement du Territoire sur le centre dramatique de Nanterre ; peut-être qu'il n'a pas été sollicité.

**M. Berdoati (hors micro).**- On n'a pas la compétence.

**M. le Président.**- Il n'a pas la compétence parce qu'elle n'a pas été transférée, mais rien ne vous empêche.

Il y a plein de collectivités et c'est toujours le Département, donc je me demande à quoi servent les autres ! Si elles ne servent à rien, il faut les supprimer ! On a cinq strates en Ile-de-France ! Si la Métropole, vous considérez – parce qu'il n'y a pas non plus la Métropole qui paye – qu'elle ne sert à rien – ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous – et que les Territoires ne servent à rien, il n'y a qu'à demander à l'État de les supprimer, puisque Monsieur Woerth travaille en ce moment ! Allez le voir et donnez-lui de bonnes idées ! Cela éclaircira le paysage !

Moi, à partir du moment où cela existe, je dis que je ne dois pas être le seul à financer, parce qu'on arrive à des choix budgétaires compliqués, et donc il n'y a pas de raison qu'on soit les seuls.

Mais, rassurez-vous, Monsieur Jarry, je ne vous abandonnerai pas comme cela, on fera ce qu'il faut pour que les habitants de Nanterre puissent avoir un théâtre de qualité

et qui draine au-delà de Nanterre. On parlait de proximité, et moi je suis, comme vous j'espère aussi, pour la culture pour tous, donc avoir un centre dramatique est bien, mais il faut aussi qu'il y ait des habitants de Nanterre, parce que si c'est pour avoir un instrument pareil pour n'avoir que des Parisiens qui viennent, je pense que ce sera dommage pour les habitants de Nanterre. C'est pour cela aussi qu'il faut que dans ces lieux, comme on était d'accord avec Madame Barthélémy-Ruiz, pour familiariser petit à petit les populations, il n'y ait pas que de l'élitisme, parce que sinon, ne viendront que des Parisiens, des gens de certaines communes, mais il n'y aura pas beaucoup d'habitants de Nanterre.

Vérifions aussi les programmations, si on le peut, par les Conseils d'administration de ces lieux. Il peut y avoir de l'élitisme, mais il peut y avoir aussi d'autres choses qui s'ouvrent à l'ensemble des populations.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?...

**M. Datcharry (hors micro).**- C'est un « donner acte ».

**M. le Président.**- Oui, mais on vote quand même pour le « donner acte ».

Qui est contre ?

Abstention ?

Approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **Rapport n° 24.77 – Protocoles transactionnels – Sinistres – Clamart et Saint-Cloud.**

Nous avons ensuite le rapport 24.77 : il s'agit de deux protocoles transactionnels concernant des sinistres à Clamart et à Saint-Cloud pour un problème racinaire dû à un arbre, Madame Trichet-Allaire, la racine de l'arbre a créé des dégâts, cela arrive, et d'une perte de téléphone.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix ces protocoles.

Qui est contre ?

Abstention ?

Approuvées à l'unanimité.

#### **Rapport n° 24.78 – Compte-rendu sur les actions en justice.**

Sur le 24.78, le compte-rendu sur les actions en justice, il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons donc pris acte, je suppose, à l'unanimité.

### **COMMANDE PUBLIQUE**

#### **Rapport n° 24.30 – Compte-rendu des marchés et avenants conclus entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2023 – Compléments sur les périodes précédentes.**

Sur le 24.30, le compte-rendu des marchés et avenants publics entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2023, il s'agit de prendre acte.

Je n'ai pas d'inscrit.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

#### **Rapport n° 24.31 – Groupement de commandes – Département des Hauts-de-Seine et IDFM – T1 – Travaux de prolongement vers Nanterre et Rueil-Malmaison – Marchés de prestations intellectuelles et de service.**

Sur le rapport 24.31, un groupement de commandes du Département avec Île-de-France Mobilités concernant le T1 vers Nanterre et Rueil-Malmaison pour un marché de prestations intellectuelles et de service, j'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

**M. Jarry.-** Je vais être court, en plus il est rare que j'intervienne comme cela ici, pour dire que je suis très heureux que ce T1 avance. Il a presque trente ans de retard...

**M. le Président.-** Ce n'est pas de ma faute...

**M. Jarry.-** Non...

**M. le Président.-** ... ni de la vôtre, d'ailleurs, puisque, comme je le disais tout à l'heure, on paye.

**M. Jarry.-** Je me rappelle bien que la liste de droite de la Ville de Colombes s'est fait élire contre le tramway T1 et que c'est une des raisons du retard actuel, mais bon, on va laisser cela pour l'histoire.

Là, c'est simplement pour vous dire qu'on est vraiment très content et qu'on espère que la dynamique maintenant de développement va se mettre.

**M. le Président.-** Merci.

Nous aussi, nous sommes contents que les transports se développent, mais vous me donnez l'occasion aussi de dire que nous participons et nous sommes, en tout cas en Ile-de-France, le Département qui participe le plus financièrement, puisque pour les tramways, en l'occurrence, nous participons à l'investissement à hauteur de 30 %, ce qui n'est pas le cas des autres Départements franciliens, même quand ils ont des développements de tramway chez eux. Nous sommes vraiment pour le développement durable, pour les transports, et améliorer les transports que prennent nos concitoyens, tant que nous pouvons le faire. Je crois que d'autres peuvent le faire, mais, c'est une question de choix, ils préfèrent faire d'autres choix, peut-être plus routiers, je ne sais pas ; en tous les cas, nous sommes pour les transports...

**M. Benarafa.-** À condition que les transports restent abordables.

**M. le Président.-** Oui, et je vous ai entendu, Monsieur, c'est pour cela que nous payons 116 M€ cette année pour le fonctionnement d'Ile-de-France Mobilités, une augmentation importante, pour que, justement, le Pass Navigo n'augmente pas de trop.

C'est bien de multiplier les transports, mais il faut passer après les investissements au fonctionnement, comme le disait Monsieur Jarry pour le musée. Là aussi, il faut que les uns et les autres, y compris l'État lui-même, quand il développe à travers la SGP de nouvelles lignes, puisse penser que c'est Ile-de-France Mobilités qui paye ensuite le fonctionnement,. Et où prennent-ils l'argent si plus personne ne paye ? Voilà ! Cela veut dire que ce sont encore les collectivités, nous ? Nous aussi, nous sommes une entreprise, quelque part, nous avons cinq mille agents, donc nous payons aussi pour nos employés. Nous prenons en charge 75 %, en plus, donc nous payons dans tous les sens !

Et après, on nous expliquera qu'il faut donner des compétences uniques, parce que ce n'est pas bien sinon. Cela dépend quand ; on s'en aperçoit encore là.

Je mets donc aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

## **PERSONNEL**

### **Rapport n° 24.32 – Prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPES) – Résultats 2023 et objectifs 2024.**

On a ensuite le rapport 24.32, avec un inscrit : Monsieur Coscas.

**M. Coscas.-** Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, malgré l'heure, il est utile, me semble-t-il, de rappeler la création de cette nouvelle prime que vous avez voulu accorder aux agents afin de favoriser le travail collectif des services.

Le rapport de certification pour l'année 2023 a conclu l'atteinte de onze objectifs sur dix-huit que le Département s'était fixés et, de ce fait, le montant de la prime pour six

mois – puisque c’était évalué sur seulement six mois l’année dernièreet, évidemment, pour cette année, ce sera sur l’année, s’est élevé à 100 € bruts par agent.

Par ailleurs, pour 2024, comme il avait été aussi indiqué lors de la création de la prime, il était important de faire évoluer quand c’est utile les indicateurs, et donc là, il est proposé de reconduire quinze indicateurs et d’en remplacer trois.

Il est donc demandé à l’Assemblée de constater l’atteinte des onze objectifs sur les dix-huit et d’approuver pour l’année 2024 les nouveaux indicateurs remplaçant les anciens.

Pour conclure, je voudrais simplement dire que j’ai le plaisir de vous représenter en présidant les instances avec les agents, avec le personnel, et je souhaite quand même ajouter que les propos des représentants du personnel sont beaucoup plus responsables que certains tenus dans cette Assemblée.

**M. le Président.-** Merci.

Je n’ai pas d’autre inscrit...

*(Madame Cillières demande la parole.)*

Pardon, je n’avais pas d’inscrit, mais je vous en prie, Madame Cillières.

**Mme Cillières.-** Merci, Monsieur le Président, très rapidement.

On a lu ces documents avec attention, on avait débattu de cela l’année dernière en avril, effectivement, et on avait émis un vote favorable, mais en attendant, évidemment, des chiffres de bilan.

J’entends qu’il y a eu des espaces de dialogue, de discussion, de réflexion avec les agents, ce qui nous rassure quelque peu. Pour autant, à lire le bilan des indicateurs, on se demande quand même si les objectifs fixés sont atteignables.

Par exemple, vous avez dit tout à l’heure, Monsieur le Président, qu’il y avait une augmentation importante de l’accueil de MNA (mineurs non accompagnés) dans notre département, et l’indicateur n° 1 fixe des objectifs de placements à l’hôtel maximaux. Du coup, on se demande si ce n’est pas un peu une injonction contradictoire qui fait que ce n’est pas atteignable...

**M. le Président.-** Non, ce n'est pas contradictoire, parce que, une fois encore, je ne maîtrise pas les flux ; en revanche, il y a une loi qui dit qu'on ne doit pas avoir d'enfant à l'hôtel, et donc je donne comme objectif à mes services, et je crois que c'est ce que vous souhaitez, ou alors je me suis trompé...

**Mme Cillières.-** Oui, bien sûr.

**M. le Président.-** ... on le disait encore tout à l'heure, ne pas avoir d'enfants, même, une fois encore, si on a mis en place des mesures « éducatives » renforcées. Donc c'est un objectif, mais si c'est pour fixer des objectifs et qu'à chaque fois, ils sont déjà atteints, cela ne sert à rien. C'est aussi d'essayer d'y arriver, de *challenge*.

Or, là, c'est vrai, il y a une hausse, mais pendant deux ans, il n'y a pas eu de hausse, puisqu'avec le Covid, il n'y avait plus d'entrée. Oui, ce n'est pas facile à atteindre à 100 %, mais l'objectif n'est pas non plus d'être à 100 % de placements. Vous n'allez quand même pas me reprocher de fixer cela comme objectif.

**Mme Cillières.-** Ce n'est pas un reproche...

**M. le Président.-** Ah bon...

**Mme Cillières.-** ... je suis dans le dialogue et l'échange...

**M. le Président.-** Moi aussi.

**Mme Cillières.-** ... sur le contenu des indicateurs que vous fixez pour verser une prime, et pour cette année 2023, vous fixez le plus bas montant.

**M. le Président.-** Je pense qu'il est important qu'il y ait moins d'enfants...

**Mme Cillières.-** On est d'accord.

**M. le Président.**- ... dans les résidences éducatives, et donc c'est un objectif que je fixe aux services pour qu'ils aient une prime d'intéressement ; ce n'est pas une obligation non plus, la prime d'intéressement...

**Mme Cillières.**- Non, c'est vrai.

**M. le Président.**- ... et donc il faut fixer des critères. Je fixe des critères dont je souhaite qu'on obtienne les objectifs et j'assume.

**Mme Cillières.**- Sur le troisième, que l'on peut partager sur le fond, c'est plutôt sur les moyens à disposition des agents pour les réaliser, c'est cela que j'interroge, et notamment vous avez abordé tout à l'heure les difficultés au sein des SST, que l'on connaît, sur lesquelles on a pu échanger, sur les délais de traitement moyen des informations préoccupantes, mais du coup, l'indicateur et les conclusions de l'analyse ne font pas état des vacances de postes, des difficultés de recrutement et des difficultés dans les SST, qui sont en première ligne sur les prises en charge, des informations préoccupantes.

Après, cela reste une prime, nous ne sommes pas favorables aux primes; ce qu'il faut, c'est revaloriser le point d'indice.

En tout cas, nous avons une vraie interrogation sur ces indicateurs, même si vous proposez d'en modifier certains, et j'imagine que cela a été concerté avec les agents et leurs représentants, donc quelques questionnements là-dessus, Monsieur le Président, pour ne pas être trop longue.

**M. le Président.**- Vous avez fait la question et la réponse : effectivement, c'est concerté avec les représentants du personnel. Cela a été dit par Monsieur Coscas, certains ont été retirés parce qu'ils n'ont plus lieu d'être et ont été remplacés par d'autres, mais à partir du moment où c'est une prime d'intéressement collective, il faut bien que l'on trouve des critères pour l'ensemble des services. Après, on peut appliquer ces critères ; une fois encore, il ne s'agit pas de les atteindre forcément à 100 %. On a bien conscience que c'est plus dur pour l'ASE de répondre totalement à l'objectif, mais en tous les cas, il faut bien un objectif. C'est plus dur, par le manque de personnel, dans les SST ou MDPH pour traiter des dossiers, on tient compte de la situation, mais à partir du moment où c'est une prime

d'intéressement globale, il faut bien qu'on trouve des critères sur l'ensemble des services, et si c'est voté à l'unanimité entre nous et les syndicats, c'est bien parce qu'on a pris des mesures... Non ? Ils n'ont pas voté, les syndicats ?

**Mme Cillières (hors micro).**- Pas à l'unanimité.

**M. le Président.**- Ah oui, la CGT a...

**M. Coscas.**- Il n'y a pas eu de vote contre à la création...

**M. le Président.**- Il n'y a pas eu de vote contre, mais elle est bien informée par ses collègues de la CGT qu'ils se sont abstenus, parce que, comme vous, ils sont contre les primes d'intéressement, mais une abstention fait qu'il y a l'unanimité.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Abstention d'un groupe de l'Opposition.

Le groupe de Monsieur Timotéo vote avec la Majorité.

Mes chers collègues, il est 13 heures 20, il reste trente-quatre dossiers, dont douze avec des inscrits, donc cela veut dire qu'il y en a encore au moins, selon qui parle, pour une heure, une heure et demie. Cela nous ferait déjeuner à 15 heures 30 donc je vous propose une suspension de séance pour que nous allions déjeuner.

**M. Coscas.**- Monsieur le Président, je suis désolé, si je peux me permettre, il reste trois délibérations me concernant très rapides...

**M. le Président.**- Oui, mais il y a plein d'inscrits, donc vous reviendrez cet après-midi ! *(Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

*(La séance, suspendue à 13 heures 20, reprend à 14 heures 58.)*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, nous allons reprendre notre séance.

**Rapport n° 24.33 – Tableau des effectifs budgétaires – 2024.**

Nous reprenons au dossier 24.33.

J'ai deux inscrits : Monsieur Coscas, à qui je donne la parole...

**M. Coscas.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport concerne le tableau des effectifs budgétaires du Département, donc de l'ensemble des agents.

Il est à noter qu'il y a une évolution importante par rapport à 2022 sur le nombre de recrutements, sans entrer dans le détail : 14 % d'augmentation par rapport à 2022 ; c'est l'effet de tous les avantages qui ont été accordés et tout le travail qui a été fait sur les revalorisations des métiers et de l'ensemble des agents.

Point important sur un arbitrage que vous avez réalisé : aujourd'hui, un contrat de trois ans est systématiquement proposé aux nouveaux agents recrutés en tant que travailleur social, évidemment dans le cas où nous ne recrutons pas de fonctionnaire, ce qui, malheureusement, est de plus en plus le cas.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur Coscas.

J'ai comme autre inscrite Madame Cillières.

**Mme Cillières.-** Merci, Monsieur le Président.

Je me suis engagée à faire court auprès de Monsieur Coscas.

Nous avons déjà discuté de la situation des SST et de la MDPH tout à l'heure. Je voulais quand même formellement, si vous me le permettez, Monsieur le Président, vous alerter, on l'a dit et vous avez déjà répondu sur les SST, mais en particulier aujourd'hui sur la MDPH, où dans ma ville, j'ai été alertée par des usagers quand même assez nombreux, m'informant de délais de traitement de douze mois... J'en ai quelques-uns, Monsieur ; je vous assure, Monsieur le Président.

Nous les accompagnons avec notre CCAS dans le cadre de notre convention de bon fonctionnement entre les services départementaux et municipaux. En tout cas, je souhaite insister sur des délais vraiment anormaux qui nous mettent en difficulté et qui mettent en difficulté nos usagers, bien évidemment, et nous sommes à leurs côtés, bien sûr.

A la suite de l'audit des SST que vous nous aviez présenté en juin 2023 dans le cadre d'une commission, juste une question rapide : si nous pouvions avoir un état des effectifs présents dans les structures de proximité, donc les SST, au moins pour nos villes ou en tout cas pour nos secteurs, et aussi à la MDPH, pour avoir un point d'étape de la situation à la suite des annonces sur le plan de recrutement et d'urgence réalisées dans ces services.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Effectivement, sur la MDPH, on en a parlé ce matin, donc je ne nie pas.

La moyenne – après, c'est une moyenne, donc effectivement, il peut y avoir une personne pour qui cela fait douze mois, mais généralement, quand ils nous saisissent, on essaye de regarder – est à sept mois et demi/huit mois, ce qui est déjà très important, puisque normalement, on devrait être sur quatre/cinq mois. Mais, je l'ai dit aussi ce matin, il y a des Départements qui sont même au-delà, et cela dépend de quel type de personnel il manque. La constitution du dossier est une chose, ce sont des équipes, le suivi, ce sont des équipes, mais l'évaluation doit être faite par des médecins et on a plus de difficultés encore à recruter des médecins que les autres métiers sociaux.

Je vous l'ai dit ce matin, on en a deux qui ne sont pas loin d'accepter et j'espère qu'ils accepteront, mais je vous assure que nous faisons tout ce que nous pouvons, et d'ailleurs, cela pose un vrai problème, et au-delà, une fois encore, de notre Département, un problème profond.

Je rejoins ce que disait, mais d'une façon différente, Monsieur Jarry sur un autre point : à un moment donné, on ne décide pas tout, on n'est pas tout seul. Si, aujourd'hui, il y a un manque de médecins dans ce pays, ce n'est pas à cause du Département des Hauts-de-Seine ou de quelque Département que ce soit. En même temps, on sait que les besoins – c'est paradoxal et ce n'est pas nouveau – seront de plus en plus importants, que ce soit pour le handicap, où, on le disait aussi ce matin, le nombre de demandes, de dossiers, est

en accroissement important, mais également, et tout le monde le dit, par rapport au vieillissement de la population en 2030 ; et 2030, c'est dans six ans ! En même temps, parallèlement, je ne dis pas que c'est un mal, on durcit les textes, on durcit le réglementaire, donc on te rajoute des contraintes, les dossiers augmentent et il n'y a pas de recrutements.

Ça, je ne vais pas dire qu'on est démuni, on peut prendre des mesures et on les a prises, mais je ne peux pas inventer des médecins qui n'existent pas, qui ne sortent plus, et on a beau nous avoir dit qu'on a changé les choses en la matière, il faut sept ans pour faire un médecin, et on les a changées quand ? Il y a deux ans ! En attendant, on fait quoi et comment ? On nous dira qu'on est responsable, parce qu'on a effectivement la compétence, mais est-ce que sur le fond, on l'est vraiment ? J'ai l'habitude de prendre mes responsabilités, je ne les fuis pas.

On fait tout ce qu'on peut. Je vous l'ai dit, j'y étais hier, j'ai trouvé un personnel qui, comme on l'a vécu à un moment donné dans les SST, a du mal, c'est lourd, c'est dur, et, justement, raison de plus pour aller les voir, leur dire : « Bravo pour le travail que vous faites et on compte sur vous », parce que c'est un personnel motivé. Ce sont des gens qui ont une vraie conscience professionnelle et qui, malgré ces difficultés, essayent et se battent pour faire au mieux.

Je ne voudrais pas qu'à travers ces problèmes, ce personnel qui est encore là, qui existe, qui fait face à des situations qui sont difficiles, d'une façon qui pourrait être maladroite, se sente un peu montré du doigt. Ce n'est pas eux, au contraire, ils font un travail remarquable, et donc ils méritent qu'on les soutienne et qu'on fasse tout ce qu'on peut pour recruter.

Sur les SST, on en a parlé aussi et, une fois encore, là, on n'est plus sur des départs secs, on est sur des départs à la retraite, qu'il faut, remplacer. Je vous l'ai dit ce matin, en net, cela ne représente que vingt-et-un sur les trois premiers mois, mais en réalité, en embauche, c'est cent quatre-vingt-quinze, parce qu'entre-temps, on a eu des départs à la retraite pour cent soixante-dix. Cela montre aussi, je le redis, l'attractivité : on arrive à embaucher cent quatre-vingt-quinze.

Par SST, on peut vous donner le détail. D'une façon générale, cela s'est bien amélioré, en particulier au niveau des Directions. Ici ou là, il peut manquer encore quelques postes, mais on s'y emploie.

Après, à partir du moment où il y a peu de gens qui arrivent, ils sont encore plus « exigeants », et pas qu'en termes salariaux ou de locaux, c'est-à-dire qu'ils nous disent : « Vous recrutez », mais vous avez treize SST, je préfère aller là que là » ; c'est une réalité, malheureusement, aussi, qui fait qu'à certains endroits, les effectifs sont complets et à d'autres, ils ne le sont pas. Là aussi, à nous de faire passer les messages que les populations qui vont dans les SST, habitants de telle ou telle ville, ont besoin de nous et ont besoin d'une réponse, et que donc, il ne faut pas stigmatiser ou dire : « Je ne veux pas aller là ». Il faut qu'on arrive à doter tous les SST des équipes nécessaires à leur bon fonctionnement.

Il n'y a pas d'autre intervention.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Abstention du groupe de Monsieur Timotéo.

Le groupe de Monsieur Datcharry vote ? (*Monsieur Datcharry acquiesce.*)

C'est donc voté.

Nous avons ensuite le rapport 24.34, qui concerne simplement les effectifs de la Cité de l'enfance. Après, il y a les Marronniers et Paul Manchon. Sur les trois lieux ASE, j'ai trois fois la même inscrite : Madame Mouaddine, donc si vous en êtes d'accord, on peut peut-être grouper les trois dossiers, votre intervention ?

**Mme Mouaddine.-** Oui.

**M. Datcharry (hors micro).-** C'était prévu.

**Rapport n° 24.34 – Tableau des effectifs budgétaires – Cité de l'enfance.**

**Rapport n° 24.35 – Tableau des effectifs budgétaires – Centre maternel les Marronniers.**

**Rapport n° 24.36 – Tableau des effectifs budgétaires – Pouponnière Paul Manchon.**

**Mme Mouaddine.**- Effectivement, Monsieur le Président, l'intervention regroupe les trois délibérations qui détaillent les effectifs budgétaires des trois établissements de l'Aide sociale à l'enfance.

Je tiens à préciser, bien sûr, que nous soutenons la prise en compte des évolutions des carrières des agents. Nous savons cependant de longue date à quel point ces structures souffrent du manque de personnel ; on vient d'en parler. Cela impacte, par conséquent, les jeunes mères, les enfants et les mineurs que ces structures sont censées abriter, protéger et accueillir.

Nous avons conscience que les difficultés de recrutement dans le secteur du médico-social affectent les structures à l'échelle nationale. Le Département dispose néanmoins de leviers pour augmenter l'attractivité des offres d'emploi. Comme vous le savez, il y a toujours des postes vacants de travailleurs sociaux et d'infirmières dans les deux pouponnières. Le site de Paul Manchon, lui, ne dispose toujours pas de médecin, mais vous avez parlé tout à l'heure de recrutements en cours, en espérant que cela aboutisse.

Vous dites que vous n'avez pas de levier pour enrayer les difficultés de recrutement. On vient d'en parler, mais, concrètement, quelles sont les actions entreprises pour fidéliser les agents en poste, pour empêcher que la mobilité interne, avec le régime indemnitaire, ne cause la concurrence entre les trois établissements ?

Enfin, je profite de cette intervention pour réaffirmer que notre groupe soutient les travailleuses et travailleurs du secteur social et médico-social en lutte en ce moment, et qui étaient d'ailleurs en grève hier pour réclamer des revalorisations significatives des grilles du point d'indice dans les trois fonctions publiques, ainsi que l'intégration des travailleurs toujours exclus du Ségur, mais je crois, Monsieur le Président, que sur ces revendications, vous pouvez aussi affirmer votre soutien à ces travailleurs en lutte.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Oui. D'abord, c'est ce qu'on a fait ; on a même trouvé parfois pour des personnels, par rapport au Ségur, des solutions au travers du RIFSEEP. Là, en l'occurrence, pour la pouponnière, on a une vraie difficulté, parce que ce sont des

personnels qui dépendent de la filière hospitalière. Pour ce cas de figure, malheureusement, nous n'avons pas trouvé de solution, et donc je ne peux pas les revaloriser, ce qui crée encore plus de difficulté, à cet endroit-là, pour le recrutement et qui crée une distorsion, finalement, par rapport aux autres établissements. Là où cela dépendait de nous, nous avons fait le nécessaire ; là, cela ne dépend pas de nous directement et je n'ai pas trouvé, nous n'avons pas trouvé de solution. Les services juridiques, les services sociaux, nous avons tous travaillé, nous avons trouvé pour d'autres lieux, mais là, nous n'avons pas encore trouvé la solution légale pour revaloriser tout en évitant après, au contrôle de légalité, d'être rejeté.

Par contre, nous organisons tous les ans des concours – nous les organisons nous-mêmes – pour leur dire : « À ce moment-là, changez de filière et passez les concours ». Nous les organisons et il y en a de plus en plus qui le font. C'est la solution que nous avons trouvée pour l'instant. Du coup, cela nous permettra, parce qu'ils ne sont plus filière hospitalière mais intégrés dans nos propres personnels, de les revaloriser, comme nous l'avons fait ailleurs ; c'est la solution que nous avons trouvée, qui commence à trouver une vraie application. C'est la deuxième année, je crois, Madame Smith...

**Mme Smith (hors micro).**- C'est la deuxième année.

**M. le Président.**- C'est la deuxième année où on va le faire. On a commencé à le faire l'an dernier et on va le refaire cette année. On a plus de personnel, d'ailleurs, qui postule...

**M. Dian (hors micro).**- Oui.

**M. le Président.**- d'année en année.

En même temps, cela prouve aussi que malgré ces différences de base et le fait d'accepter de passer ces concours, qui sont une remise en cause quand même, ils sont attachés à leur métier, à l'endroit où ils sont et au fait de travailler pour nous, parce qu'ils auraient tout aussi bien pu dire : « Non, je ne passe pas les concours et je m'en vais ». Là encore, cela démontre qu'on a des personnels qui méritent toute notre attention.

C'est la solution que nous avons trouvée. J'espère que cela va continuer, que l'ensemble de ces personnels passera les concours, que, j'insiste, nous organisons nous-même. Je ne dis pas que nous leur donnons et que c'est une formalité, car même s'ils ont les compétences, et ils les ont, il faut faire l'effort et les passer.

Sur les postes d'auxiliaires, par contre, je ne vais pas dire que c'est parfait, mais cela s'améliore, puisque nous avons pourvu douze postes quand même en 2023, dont dix à la pouponnière et un au centre maternel des Marronniers. Pour autant, et je ne le nie pas, nous avons encore treize postes globalement vacants, mais nous en avons vingt-cinq, et nous avons réussi à en pourvoir douze.

Petit à petit, on voit bien qu'on rattrape les besoins. Le plus vite sera le mieux, mais, en même temps, c'est ce que je disais aussi ce matin, on est confronté maintenant à la problématique de la pyramide des âges et des départs à la retraite, ce qu'on n'avait pas avant, c'étaient des départs volontaires. Par exemple, quand je parle des puéricultrices, sur les sept départs, quatre étaient dus à la retraite, et quand on regarde dans ces métiers-là, dans ces postes-là, la courbe, dans les années qui viennent, n'est pas favorable.

**M. Ouzoulias (hors micro).**- C'est général.

**M. le Président.**- C'est, comme le dit Monsieur Ouzoulias, général, mais là aussi, donc il faut qu'on recrute encore plus que nécessaire.

Il n'y a pas d'autre intervenant.

Je mets donc aux voix, rapport par rapport.

Sur le 24.34, la Cité de l'enfance, qui est contre ?...

**Mme Mouaddine.**- On va s'abstenir sur les trois rapports, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Donc abstention des deux groupes de l'opposition sur les trois rapports, même vote, est la majorité est pour.

Les délibérations 24.34, 24.35 et 24.36 sont approuvées.

## **HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Rapport n° 24.37 – Dispositif Quartier d'Avenir – Hauts-de-Seine – Protocoles pluriannuels relatifs aux quartiers Abbé Grégoire Mirabeau à Bagneux et Barbusse à Malakoff.**

On passe ensuite au dossier 24.37, pour lequel, a priori, je n'ai pas d'inscrit. Il s'agit du dispositif Quartier d'avenir et des protocoles pluriannuels relatifs aux quartiers de l'Abbé Grégoire Mirabeau à Bagneux et Barbusse à Malakoff.

Je le mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

### **Rapport n° 24.38 – Aide à la création de logements locatifs sociaux – Aide à la rénovation énergétique – Retrait d'une délibération.**

Rapport 24.38 : il s'agit de l'aide à la création de logements locatifs sociaux et de l'aide à la rénovation énergétique pour certains programmes de SA de HLM.

J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

**M. Jarry.**- On va voter pour, mais je vous fais grâce de mon propos, que j'ai déjà largement...

**M. le Président.**- ... développé ce matin ! On en a pris note.

**M. Jarry.**- Mais je ne lâcherai pas sur ce sujet. (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

**M. le Président.**- Mais, Monsieur Jarry, je ne vous reprocherai jamais d'avoir des convictions, même si ce ne sont pas les mêmes que les miennes. J'aime les gens qui ont des convictions.

Je mets donc aux voix les cinq délibérations.

Même vote pour les cinq délibérations : unanimité ? (*Discussions croisées*)

Tous ceux qui siègent dans les SA de HLM diverses ne prennent pas part au vote.

**M. Jarry (hors micro).**- On est peut-être plus nombreux que vous, alors ! (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

**M. le Président.**- Vous avez dit que vous vous absteniez...

**M. Datcharry et M. Timotéo.**- Non, nous votons pour.

**Rapport n° 24.39 – Aide à la création de logements locatifs sociaux – Saint-Cloud – 1001 Vies Habitat.**

**M. le Président.**- Sur le 24.39, je n'ai pas d'inscrit. Il s'agit d'une aide à la création de logements locatifs sociaux à Saint-Cloud par 1001 Vies Habitat.

Même vote : unanimité.

Ceux qui siègent sont NPPV.

## **PATRIMOINE NON SCOLAIRE**

**Rapport n° 24.62 – Châtenay-Malabry – Acquisition d'une emprise foncière du CREPS Ile-de-France.**

Ensuite, on en arrive au 24.62, pour lequel je me déporte.

Monsieur Baguet, si vous voulez reprendre la présidence, mais il ne faudrait pas que cela devienne une habitude quand même... (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

(*Monsieur Baguet remplace Monsieur Siffredi au fauteuil de la présidence*)

**M. Baguet, Président.-** Mes chers collègues, il s'agit d'acquérir une emprise foncière sur le CREPS de Châtenay-Malabry ; c'est une commune qui doit sonner aux oreilles du Président. On propose à la Région d'acheter quatre-vingt mille et quelques mètres carrés sur le CREPS de Châtenay-Malabry pour en faire un grand jardin départemental.

Nous vous proposons donc d'acheter au prix des Domaines, à savoir 14 497 k€.

**M. Révillon (hors micro).-** Il faut citer le protocole à conclure entre l'État, la Région, le Département et la Commune.

**M. Baguet, Président.-** Oui, il y a, bien sûr, signature préalable d'une promesse de vente sous condition suspensive de libération définitive du site de toute occupation avant le 30 septembre 2024, création de servitudes de passage réciproques... Il y a un certain nombre de démarches administratives derrière ce genre d'acquisition, bien évidemment.

Il n'y a pas de demande de parole, donc je mets aux voix.

Qui est contre ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Personne.

Merci pour ce vote à l'unanimité. Cela fera un beau jardin supplémentaire dans le département des Hauts-de-Seine.

**M. Ouzoulias (hors micro).-** Avec des grands arbres !

**M. Baguet, Président.-** Oui, il y a des grands arbres.

Allez, on rappelle le Président !

*(Retour en séance du Président Siffredi)*

**M. le Président.-** Je crois avoir compris, Monsieur Baguet, que cela avait été un vote...

**M. Baguet (hors micro).**- ... unanime !

**M. le Président.**- ... à l'unanimité. On l'a évoqué ce matin, cela fait partie des onze hectares ouverts au public ; ils existaient mais étaient complètement fermés, et ce n'est pas une critique, je comprends la Direction de l'établissement, qui gère des mineurs et qui, effectivement, a une responsabilité, qui ne pouvait donc pas ouvrir la partie parc, même si elle ne leur servait pas.

### **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES**

**Rapport n° 24.40 – Tramway T2 – RD7 – Échangeur de la manufacture de Sèvres – Remboursements des études et travaux de la RATP.**

On passe au 24.40, avec le tramway T2 et la RD7 pour l'échangeur de la manufacture de Sèvres.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

### **TRANSPORTS**

**Rapport n° 24.41 – Tramway 1 – Prolongement vers Nanterre et Rueil-Malmaison – Convention de financement – Acquisitions foncières.**

Rapport 24.41 : il s'agit du T1, le prolongement vers Nanterre et Rueil-Malmaison, la convention de financement d'acquisitions foncières.

Vu ce qu'a dit Monsieur Jarry ce matin, je pense que c'est l'unanimité ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

**Rapport n° 24.42 – Convention de financement – SIAAP – Prolongement du Tramway T1 à Colombes – Protection de l'Émissaire générale du SIAAP.**

Rapport 24.42 : la convention de financement SIAAP pour le prolongement, toujours, du tramway T1, mais ce coup-ci, de l'autre côté, à Colombes.

Je suppose que Monsieur Jarry sera également d'accord pour qu'on aille vers Colombes ! (*Monsieur Jarry acquiesce.*)

Donc toujours l'unanimité.

Parfait !

**Rapport n° 24.63 – Métro Ligne 15 Ouest – Étude des pôles d'échanges des Agnettes, des Grésillons et de Nanterre-la-Boule.**

Rapport 24.63 : il s'agit là de la ligne 15 Ouest, l'étude des pôles d'échanges des Agnettes, des Grésillons et de Nanterre-la-Boule.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote ?

**M. Jarry (hors micro).**- Même vote.

**M. le Président.**- Unanimité.

**Rapport n° 24.64 – Métro ligne 18 – Prolongement entre Versailles et Nanterre – Convention de financement.**

Rapport 24.64 : il s'agit là du prolongement entre Versailles et Nanterre de la ligne 18.

J'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

**M. Jarry.**- Là, pas la même chose...

D'abord, pour la bonne compréhension de tout le monde, si, effectivement, la ligne 18 avait été inscrite dans le Schéma de développement du métro du Grand Paris, le

gouvernement et la SGP ont écarté la réalisation de cette ligne 18, sans doute pour des raisons financières ; on peut peut-être aussi y ajouter un rapport entre dépense et utilité sociale qui était à réinterroger.

Là où, évidemment, je me pose des problèmes, c'est que les deux Départements, des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ont donc engagé une étude d'opportunité, d'ailleurs sur des crédits dont on se demande où ils ont été pris, puisque jamais aucune délibération n'est passée ni ici ni à l'EPI, pour relancer éventuellement la réalisation de la ligne 18.

Évidemment, dans les Hauts-de-Seine, il n'y a pas beaucoup de gares prévues ; au départ, en tout cas, sur cette ligne, il n'y avait que deux gares prévues et les deux étaient quasiment à Nanterre, une à la limite de Rueil-Malmaison et à Nanterre et le terminus à Nanterre.

Évidemment, notre choc, c'est que la Ville de Nanterre, à ce jour, n'a pas été associée à aucune des études d'éventuelle relance de cette ligne 18.

Généralement, quand on n'est pas impliqué dans une concertation, c'est qu'il y a un loup. Et il y a un loup dans l'affaire, puisque la gare d'arrivée de cette ligne 18 est prévue à Nanterre La Folie, que cela se fait dans le cadre d'une ZAC, la ZAC des Groues. En réalité, un nouveau quartier de Nanterre, un onzième quartier de Nanterre, est en train de se bâtir et, évidemment, quand on a lancé les premières consultations de construction des logements et des services publics, on a consulté la SGP et l'État et la construction de ce quartier est partie sans cette gare de la ligne 18.

Évidemment, en plein cœur de cette réalisation, venir dire : « finalement, on revient en arrière, on va peut-être faire quand même une gare pour la ligne 18 » pose quelques inquiétudes, et plus que des inquiétudes, puisqu'en réalité, le quartier des Groues, c'est l'idée de quatre mille deux cents logements, dix mille personnes, donc on n'est pas dans une petite ZAC. Évidemment, cela pose des soucis, puisque cela peut arrêter le développement de la ZAC pour dix ans ou peut-être quinze ans.

La Ville de Nanterre pourrait se dire : « Peu importe s'il y a des déficits, c'est Paris La Défense qui gère cette ZAC », puisqu'on sait, les uns et les autres, ici, que plus on met de temps à réaliser une ZAC, plus cela coûte cher. On peut donc se dire : « Peu importe, finalement, c'est le Département qui paiera – donc c'est peut-être vous qui allez payer –, puisque, de toute façon, c'est le Département qui gère ». Déjà, on ne raisonne pas comme cela, l'argent du Département est de l'argent public ; quand il y a du gaspillage ou des

dépenses inutiles, on le dit. Par ailleurs, c'est un quartier d'une ville, et donc on ne peut pas jouer avec cela.

Nous sommes donc très embêtés par cette situation que nous aurions préférée autrement, et nous le sommes d'autant plus qu'une fois encore, c'est le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines , après, c'est la Région qui dit : « On va faire arriver la ligne 19 – qui n'existe pas, celle-là n'était prévue nulle part –, on va créer une ligne 19, qui va passer par Argenteuil et qui va, elle aussi, arriver à Nanterre », là aussi, sans concertation ; évidemment, pour la Présidente de la Région, pourquoi aller demander au Maire de Nanterre quelles seraient les conséquences ? Comme quoi, les collectivités territoriales peuvent avoir autant de mépris à l'égard des instances des communes que l'État peut en avoir à l'égard des départements et des régions. Généralement, puisque les communes sont en bas de l'échelle, ce sont toujours elles qui prennent pour tout le monde.

Évidemment, je voterai contre cette résolution, puisqu'il n'y a aucune raison que les choses se fassent ainsi. Je mets en garde tout le monde ici, d'abord sur les risques existants. Je signale à tout le monde quand même que le Département des Hauts-de-Seine, qui se plaint des financements, va financer toutes les études jusqu'à la décision d'utilité publique à la place de la SGP, et donc des finances qui étaient normalement prévues, puisque sur vos feuilles d'impôts, vous payez pour le développement du schéma de la SGP, donc les habitants des Hauts-de-Seine vont payer, pour une utilité pour le département des Hauts-de-Seine que je conteste, parce que la liaison Versailles-La Défense existe déjà, je ne vois pas bien quelle est l'utilité et je pense que le débat doit avoir lieu sur l'utilité sociale – je ne parle pas de l'équilibre économique mais de l'utilité sociale, de combien cela dessert de gens, etc.

Il y a déjà un pôle gigantesque de transport à La Défense. L'idée qu'il faille un deuxième grand pôle d'inter-transport aussi gigantesque à Nanterre ou en tout cas de cette ampleur à Nanterre n'est pas, à mon avis, nécessaire.

Le développement du transport en commun, oui, pas à n'importe quel prix, et dans une ville comme Nanterre, pas à n'importe quel prix, puisque la ville de Nanterre, historiquement, a payé très lourd pour le développement du transport en commun. Elle est certes l'une des villes en France à avoir eu une des premières gares de desserte voyageurs, mais cela s'est traduit par une traversée de la ville coupée en deux dont elle ne s'est pas complètement remise. Vous me direz que c'était en 1842, mais il y en a eu d'autres après,

y compris avec EOLE, puisqu'au départ, Nanterre devait avoir une gare, mais il n'est pas prévu qu'elle stocke l'ensemble des trains EOLE, et comme la ligne ne va pas directement à Mantes, ils sont stockés à Nanterre, sur six hectares, donc six hectares de Nanterre vont servir à stocker les trains. Tout cela veut dire des coupures extrêmement fortes dans la ville. On a passé ces dix ou quinze dernières années à essayer de les combler et, franchement, on est très déçu, attristé, de voir le peu de considération qu'il y a à l'égard de notre Ville, et ce n'est pas une menace en l'air, je vous dis simplement l'état d'esprit dans lequel on est. Si vous voulez que la ZAC soit transformée en ZAD, c'est-à-dire en une zone à défendre, la Ville de Nanterre et ses habitants sont capables de le faire. Il y a des habitants qui ont empêché la construction de l'aéroport de Nantes, ne croyez pas que les habitants de Nanterre n'ont pas la force pour le faire !

Et donc, mettez-nous dans la boucle de la concertation, mettez tout sur la table, y compris les inconvénients que cela a. On peut tout comprendre de l'intérêt général, mais on n'acceptera pas de faire courir à notre Ville des traumatismes qui, cinquante ans, cent ans après, ne sont jamais résolus ; j'ai l'habitude de dire : une ville, c'est éternel.

**M. le Président.**- Monsieur Jarry, les menaces n'engagent que ceux qui les font, on verra bien. J'espère que nous n'en arriverons pas là, mais que nous pourrions travailler en bonne intelligence.

Le prolongement de la ligne 18 figurait au schéma, et d'ailleurs, une partie des travaux est réalisée, puisqu'Orly-Versailles est en cours, et c'est Versailles-Nanterre qui était en pointillé mais qui figurait au réseau. Là, il s'agit de lancer les études, donc dire que vous n'êtes pas associés, vous ne pouvez pas être associés à quelque chose qui n'existe pas. On lance les études et c'est justement en fonction de ces études qu'un certain nombre de décisions finales seront prises.

Je crois que cela ne sert à rien, pour être très franc, de voter contre les études, puisque c'est ce qui va déterminer si, oui ou non, on va plus loin. S'il n'y a pas d'étude, cela revient à prendre une position, mais « non argumentée », qui ne repose sur rien, sur un sentiment mais pas sur des réalités. Les études vont déterminer – comme vous dites – s'il y a une utilité ou non, et quelles sont les conséquences.

Vous avez déjà posé le sujet au sein de Paris La Défense, où vous siégez ; maintenant, c'est le nouveau Maire qui siège, mais à l'époque, vous avez déjà porté le sujet.

Je suis également Président de Paris La Défense et ce qu'on a dit au sein du Conseil d'administration de Paris La Défense, je peux le redire ici, comme vous le faites : c'est Paris La Défense qui porte la ZAC et nous n'avons pas intérêt – vous l'avez dit, on porte après le déficit – à ce que la ZAC ne se réalise pas. Quand on est à Nanterre ou n'importe quelle autre ville du département, j'ai été Maire vingt-cinq ans, je peux comprendre qu'on n'ait pas envie d'avoir plusieurs dizaines d'hectares dans sa ville qui restent en friche pendant dix ou quinze ans.

Or, le but des études est justement de démontrer s'il y a le besoin, l'utilité, et si oui, de prendre les mesures conservatoires pour que l'on puisse réaliser le projet des Groues sans que, si le besoin est avéré, la L18 soit impossible à réaliser après. C'est sur cela que vont porter les études.

Votre vote vous appartient, mais je pense qu'on a intérêt à le voter, et quand vous dites : « Je ne comprends pas pourquoi les Départements financent », justement, je pense qu'on a intérêt à financer pour savoir et être associé, parce si nous ne finançons pas, à la rigueur, peut-être même que nous ne serions pas associés, tout en étant au Conseil d'administration de la SGP, mais peut-être pas comme partie prenante en tant que Départements. Le financement a été réparti, de mémoire, à 2 M€ sur les Yvelines, 2 M€ pour les Hauts-de-Seine, 2 M€ pour la Région et quand même 1 M€ par l'État à travers la SGP ; il est prévu 7 M€ pour les études.

Nous avons bien précisé, et c'est pour cela qu'il ne faut pas voter contre, qu'il fallait les lancer rapidement, pour avoir des résultats rapides, pour ne pas geler le développement de la ZAC des Groues, donc si on reporte les votes ou qu'on vote tous contre, le résultat ne sera pas satisfaisant.

Je comprends qu'en tant qu'élus de Nanterre, vous vouliez vous mettre « en réserve » ; à ce moment-là, ne prenez pas part au vote ou abstenez-vous, mais je pense que ce n'est pas un bon message de dire qu'on vote contre. On a un intérêt commun, Monsieur Jarry, Département et Ville, et on a intérêt à ce que ces études soient faites et rapidement.

**M. Jarry.-** Vous savez, Monsieur le Président, avant d'être Maire et élu départemental, j'étais ingénieur...

**M. le Président.-** Oui...

**M. Jarry.-** ... et je sais comment on fait des études et comment, en réalité, souvent, on ne cherche que ce que l'on a envie de trouver.

Là où je conteste, c'est que, première question : est-ce que la Ville de Nanterre va avoir accès au cahier de consultation sur les études, c'est-à-dire est-ce qu'on va pouvoir donner notre avis sur les objets de l'étude ? Parce que si ne donne pas d'avis, évidemment, je sais bien qu'on va effacer cette question. La première des preuves est que si le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines avaient fait une première étude pour voir un peu comment se présentait l'affaire et nous avait associés, nous serions en confiance. Nous ne le sommes pas, puisque, en gros, vous avez fait une étude, dont nous n'avons pas, à ce jour, la connaissance à laquelle nous n'avons pas été associés. Je sais évidemment que Paris La Défense, de son côté, a fait des études, que nous n'avons pas – y compris moi, hier, comme membre du Conseil d'administration, je ne les ai pas eues –, et qu'ils ont donné leur avis sur cette question.

Quelle est notre crainte ? C'est, évidemment, qu'on nous balade avec toute une série : « On va faire des études, on va expliquer, etc. », mais qu'en réalité, le dossier est déjà préempté, parce que le Département des Hauts-de-Seine n'a aucun intérêt dans cette affaire, le seul qui a un intérêt dans cette affaire, ce sont les Yvelines, et, évidemment, le Département des Yvelines pousse pour la réalisation, comme si le lien entre Versailles et La Défense amélioré était le nec plus ultra de l'affaire. Je rapporte cela à mon propos de ce matin : ça, c'était l'autre monde, l'autre monde d'hier ; on n'est pas dans cette situation.

Si la ligne 18 avait été réalisée au moment où on a posé la question, qu'on avait dit : « Oui, on fait la 18 », on aurait conçu l'aménagement du quartier des Groues comme cela, il n'y aurait pas de problème aujourd'hui. Tout le monde peut penser à des solutions, je pense avoir quelques compétences en la matière et je sais bien que la question va être compliquée, complexe, et que, forcément, on y perdra en qualité et en durabilité des travaux sur un quartier, donc non, je voterai contre, parce qu'il faut que ce soit clair, pour vous-mêmes, pour le Département des Yvelines, pour la SGP et pour tout le monde, que la Ville de Nanterre va mobiliser tous les atouts, tout ce qu'elle a comme possibilité pour se faire entendre, y compris le droit, y compris la justice, parce qu'on ne peut pas s'inscrire là-dedans.

Après, je ne souhaite qu'une chose : soit les études montrent qu'effectivement, cela peut s'insérer globalement dans l'affaire, et à ce moment-là, il n'y a pas de problème, soit elles montrent que ce n'est pas possible, et à ce moment-là, je souhaite que les décisions soient prises et qu'on arrête avec ce serpent de mer. Forcément, s'il n'y avait que la 18, mais comme la 19 arrive derrière avec la Région qui est dedans, qui d'ailleurs finance celui-là et qui va jouer avec le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, « je vous aide à financer la 18, mais vous m'aidez à financer la 19 », donc là, on est parti dedans et ceux qui payent l'addition à l'arrivée, c'est la Ville de Nanterre et ses habitants, ses habitants futurs, évidemment, ceux qui viendront demain ou ceux qui vont venir rapidement, et donc non, on ne peut pas aller raconter à des habitants...

On a évité, en plus, une gare de TGV Normandie avec Monsieur Morin, le Président de la Région normande, puisqu'à ce moment-là, l'État voulait réaliser une gare TGV dans le quartier des Groues. Heureusement, les Normands disaient : « On s'en moque de La Défense, on veut aller à Paris », donc c'était bien, et nous ne voulions pas d'eux à Nanterre, donc c'est très bien, mais ce n'est pas pour, aujourd'hui, accepter qu'on devienne un endroit avec des tunnels partout, avec des gares partout... Stop !

**M. le Président.-** Monsieur Jarry, vous l'avez dit...

**M. Jarry.-** Donc je vous dis pourquoi je vais voter contre. Mon groupe votera comme il en a envie, mais moi, je voterai contre, pour que ce soit très clair.

**M. le Président.-** Mais vous l'avez dit dans votre propos, en fonction des études, au moins, on saura si, oui ou non, il convient de faire...

**M. Jarry (hors micro).-** Je n'ai pas confiance dans les études.

**M. le Président.-** Vous n'avez pas confiance dans les études ; après, à un moment donné...

**M. Jarry.** - Bien sûr, parce que cela dépend comment elles sont faites. Je vous ai posé une question : est-ce qu'on va avoir accès au cahier de consultation des entreprises ?

**M. le Président.** - Si vous me laissez le temps...

Premièrement, vous avez dit : « Le résultat des études démontrera que... », encore faut-il qu'elles aient lieu ; sinon, on n'aura pas le résultat.

Deuxièmement, je ne suis pas maître d'ouvrage ; je finance, mais je ne suis pas maître d'ouvrage, je suis cofinanceur. Pour autant, j'espère, étant cofinanceur, que nous, Département, aurons accès et que nous serons associés aux études, voire, en tous les cas, que nous aurons connaissance, même si nous ne l'établissons pas, du cahier des charges.

Je ne peux pas prendre l'engagement de ce qui ne m'appartient pas, je prends des engagements sur les choses que je peux décider. Je ne peux donc pas vous dire – ce n'est pas moi qui vais faire le cahier des charges, je ne suis pas maître d'ouvrage – que le cahier des charges sera modifié dans le sens que vous souhaitez, s'il faut le modifier.

Par contre, si j'en ai, en tant que cofinanceur, connaissance, et je ferai en sorte d'en avoir connaissance, rien ne m'empêche de travailler dans le cadre de la ZAC des Groues entre PLD et la Ville de Nanterre pour regarder les choses. Ce qui dépend de moi dépend de moi, et là-dessus, je vous réponds.

Une fois encore, nous verrons bien, mais je pense que quand vous dites que cela ne sert à rien, cela permet quand même à tout l'ouest d'arriver aux portes de Paris, à La Défense.

Je veux bien que vous nous parliez du monde d'hier et de demain, il y a des changements, c'est vrai. Le gouvernement dit : « Il faut passer aux quatre jours, je teste sur la fonction publique », on verra. Mais en même temps, on voit bien qu'il y a des entreprises qui reviennent en partie, et pas seulement les chefs d'entreprise mais aussi leur personnel, sur le télétravail, donc il n'y a rien de gravé dans le marbre. Et qu'on le veuille ou non, La Défense est quand même le premier quartier d'affaires européen et le quatrième mondial, et être desservi, permettre à des gens qui viennent y travailler de prendre les transports en commun, parce qu'une grande partie de gens qui viennent y travailler viennent de l'ouest, ne me semble pas être une mauvaise chose.

L'essentiel, c'est qu'une fois encore, et je suis d'accord, on ne fasse pas en sorte que la ville de Nanterre ait pendant dix/quinze ans des terrains en friche, je peux le comprendre, mais si on arrive à trouver quelque chose d'intelligent...

Aujourd'hui, la SGP fait des lignes du Grand Paris un peu de partout, il y a du bâti qui existait, elles n'ont pas été faites *ex nihilo* ; quand elles passent dans notre département, en souterrain, elles passent même sous des habitations, elles passent sous des équipements, donc il est quand même possible, même s'il y a de l'existant, de créer des lignes, et heureusement ; sinon, on resterait simplement sur le métro parisien. On parle de transports en commun ; à part les Parisiens, personne n'aurait eu d'autres transports sinon.

Je crois qu'on peut continuer à améliorer les transports tout en préservant effectivement le développement des villes et la vie des habitants. Il faut trouver les bons compromis ; ce ne sera peut-être pas 100 % favorable à ce que souhaite la Ville de Nanterre, et ce ne sera pas 100 % ce que souhaite la SGP, il faut trouver les bons compromis pour l'intérêt général, mais ce sont les études qui le démontreront.

C'est pour cela que j'ai accepté de financer et que j'attends avec impatience ces études, et que, donc, on a intérêt à les lancer au plus vite, pour ne pas que cela nous bloque.

Je pense qu'on a fait le tour, non ?

**M. Jarry.** - J'ajoute quand même, parce que quand on présente, évidemment, les gens peuvent penser qu'on fait des lignes souterraines, donc cela ne se voit pas, mais pour arriver à faire la 15 ouest entre Pont de Sèvres et la gare de Puteaux à La Défense, il a fallu que Nanterre supporte deux tunneliers, avec deux entrées et deux sorties de tunnelier, et les tunneliers, contrairement à ce qu'on pense, ce n'est pas simplement la sortie des terres, etc., c'est aussi l'approvisionnement entre les voussoirs, etc. C'est-à-dire que c'est nous qui payons...

En plus, vous ne me rassurez pas, parce que je n'ai pas confiance dans la SGP ; par exemple, la SGP choisit le projet qui est le plus pénalisant pour Nanterre pour la réalisation de la 15 ouest ! D'autant plus que la SGP – je connais le jeu – a demandé aux deux Départements de faire une enquête préalable, de la communiquer, etc. La SGP a intérêt, elle cherche du boulot pour ses équipes, parce que sans quoi, évidemment,

aujourd'hui, il faut qu'elle dégraisse, puisqu'elle est en fin de parcours sur la région Île-de-France...

**M. le Président.-** Non...

**M. Jarry.-** Mais si !

**M. le Président.-** ... elle va s'occuper de la province.

**M. Jarry.-** Oui, bien sûr, mais elle a besoin du boulot. Si vous demandez à la SGP, si c'est la SGP qui fait l'étude, elle va répondre : « Oui, oui, il faut une ligne, pas de problème, tout va bien »...

**M. le Président.-** Monsieur Jarry, je veux bien qu'on en parle toute la journée...

**M. Jarry.-** Et il y en a d'autres qui font comme ça.

**M. le Président.-** Une fois encore, vous représentez ici le canton de Nanterre, je comprends qu'en représentant le canton de Nanterre, vous puissiez faire un certain nombre de réserves. Nous sommes là, et y compris vous, que vous le vouliez ou non, dans l'intérêt général, et il faut que nous veillions à ce que l'intérêt général ne se fasse pas au détriment de populations. Au contraire, nous devons trouver les bons compromis au nom de l'intérêt général, et je crois qu'il est important de développer les transports ; sinon, on n'aurait jamais fait la 15, on n'aurait jamais fait aucune ligne du Grand Paris, parce que, chaque fois, cela pose des problématiques.

J'ai eu le tramway dans ma ville, le T10, qui a coupé la circulation sur trois kilomètres pendant cinq ans de travaux, entraîné l'abattage de plus de cinq cents arbres, avec tout ce que cela comporte à l'heure actuelle. À un moment donné, il faut assumer des choix, et aujourd'hui, tout le monde est content que le tramway soit fait, les arbres ont été replantés, il y en a même plus qu'avant. La plateforme du tramway est engazonnée, parce qu'on a voulu que ce ne soit pas en béton ou en goudron, et la population est satisfaite, parce que cela lui permet de passer moins de temps dans les transports. En effet, les

Châtenaisiens ou les gens du sud qui venaient à Nanterre ou à Paris pour travailler mettaient une heure et demie le matin et une heure et demie le soir dans les transports ; aujourd'hui, ils mettent beaucoup moins de temps. Et quand on vous dit qu'on passe autant si ce n'est plus de temps dans les transports et que c'est fatigant par rapport au temps de travail, à un moment donné, là aussi, il faut savoir ce que l'on veut et le politique est là pour faire des choix. Les choix, ce n'est pas de suivre toujours les populations, c'est de faire en sorte qu'elles partagent nos choix et de les inciter, de les convaincre, de partager ou d'avoir le courage parfois d'être contre le courant. Cela ne m'a pas empêché d'être réélu dès le premier tour à 70 % des voix, malgré ces travaux qu'ont subis les gens pendant cinq ans, Monsieur Jarry. Il ne faut pas non plus avoir peur d'une population et du corps électoral et menacer pour le plaisir de menacer !

Je mets maintenant aux voix...

*(Échanges hors micro entre Monsieur Baguet et Monsieur Jarry)*

**M. le Président.**- Voilà, donc on partagera ensemble l'intérêt général ! Je mets aux voix !

Qui est contre ?

Monsieur Jarry et Madame Genthon.

Le reste du groupe s'abstient, ainsi que le groupe socialiste.

Il y a donc deux voix contre : Madame Genthon et Monsieur Jarry, et le reste du groupe et l'autre groupe d'Opposition s'abstiennent.

La Majorité vote pour.

## **TOURISME**

### **Rapport n° 24.43 – Pass Malin – Avenants – Modifications tarifaires.**

Rapport 24.43 : il s'agit du Pass Malin, avec des avenants et des modifications tarifaires.

Je n'ai pas d'inscrit.  
Je le mets aux voix.  
Qui est contre ?  
Abstention ?  
Adoptée à l'unanimité.

## **AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS**

**Rapport n° 24.79 – FSE+ Demande de subvention – Accompagnement global.**

Rapport 24.79 : il s'agit du FSE, avec des demandes de subvention et un accompagnement global.

Je n'ai pas...

**Mme Mouaddine.-** Si, Monsieur le Président, une courte intervention.

**M. le Président.-** Oui, Madame Mouaddine.

**Mme Mouaddine.-** Merci, Monsieur le Président.

Cette délibération porte sur le Fonds de solidarité européen, le FSE+, et plus précisément l'enveloppe dédiée à l'accompagnement global pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus fragilisées, notamment les demandeurs d'emploi et allocataires du RSA.

Le Département candidate à l'appel à projets.

Nous voterons pour ce rapport.

Dans cette délibération, le Département s'octroie une avance de 40 % sur les fonds dédiés, et donc ma demande porte sur l'enveloppe dédiée – FSE+ toujours – aux PLIE...

**M. le Président.-** 40 %.

**Mme Mouaddine.-** Je rappelle que les PLIE sont les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi.

Il serait nécessaire aussi qu'une avance de 40 % des crédits soit faite pour les PLIE ; c'est d'ailleurs un engagement pris par Madame Godin lors de la réunion avec les Conseillers départementaux et les PLIE...

**M. le Président.-** ... qui sera tenu quand on aura les fonds !

**Mme Mouaddine.-** Oui, mais les PLIE sont en attente d'un écrit là-dessus, parce qu'ils ont besoin d'être rassurés, mais aussi en signe d'une réaffirmation d'une étroite collaboration avec vous, d'autant que le retard pris dans la mise en œuvre par l'organisme intermédiaire aussi a mis en difficulté les PLIE qui se retournent vers les collectivités, les villes...

**M. le Président.-** Non. L'organisme intermédiaire, si vous pensez que c'est nous, non, ce n'est pas nous.

**Mme Mouaddine.-** Monsieur le Président, laissez-moi aller au bout !

**M. le Président.-** Je vous laisse finir.

**Mme Mouaddine.-** Dans la délibération dédiée aux enveloppes PLIE sur le FSE+, il n'était pas indiqué clairement cette avance. Là, elle est indiquée clairement pour l'appel à candidatures...

**M. le Président.-** Ben voilà !

**Mme Mouaddine.-** ... de l'accompagnement global. Il faudrait juste un engagement écrit pour rassurer les PLIE, je rappelle qu'il y en a quatre sur le département ; c'est l'objet de ma demande, je l'avais déjà faite en Commission permanente, je n'ai pas eu de retour précis.

**M. le Président.-** Je vais vous donner les éléments et Madame Godin pourra compléter si je n'ai pas tout dit.

**Mme Mouaddine.-** Je vous remercie.

**M. le Président.-** D'abord, ce n'est pas l'organisme intermédiaire, on est dans l'attente de la signature de la convention par le Préfet de région ; je ne suis ni l'Europe – ce sont des fonds européens – ni l'État français. Nous avons déposé notre dossier en temps et en heure et, à la rigueur, si les PLIE locaux, comme cela existait avant, avaient déposé leur dossier, ils attendraient, de la même façon que nous attendons les fonds européens et la signature par le Préfet de région. Dès que nous aurons la signature et les fonds, et c'est l'objet de la délibération... Je veux bien ajouter un courrier, mais si une délibération n'est plus crédible, en quoi un courrier l'est, Madame ?

**Mme Mouaddine.-** Dans la délibération, il n'était pas indiqué clairement l'avance de 40 %, elle était de 30 %.

**M. le Président.-** Je vous dis publiquement, et ce sera au procès-verbal, qu'il y aura bien 40 %...

**Mme Mouaddine.-** Merci.

**M. le Président.-** ... puisque nous-mêmes, nous aurons 40 %, les PLIE auraient eu droit par le Fonds...

**Mme Mouaddine.-** C'était l'objet de ma demande.

**M. le Président.-** Je finis ! Une fois encore, Madame Godin me corrigera si je me trompe. Je crois que les PLIE avaient droit, eux, à 30 %...

**Mme Godin (hors micro).-** Avant, c'était 20 %.

**M. le Président.-** Avant, c'était même 20, mais là, c'est 30 % et c'est sur notre enveloppe que nous passerons les PLIE à 40 % ; d'accord ? Ce n'est donc pas dire : « Est-ce qu'ils auront 40 % ? », c'est nous demander : « Est-ce que vous êtes d'accord pour prendre sur votre enveloppe, Département, pour donner au local ? », et je vous dis : « Oui, bien volontiers ». Si le local avait été tout seul, ils attendraient comme nous et ils n'auraient eu que 30 %. Ils vont donc avoir 40 %.

**Mme Mouaddine.-** Merci, c'est bien de le réaffirmer clairement.

**M. le Président.-** De rien, c'est normal, on travaille, là aussi, en complémentarité, localement et Département, à l'insertion, qui est quelque chose d'important. S'ils ont besoin de moyens, je suis d'accord pour donner les moyens, mais il faut en même temps qu'il y ait des résultats, on y veille, et pour l'instant, ils ne sont pas trop mauvais.

Madame Godin, vous voulez ajouter quelque chose ?

**Mme Godin.-** Pas du tout, Monsieur le Président. Vous avez tout dit.

**M. le Président.-** Merci.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

#### **Rapport n° 24.44 – FSL – Compte-rendu – Année 2023.**

Rapport 24.44 : il s'agit du FSL et du compte-rendu de l'année 2023.

J'ai deux intervenantes : Madame Cillières et Madame Brobecker.

**Mme Cillières.-** Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, mais quand même, un vendredi après-midi, il est important de se redire collectivement que quand on regarde ce bilan 2023, on se dit quand même que

l'élargissement et l'assouplissement des critères d'éligibilité du FSL que nous estimons avoir obtenus de haute lutte en 2020 portent leurs fruits et on en est très satisfait.

Pour autant, le niveau des aides accordées depuis la reprise en gestion directe par le Département n'est pas revenu au niveau précédent, et donc on interroge, évidemment, l'élargissement de ces critères, avec pour seul cap l'intérêt des usagers et des habitants de ce département.

Vous dire aussi que dans cette période de crise économique et sociale, le fait que le nombre d'aides accordées diminue tout de même entre 2022 et 2023 interroge, puisque celles et ceux qui sont déjà fragilisés sont particulièrement impactés par la crise. On en avait déjà discuté, mais autour des chiffres du FSL « accès », on voit bien que la situation du logement est dramatique, avec un tassement très fort des rotations, une liste des ménages en attente d'un logement qui ne cesse de s'allonger. Je crois que cela donne une illustration assez claire que pour pouvoir répondre au droit au logement de toutes et tous, et notamment dans notre département, il faut développer, agir pour la construction de logements abordables, et notamment sociaux, partout et pour tous.

En tout cas, vous proposez dans cette délibération de dynamiser le FSL, et on est tout à fait d'accord, par de nouvelles actions de remobilisation des professionnels de l'accompagnement social, mais, comme on se le disait ce matin dans le cadre du débat budgétaire et du compte-rendu des services, au-delà de la remobilisation des agents, nous pensons que c'est surtout de moyens dont il y a besoin : des personnels, des plans de formation, des actions de revalorisation salariale et des métiers, pour que le FSL retrouve toute sa place, comme on peut l'attendre collectivement.

Merci.

**M. le Président.-** Je ne pense pas que ce soit une problématique de personnel. Le FSL, une fois encore, il y a une baisse, mais pas sur sa globalité, il y a une baisse sur un secteur, qui est, de mémoire, le maintien...

**Mme Cillières (hors micro).-** Fortement.

**M. le Président.**- Fortement, mais, à un moment donné, c'est normal qu'il puisse y avoir des baisses ; sinon, cela veut dire que notre action ne sert à rien ou que les gens continuent à être dans les difficultés, qu'on ne les aide pas vraiment. Si on est efficace, à un moment donné, forcément, il y a une baisse.

Or, le véritable enjeu – et ce n'est pas par un manque de personnel, le manque de personnel est partout –, c'est que, vraiment, on ait les dossiers en amont pour le maintien.

Quand on regarde les graphiques, nos SST ne sont pas les plus mauvais pour faire remonter les problématiques, et je ne veux pas mettre le doigt là où cela fait mal, mais les plus mauvais, ce sont les CCAS, ce sont vos Villes – alors, ils manquent de personnel dans vos Villes aussi ?! Recrutez, faites des efforts comme moi ! – et ce sont les offices HLM – pas l'office départemental, car on a fait en sorte qu'il soit proactif –, ce sont les SA, donc il faut que tout le monde joue son rôle.

Et si on prend en amont, comme je l'ai dit ce matin, dès le premier mois, si on est alerté, on aide à la caution, on passe les dossiers, parce que dès que vous êtes dans le processus des trois, quatre, cinq mois, vous êtes dans la spirale. Plus on prend en charge la problématique tôt, plus on fait de la prévention, et mieux c'est pour tout le monde, mais, je ne peux pas inventer les dossiers, mes services ne peuvent pas les inventer, et ce n'est pas un manque de personnel chez nous. Les SST sont finalement ceux qui font le plus de dossiers, qui nous signalent le plus de cas. Donc alertez vos CCAS, ils voient aussi ces publics en difficulté, me semble-t-il, ils ne viennent pas tous dans nos SST, ils viennent vous voir aussi, les Communes ! Je veux bien faire passer le message en direct à vos CCAS, mais vous êtes tous des élus locaux, faites passer le message vous-mêmes ! Et je crois, ce n'est pas la première fois qu'on le dit, que vous l'avez fait. Bon, les résultats ne sont pas encore là, mais cela ne peut que s'améliorer. A un moment donné, il faut qu'on participe tous à l'effort pour venir en aide le plus tôt possible à nos concitoyens qui sont en difficulté. Ce n'est pas, en l'occurrence, un problème de manque de personnel dans les SST. J'ai reconnu qu'on avait des manques de personnels, cela peut jouer sur certaines choses, cela ne joue pas là-dessus.

En même temps, malgré le travail des uns et des autres, c'est vrai que nous avons moins de dossiers, parce que certains ont peut-être moins de difficultés ou qu'ils ont eu le droit au FSL une fois et vous savez qu'on ne peut pas y avoir le droit plusieurs fois la même année, il faut réattendre un an.

Et on a eu une montée en puissance telle qu'en peu de temps, on a traité tellement de dossiers, on a donné tellement de moyens, qu'il est normal qu'il y ait une baisse. On verra au fil du temps...

**Mme Cillières (hors micro).**- Il y a les expulsions...

**M. le Président.**- Oui, mais, une fois encore, ce n'est pas l'histoire du FSL sur les expulsions. De toute façon, au-delà de 10 000 € de dettes, vous savez comme moi que vous n'avez plus le droit au FSL. Or, quelqu'un qui est expulsé dépasse largement les 10 000 €, et pour que soit accordée la Force publique pour une expulsion, avant d'en arriver là...

Nous faisons ce qu'il nous appartient de faire : prendre au plus tôt, justement, pour éviter qu'il puisse y avoir après des expulsions.

J'avais également comme inscrite Madame Brobecker.

**Mme Brobecker.**- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, juste pour compléter – je ne vais pas lire tout ce que j'avais prévu, puisqu'Hélène Cillières a donné certains éléments –, pour le FSL « accès », on note que ce sont surtout les usagers qui y ont recours pour moitié, et pour le FSL « maintien », ce sont les SST à 41 %. Cela montre l'importance du soutien à ce service public départemental essentiel pour les habitants, que nous remercions pour leur engagement pour accompagner les publics les plus fragiles.

Nous avons noté les actions de remobilisation qui ont été mises en place au premier trimestre 2024 et l'alerte dès le premier mois d'impayé.

On s'aperçoit quand même que le non-recours reste important, souvent généré par le manque de connaissance des aides possibles. Nous sollicitons, et nous imaginons que vous rejoindrez cette proposition, de :

- mettre en place une véritable politique publique de lutte contre le non-recours, avec des outils de mesure de non-recours, en articulation avec les acteurs concernés, notamment les CCAS, afin d'être un département zéro non-recours ;
- assurer partout la présence de services sociaux de proximité, notamment dans les SST et les CCAS.

**M. le Président.-** Excusez-moi, je n'ai pas entendu la fin de vos propos, mais je suppose que cela rejoint un peu ce qu'a dû dire Madame Cillières, non ?

**Mme Brobecker.-** Juste la proposition d'être un département zéro non-recours avec une politique publique de lutte contre les non-recours, en articulation, évidemment, avec les CCAS, vraiment essayer d'aller vers les non-recours aux droits, aux aides.

**M. le Président.-** Par les non-recours, vous entendez quoi ? Qu'il n'y ait plus d'impayé ?

**Mme Brobecker.-** Non, les gens manquent parfois de connaissance des aides possibles, donc aller vers, accentuer l'aller vers.

**M. le Président.-** On n'arrête pas d'aller vers. Je veux bien, vous l'avez dit vous-même, la plupart des demandes arrivent par les gens eux-mêmes à travers notre site, donc cela prouve qu'ils y vont quand même, ou à travers nos SST, et la proximité, une fois encore, ce sont aussi les CCAS. Je veux bien aller vers, je veux bien tout faire, mais nous avons un magazine, nous avons un site, nous mettons les informations, elles y sont ; vous, les Communes, avez aussi des sites, des magazines municipaux, peut-être que vous pouvez mettre un petit encart de temps en temps pour faire savoir que cela existe. Vous n'osez pas faire connaître votre action départementale dans vos magazines municipaux ? Moi, cela ne me gêne pas. Donc n'hésitez pas à promouvoir dans vos magazines ce qu'apporte le Département à vos concitoyens ! C'est important, vous savez.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

## **SPORTS**

### **Rapport n° 24.45 – Centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy – Recours à une concession de service public.**

Rapport 24.45 : le centre équestre du domaine départemental du Haras de Jardy, on recourt à une concession de service public.

Je n'ai pas d'inscrits.

Adoptée à l'unanimité ? (*Assentiment général*)

Très bien.

### **Rapport n° 24.46 – Paris 2024 – Convention d'occupation du domaine privé – Parking Hôtel du Département.**

Rapport 24.46 : il s'agit de la convention d'occupation du domaine privé concernant le parking de l'Hôtel du Département.

J'ai une inscrite : Madame Genthon.

**Mme Genthon (hors micro).**- Finalement, non.

**M. le Président.**- D'accord.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.65 – Conventions d’objectifs – SOLIDEO et Paris 2024 – Voies et itinéraires Olympiques et Paralympiques.**

Rapport 24.65 : il s’agit de la convention d’objectifs avec SOLIDEO et Paris 2024 pour les voies et itinéraires olympiques et paralympiques.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : adoptée à l’unanimité.

**Rapport n° 24.47 – Comité départemental de tennis des Hauts-de-Seine – Subvention exceptionnelle d’investissement.**

Rapport 24.47 : il s’agit du Comité départemental de tennis des Hauts-de-Seine pour une subvention exceptionnelle d’investissement.

Je n’ai pas d’inscrit.

Même vote : unanimité.

**Rapport n° 24.48 – Olympiades culturelles – Attribution de subventions.**

Rapport 24.48 : il s’agit des Olympiades culturelles et de l’attribution de subventions.

J’ai deux inscrits : Monsieur Ouzoulis et Madame Barthélémy-Ruiz.

Monsieur Ouzoulis ?

**M. Ouzoulis.**- Merci, Monsieur le Président.

Nous estimons que c’est une très bonne chose que de subventionner des associations qui vont participer à ces Olympiades culturelles, cela permet d’accompagner l’événement Jeux olympiques.

En revanche, nous avons quelques réserves – je parle en mode sénatorial...  
(Sourires sur les bancs de l’Assemblée départementale)

... à propos d’une association qui va être subventionnée, qui est l’Institution Saint-Pie X, fondée par Monseigneur Lefebvre, qui, à Saint-Cloud, est une association gérée par les Dominicaines du Saint-Esprit, qui gèrent une institution d’enseignement qui

est hors contrat, et sur le site que j'ai consulté, elles réclament leur liberté absolue en n'obtenant aucune subvention publique. Nous serions donc les premiers à les subventionner. Je ne suis pas sûr, sincèrement, que ce soit conforme à l'esprit et à la lettre de la loi de 1905, donc nous avons une difficulté avec cette délibération. Nous serions très embêtés de voter contre, parce que les autres associations font un travail, mais là, sur cette association, qui est une association cultuelle, nous avons une réticence – les Dominicaines du Saint-Esprit, ce n'est pas un club de boules –, on préférerait que... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

... ou alors les Sœurs jouent aux boules, ce qui est possible aussi... *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Je suis large !

**M. le Président.-** Monsieur Ouzoulis, quand même !

**M. Ouzoulis.-** Je pense que c'est le Gigondas qui a fait son effet.

**M. le Président.-** Là, on n'est plus dans le cadre du Sénateur, si je peux me permettre !

**M. Ouzoulis.-** Non, on va rester dans un format sénatorial...

**M. le Président.-** Voilà, revenez...

**M. Ouzoulis.-** On est très embêté. Je pense que ce n'est pas une bonne chose que, aujourd'hui, de sortir de l'application de la loi de 1905.

J'entends très souvent, au Sénat et ailleurs, la droite reprocher à la gauche d'avoir oublié la laïcité. Ne nous faites pas le reproche pour cette délibération de faire notre travail de laïc intégral !

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Pour être très franc, je n'ai pas regardé, je n'étais pas dans les membres du jury.

Cela étant, je ne pense pas que l'on puisse dire, comme vous l'indiquez, qu'il s'agit d'une subvention qui serait contraire aux textes...

**M. Ouzoulias (hors micro).-** Si...

**M. le Président.-** Non, parce qu'il ne s'agit pas d'une subvention de fonctionnement. Nous avons lancé un AMI, dans le cadre des Olympiades culturelles, il y a beaucoup d'associations sur le département, de différentes qualités, ai-je envie de dire, qui ont répondu, mais ce n'est pas pour autant que nous leur donnons une subvention de fonctionnement pour ce qu'elles font par ailleurs. Nous subventionnons l'opération indiquée dans le cadre du règlement que nous avons mis en œuvre et auquel elles ont répondu, et je suppose que si la Commission les a retenues, c'est que leur proposition devait être conforme. Une fois encore, je ne les connais pas, mais elle doit correspondre aux caractéristiques du règlement que nous avons mis en œuvre.

Ce n'est pas un financement de fonctionnement d'un établissement non conventionné, on n'est pas dans ce cadre, et d'ailleurs, il n'a jamais fait partie, il n'a jamais, même, je crois, déposé de demande, parce que je l'aurais vue, de subvention dans le cadre de collèges privés que nous subventionnons par ailleurs et qui, eux, sont reconnus par l'État. Là, on n'est pas dans le même cadre, on finance un projet.

J'avais également Madame Barthélémy-Ruiz.

**Mme Barthélémy-Ruiz.-** Oui.

Merci, Monsieur le Président.

Évidemment, nous nous sommes arrêtés à la même ligne concernant l'Institution Saint-Pie X, parce que sur leur site, en première page, ils disent : « Nous ne recevons aucune subvention publique » et que c'est un établissement hors contrat, donc cela nous semblait difficile.

Si on regarde le contenu de ce qu'ils proposent, cela n'a pas l'air d'aller bien loin, parce que c'est de faire des photos en famille quand on fait du sport, mais par principe, cela nous gênait également beaucoup, alors qu'évidemment, tout le reste de la délibération ne

peut être qu'applaudi et c'est un exemple de travail en transversalité sport/culture que nous menons au niveau local, mais aussi entre le Département et les villes depuis deux ans, depuis qu'on parle des Jeux olympiques davantage. On voit que ces opérations ont permis de dépasser le travail en silo, de confronter les points de vue et que les spécialistes ou amateurs de sport et les spécialistes de la culture se rendent compte qu'ils ont des parentés entre des méthodes, des valeurs, des objectifs : l'esprit d'équipe, le dépassement de soi, l'organisation...

On est donc tous très satisfait, en particulier dans notre Ville de Colombes, où on en a fait vraiment beaucoup, les résultats sont très positifs et inattendus, on est sûr que cela laissera un héritage très positif, donc on est très partant pour l'ensemble de la délibération, sauf ce point concernant l'Institution Saint-Pie X, parce que d'eux-mêmes, ils mettent sur leur site qu'ils ne veulent pas de subvention publique ; peut-être qu'on a mal compris ce que veut dire : « *ne pas recevoir de subvention publique* », mais ce sont eux-mêmes qui l'affirment.

*(Monsieur Timotéo demande la parole.)*

**M. le Président.**- Monsieur Timotéo, vous n'êtes pas inscrit, mais je vous en prie.

**M. Timotéo.**- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Juste un petit complément très bref.

D'abord, je voudrais juste pointer le fait que le quorum de cette Assemblée cet après-midi est largement permis par la présence de l'opposition, mais vous pouvez recompter, je pense que le quorum doit y être à l'unité près, mais il faut qu'il soit à l'unité près.

**M. le Président.**- On y est largement, au quorum, mais si vous voulez quitter la salle pour qu'il n'y ait plus le quorum, vous êtes libre ! Il n'y a pas de problème... *(Brouhaha)*

**M. Timotéo.**- Ce n'était pas l'objectif de l'intervention...

**M. le Président.-** Je vous reconvoquerai demain matin en urgence !

**M. Timotéo.-** Oui, il n'y a pas de problème.

**M. le Président.-** Pas de problème. Moi, j'ai mon temps ! Pour l'intérêt général, j'ai toujours du temps...

**M. Timotéo.-** Comme nous tous ici...

**M. le Président.-** Donc vous allez rester.

**M. Timotéo.-** C'est pour cela qu'on est resté.

**M. le Président.-** C'est bien !

**M. Timotéo.-** Dans le droit fil des remarques de mes collègues, est-ce qu'un vote séparé de ces différentes subventions est possible ?

**M. le Président.-** Non, il y a une trentaine d'associations, on ne va pas les voter une par une, parce qu'on peut tous trouver quelque chose. Si vous voulez jouer à cela, je ne vais pas me livrer à cela, mais il ne vous aura pas échappé aux uns et aux autres que celle-là, vous la trouvez peut-être marquée d'une certaine façon, mais si je regarde de près, j'en vois d'autres qui sont marquées d'une autre façon, parce que du coup, vous m'avez incité à lire la liste, que je n'avais pas lue, et qui sont très marquées, de façon différente, mais très proches de certains partis politiques. Je n'en fais pas une affaire politique. Le jury a regardé les dossiers et ce qu'il y avait dedans.

En regardant, vous êtes un peu réductrice, Madame Barthélémy-Ruiz, en disant qu'il s'agit de faire une photo ensemble...

**Mme Barthélémy-Ruiz.-** Non, je veux dire que cela ne va pas plus loin en implication religieuse que de faire des photos ensemble, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de contenu qui offense les bonnes mœurs laïques ; c'est ce que je voulais dire.

**M. le Président.-** Tout à fait, mais en même temps – je ne veux pas défendre, mais du coup, je regarde –, c'est peut-être le projet, je ne vais pas dire le plus complet, mais au moins dans la durée, il commence au mois de septembre, il finit au mois de juin, il fait toute l'année scolaire...

**Mme Barthélémy-Ruiz.-** Absolument.

**M. le Président.-** ... alors que d'autres projets sont parfois sur une demi-journée, donc c'est une implication qui est quand même forte et qui ne se résume pas à une simple photo.

Quand je lis, effectivement, je ne vois rien là-dedans de religieux, parce que sinon, pour la peine, j'aurais dit « non », parce que ce n'est pas notre vocation et l'appel à projets n'était pas là-dessus, mais, une fois encore, « *handicross* », « *conférence sur le handisport* », je ne vois pas ce qu'il y a de choquant là-dedans, « *dépassement de soi et excellence* », je ne vois pas ce qu'il y a de choquant, « *quiz sur les JO pour une médaille d'or* », je ne vois pas ce qu'il y a de choquant.

On regarde le projet et ce qu'il y a dans le projet, cela répond à notre cahier des charges et pour les évincer, je ne sais pas, légalement, sur quoi on peut s'appuyer.

**M. Ouzoulias (hors micro).-** La loi de 1905.

**M. le Président.-** Mais rien ne concerne ou ne nuit à la loi de 1905 dans cela !

**M. Ouzoulias.-** Bien sûr, mais c'est une association culturelle. Quel que soit son programme, quelle que soit sa nature, c'est une association culturelle. La séparation de l'Église et de l'État fait qu'on ne donne pas de subvention...

**M. le Président.-** Monsieur Ouzoulias, je connais bien votre problématique sur l'aspect culturel, mais là, il n'y a rien de culturel à travers ce projet, ce sont les actions que l'on finance qui vont de septembre à juin, et c'est pour cela que je disais que ce n'est pas une subvention de fonctionnement, où vous pourriez nous dire à juste titre : « Il y a erreur,

parce que vous subventionnez quelque chose de culturel » . Là, en l'occurrence, on finance un projet spécifique et on ne finance pas du culturel, il n'y a rien dans le dossier qui est culturel.

Je dis simplement : attention de ne pas nous mettre en porte-à-faux, parce qu'il y a quand même des textes, et je ne vois pas sur quel motif on pourrait récuser ce projet... Je ne suis pas juriste, chacun son métier, mais, j'ai un juriste à côté de moi qui dit qu'il n'y a pas de culturel et qu'on ne sait pas, si on les rejette, si on a un recours, ce qu'on pourra dire pour justifier qu'on n'a pas retenu le projet, qui est aussi détaillé, si ce n'est plus, et sur une durée beaucoup plus longue, que beaucoup d'autres projets.

Après, votez comme vous le souhaitez, une fois encore...

Je mets donc aux voix l'ensemble des projets.

Qui est contre ?

Le groupe de Monsieur Datcharry.

Qui s'abstient ?

Le groupe de Monsieur Timotéo.

Le groupe de la Majorité est pour.

## **CULTURE**

### **Rapport n° 24.49 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Centre Pompidou-Metz.**

On passe au 24.49 : il s'agit du Musée départemental Albert-Kahn pour une remise de fichiers numériques au centre Pompidou de Metz.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je suppose que la délibération est adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.50 – Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers  
– Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.**

Le rapport 24.50 concerne le Musée départemental Albert-Kahn toujours, pour la remise de fichiers, mais cette fois-ci à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.51 – Château de Sceaux, musée départemental – Prêts d'œuvres – Ville de Meaux.**

Sur le rapport 24.51, le Château de Sceaux pour le prêt d'œuvres à la Ville de Meaux, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.52 – Maison de Chateaubriand – Groupement de commandes  
– Les Musicales de la Vallée aux Loups – 2024.**

Sur la Maison de Chateaubriand, pour un groupement de commandes pour les Musicales de la Vallée aux Loups pour l'année 2024, je n'ai pas d'inscrit.

Je suppose qu'il s'agit du même vote : adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.53 – Archives départementales – Emprunts et prêt d'œuvres  
– Ville de Colombes, prêteurs privés et musée de l'Histoire vivante de Montreuil.**

Rapport 24.53 : les Archives départementales, pour des emprunts et prêt d'œuvres avec la Ville de Colombes, des prêteurs privés et le musée de l'Histoire vivante de Montreuil.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il y a deux délibérations :

- les emprunts d'œuvres de la Ville de Colombes – Prêteurs privés ;

- le prêt d'œuvres musée de l'Histoire vivante de Montreuil.

Même vote pour les deux : adoptées à l'unanimité.

**Rapport n° 24.54 – Dépôt d'archives – Fédération française de Hockey.**

Sur le dépôt d'archives concernant la Fédération française de Hockey, je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.55 – Système d'archivage électronique mutualisé – Syndicat Seine et Yvelines Numérique – Avenant 1 à la convention tripartite.**

Rapport 24.55 : il s'agit du système d'archivage électronique mutualisé avec le syndicat Seine et Yvelines Numérique, l'avenant n° 1 à notre convention tripartite.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.56 – Dispositif « 1 mois, 1 œuvre » – Centre Boulonnais d'Initiatives Jeunesse (CEBIJE).**

Rapport 24.56 : le dispositif « 1 mois, 1 œuvre », le Centre Boulonnais d'Initiatives Jeunesse.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adoptée à l'unanimité.

**ÉDUCATION**

**Rapport n° 24.57 – Restauration des collèves – Tarification au taux d'effort.**

Rapport 24.57 : il s'agit de la restauration des collèves, et plus particulièrement de la tarification au taux d'effort pour la restauration scolaire.

J'ai deux inscrits : Monsieur Datcharry et Monsieur Adjroud.

**M. Datcharry.-** Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport nous propose de modifier la tarification des cantines des collèges de façon plus juste et équitable.

Notre groupe votera favorablement cette mesure, ceci d'autant plus que nous vous avons nous-mêmes soumis, il y a quelques années, cette question du principe d'égalité de traitement des usagers des cantines.

Il s'agira donc de supprimer les effets de seuil de l'actuelle grille tarifaire composée de six tranches, en créant une tarification au taux d'effort adaptée au quotient familial.

C'est une première étape pour rendre les cantines scolaires plus attractives. Il faudra cependant une communication réellement lisible pour toutes les familles sur cette nouvelle tarification.

Ce rapport rappelle aussi la baisse du nombre de demi-pensionnaires et de repas servis entre 2018 et 2024. Malgré une légère reprise depuis deux ans, il y a là une tendance préoccupante.

À ce propos, dans le bilan 2022-2023 du Pass+ que nous avons récemment reçu, se trouvent des informations importantes sur le nombre d'élèves demi-pensionnaires dans chaque ville.

Ces chiffres donnent à réfléchir sur les dimensions à la fois sociales et territoriales de cette question : à Bagneux, seuls 35 % des collégiens éligibles sont inscrits à la cantine scolaire ; à Villeneuve-la-Garenne, ce ne sont que 25 % des collégiens qui sont inscrits ; à Gennevilliers 22 % et à Nanterre 36 %, alors qu'à Puteaux, par exemple, ils sont 59 % à être inscrits, à Boulogne-Billancourt 69 % et à Neuilly-sur-Seine 68 %.

Il y a manifestement une corrélation forte entre la composition sociale des villes et la fréquentation des cantines scolaires.

Nous le savons, la restauration scolaire recouvre des enjeux à la fois pédagogiques et socio-sanitaires qu'il nous faut davantage prendre en considération.

Cette désertion des cantines par les collégiens des catégories populaires doit nous alerter et nous faire réfléchir à une action plus incitative et volontariste les concernant.

La qualité de l'offre est évidemment essentielle. Il faut développer la cuisine sur place dans les établissements et renforcer la pédagogie alimentaire.

Mais surtout, les prestataires privés actuels ne sont pas à la hauteur, comme les parents nous le rappellent constamment.

Pour terminer, nous le redisons, seule une réelle reprise en main publique de la restauration des collèges nous permettra de répondre à ces enjeux.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Peut-être deux mots de réponse avant de donner la parole à Monsieur Adjroud.

Sur le fait de dire qu'on applique ce que vous aviez demandé il y a quelque temps, non, pas tout à fait. Si ma mémoire est bonne, vous demandiez qu'on ait plus de tranches, en disant : « six, ce n'est pas assez, il en faut plus », et ma réponse avait été de vous dire : « Il y aura toujours l'effet de seuil, même si on augmente le nombre de tranches, et je pense que le vrai système équitable est le taux d'effort », en ajoutant : « Moi-même je l'ai fait dans ma commune, cela a pris plus d'un an pour trouver et mettre en œuvre le travail, et donc les services vont y travailler et on reviendra vers vous. À mon avis, sur les cent et quelques collèges, cela risque de prendre plus de temps que pour la Ville de Châtenay-Malabry » ; je ne me suis pas trompé, on a mis deux ans, mais on y est arrivé.

Et peut-être qu'il faudra, l'an prochain, corriger, adapter, parce que ce n'est pas forcément dès la première fois que l'on trouve le bon équilibre, mais, effectivement, je pense qu'on va arriver à un système qui est beaucoup plus juste, parce qu'à partir d'un quotient de 820 €, c'est-à-dire pour une famille avec un enfant 2 400 €, on était au taux plafond de 4,20 €, ce qui faisait qu'en même temps, on avait beaucoup de familles qui ne faisaient pas calculer le quotient, parce qu'elles considéraient que ce n'était pas la peine, puisqu'elles étaient au taux plafond.

J'anticipe une question peut-être de Monsieur Adjroud, on ne sait pas ce que seront réellement les conséquences, parce qu'il y a tellement de gens qui, aujourd'hui, ne font pas calculer leur situation qu'on verra combien payent moins, combien payent plus, dans la durée, mais en tous les cas, ce sera beaucoup plus juste, et en particulier pour les tranches moyennes. Les tranches basses étaient déjà très aidées, elles continuent à l'être, on n'a pas touché le taux minimum à 0,64, et même, vous le savez, il y a des aides et au-delà même des aides, il n'y a aucun enfant qui est refusé s'il n'y a pas de ressources.

Sur la qualité de l'offre, vous le savez aussi, on a mis beaucoup plus d'argent, 10 M€, de mémoire, lors de cet appel d'offres, pour avoir une meilleure qualité. Elle n'est pas encore au rendez-vous et, finalement, cette somme a été plus utilisée par les prestataires à couvrir les hausses dues à l'inflation des matières premières qu'à la qualité et à la demande que nous portions.

Quant à la production des repas sur site, vous le savez, quand nous rénovons des collèges ou que nous en construisons des nouveaux, nous faisons les travaux pour qu'il y ait des cuisines sur place. Je l'ai dit aussi, ce n'est pas pour autant que nous serons en régie. Pour plus de cent collèges en régie, vous vous rendez compte de la problématique des achats, le problème de trouver les chefs cuisiniers, les personnels de cuisine, quand l'un est absent ou en maladie, cent collèges, ce n'est pas trois, quatre ou cinq écoles.

On peut mettre et exiger dans le cahier des charges des cuisiniers sur place, du personnel sur place, d'avoir des cuisines sur place, mais on va continuer à avoir une délégation et à être exigeant envers cette délégation, car on ne fera pas mieux tout seul. Je vous mets au défi, Monsieur Datcharry, de me trouver dans les semaines qui viennent ne serait-ce que cent dix cuisiniers ; même les restaurants ne les trouvent plus !

**M. Datcharry.-** Vous ne serez quand même pas le patron.

**M. le Président.-** Le patron est le donneur d'ordres ; qui paye décide.

Aujourd'hui, je peux comprendre qu'il y a des difficultés : nous n'arrivons pas à recruter ; pourquoi les sociétés arriveraient mieux à recruter ? Des restaurants eux-mêmes sont parfois fermés maintenant dans nos villes des jours de semaine ou de week-end parce qu'ils n'ont pas assez de personnel, ils n'en trouvent pas. Le Covid a fait que dans tous ces métiers-là, qui ont été interrompus, les gens n'ont pas repris, ils ont considéré que c'était trop dur ou ils ont trouvé autre chose entre-temps, ils ne voulaient plus travailler le week-end ; c'est une réalité, je ne dis pas que c'est bien. Comment les trouverions-nous mieux que le privé ? On n'a pas la même force de frappe. Le privé, les grands groupes peuvent jongler, même si quelqu'un est absent, est en maladie ou autres. Nous, avec cent collèges, vous n'allez pas embaucher trois cents ou quatre cents personnes pour cent ! Quand il y a tout le monde, on en fait quoi des trois cents de plus ? Mais le jour où quelqu'un manque, vous palliez comment, on nourrit comment les enfants ?

Notre enjeu, c'est de faire respecter les obligations du délégataire. Je l'ai dit quand on a eu des difficultés, mon objectif n'est pas d'appliquer des pénalités en disant : « On a appliqué les pénalités, on a fait attention », mais qu'il y ait vraiment la qualité et il faut que ces sociétés comprennent cela. Mon objectif n'est pas d'appliquer des pénalités pour qu'à la fin, ils nous disent : « Finalement, j'ai perdu de l'argent, parce qu'on m'a mis trop de pénalités ». Qu'ils gagnent de l'argent m'est égal, s'il y a la qualité dans les assiettes et les quantités, cela ne me gêne pas. On a décidé de prendre en charge et de ne pas répercuter sur les familles. Je suis prêt à prendre en charge un coût, on a mis 10 M€ de plus pour qu'il y ait de la qualité, du bio et des produits de proximité. À nous de veiller sur ce qui est servi...

Après, la difficulté est de diversifier les prestataires – je crois que peut-être cela changera quand on aura des cuisines sur place, et d'ici là, on sera sorti, j'espère, de la crise –. On a essayé, rappelez-vous, de faire trois lots, de scinder, pour qu'il y ait aussi des entreprises moyennes qui répondent et pas que des grosses. Elles n'ont pas répondu. Pourquoi ? Parce que c'est tombé au moment du Covid et que les entreprises de plus petite taille ne se sont peut-être pas senties, à ce moment-là, assez solides pour pouvoir reprendre ou prendre un tel marché, mais là aussi, une fois encore, la vie évolue. La prochaine fois, j'espère, on ne sera plus dans les mêmes circonstances, et peut-être que d'autres groupes répondront, plus petits, moyens, et que cela permettra aussi une vraie concurrence, parce qu'à partir du moment où vous n'en avez que deux et les deux plus gros, la concurrence y est, mais on sait comment elle est faite.

Monsieur Adjroud, puis Monsieur Baguet.

**M. Adjroud.**- Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, dans un contexte où la précarité économique touche de nombreuses familles, pour qui les fins de mois sont de plus en plus dures à boucler, il était essentiel de mettre en place une tarification plus sociale qui permette aux élèves issus des classes moyennes et des classes plus modestes de bénéficier de repas à un coût abordable. Ainsi, la tarification en fonction du taux d'effort financier des familles s'avère être une solution juste et équitable pour garantir l'accès à la restauration scolaire pour tous.

Je tiens donc à saluer, en toute sincérité, le choix que vous faites ici de réformer la tarification.

Mais, parce qu'il y a toujours un « mais », et vous y avez un peu répondu, lorsqu'on parle de restauration scolaire dans notre département, je manquerais à tous mes devoirs et surtout à la promesse faite cette semaine aux parents d'élèves de mon canton si je ne vous remontais pas une énième fois la réalité que vivent une partie de nos élèves à l'heure du déjeuner.

En effet, le choix confirmé d'externaliser la restauration scolaire entraîne toujours les mêmes effets négatifs et dysfonctionnements préjudiciables, en premier lieu, pour les élèves. Ainsi, dans certains collèges, ce premier trimestre a marqué une continuité dans la médiocrité du service rendu avec les précédents trimestres. La quantité de nourriture prévue et servie souvent insuffisante, nécessitant parfois le recours aux fameuses boîtes de raviolis de secours – plusieurs fois sur ce premier trimestre –, le non-respect des menus communiqués et, malheureusement – et cela, vous y avez répondu –, la qualité moindre des repas proposés sont des réalités que les collèges, les élèves et leurs parents dénoncent régulièrement auprès de nous, de vos services et des délégataires.

Je sais que vos services, et je leur en sais gré, tentent autant que faire se peut de faire en sorte que les deux délégataires respectent leurs engagements, mais cela ressemble malheureusement à une tâche infinie digne des tonneaux des Danaïdes tant les efforts ne durent qu'un temps.

Il est donc essentiel de prendre en compte ces aspects négatifs liés à l'externalisation de la restauration scolaire afin d'améliorer les conditions de repas des élèves, de garantir une alimentation de qualité et de favoriser leur bien-être. Il convient donc de renforcer encore et toujours les mécanismes de contrôle et d'évaluation rigoureux et de s'assurer que les délégataires privés respectent les normes de qualité et de service attendues dans le cadre de la restauration scolaire.

Alors, pour conclure, si nous saluons la mise en place de cette tarification aux taux d'effort, il convient, pour être complet dans le progrès, que vous vous assuriez que la restauration scolaire au sein de nos établissements réponde enfin aux standards attendus par les élèves, les familles et les collègues.

**M. le Président.-** Je ne vais pas re-revenir sur le fait public/privé, mais quand même, sur l'ensemble des collèges qui sont en délégation, je veux bien, il y a toujours des exceptions qui confirment la règle, je ne dis pas que c'est merveilleux de partout, mais ce sont toujours les deux ou trois mêmes collèges qui se plaignent. Donc soit, malheureusement, il y a vraiment là des gens qui ne sont pas compétents et il faut que l'on voie avec les sociétés pour les changer et avoir peut-être du personnel beaucoup mieux formé, soit j'aimerais savoir et voir aussi, parce qu'à chaque fois Nathalie Léandri va déjeuner sur place à leur demande, mais peut-être qu'à un moment donné, il faudrait qu'on leur demande de nous inviter aussi chez eux pour voir ce qu'ils mangent chez eux, parce que ce sont toujours les mêmes...

**M. Adjroud.-** J'en ai deux sur trois sur mon canton, photos à l'appui.

**M. le Président.-** Je ne vous fais pas de reproche à vous, vous siégez et vous êtes enseignant dans un collège...

**M. Adjroud.-** Non, je ne suis pas enseignant.

**M. le Président.-** Ah non, ce n'est pas vous, c'est votre collègue, à chaque fois je confonds...

**M. Adjroud.-** On nous confond souvent, je ne sais pas pourquoi...

**M. le Président.-** Oui, vous êtes dans le même groupe et vous vous ressemblez un peu... (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

En tous les cas, vous siégez au Conseil d'administration en tant que Conseiller départemental d'un collège.

Une fois encore, les parents savent, et quand ce n'est pas les parents, les enseignants, nous faire remonter quand cela ne va pas. Il ne me semble pas qu'on ait tous les jours non plus, il ne faut pas exagérer, des remontées et dans tous les collèges, et même dans les collèges où il y a plus particulièrement des remontées, ce n'est pas non plus tous les jours, et je parle sous le contrôle de Madame Léandri et de nos services, que vous avez

remerciés pour leur efficacité, en tous les cas leur volonté de contrôle. Effectivement, il nous arrive d'aller souvent contrôler ; nos services y vont sans que les collègues soient prévenus, ils y vont à l'improviste, pour voir s'il y a la quantité, la qualité, y compris notre Vice-présidente, et parfois même avec les parents.

Après, on ne peut pas dire que tout va bien, je le dis moi-même, il y a encore à améliorer, mais il y a aussi, et c'est peut-être un peu l'esprit français, toujours les insatisfaits. Dans la vie, il faut faire la part des choses ; vous êtes jeune élu, j'ai un peu plus d'expérience, comme un Sénateur ou d'autres ici, et la vie politique vous apprendra à faire la part des choses, à ne pas tout prendre comme argent comptant et à savoir faire remonter, oui, mais en même temps, à savoir faire aussi redescendre.

**M. Adjroud.-** J'entends la force de l'expérience, Monsieur le Président...

**M. le Président.-** Mais on apprend tous les jours, j'apprends encore, et j'ai été jeune aussi, nous l'avons tous été, nous avons été de jeunes élus avec Monsieur Ouzoulis...

**M. Adjroud.-** ... mais la jeunesse ne me ferme pas les yeux, et je crois que Madame Léandri est en copie de chaque mail et elle pourra attester de l'aspect des déjeuners, je ne suis pas sûr que vous acceptiez de vous asseoir à cette table.

**M. le Président.-** ... et nous durons.

Nous regarderons, mais, une fois encore, ce sont toujours les mêmes. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème, on continue à regarder, on continue à être vigilant.

Monsieur Baguet, qui trépigne depuis un moment ?

**M. Baguet.-** Non, je ne trépigne pas depuis un moment. Je voulais juste apporter, si mon collègue le permet, Monsieur Datcharry, un complément pour l'analyse rapide qu'il a faite, puisqu'il a évoqué le chiffre de 69 % des collégiens qui mangeaient dans les collèges boulonnais : je voudrais lui dire qu'on a un taux de fréquentation des cantines des écoles à Boulogne-Billancourt de 83 %, qui correspond exactement au taux d'emplois féminins de la Ville, donc il ne faut pas oublier ce paramètre, et je voulais lui préciser que la cantine

municipale des écoles est plus chère que les collèges, donc ce n'est pas qu'un problème de financement entre 83 et 69 %, c'est aussi un certain nombre de collégiens de troisième et de quatrième qui ne veulent pas manger à la cantine, tout simplement ; il n'y a donc pas qu'un problème financier, il y a un problème aussi de choix et il y a d'autres choix qui rentrent en compte sur cette baisse significative entre le primaire et le collège. Sur les sixièmes, il faudrait avoir le chiffre niveau par niveau, mais je peux vous assurer qu'à partir de la quatrième/troisième, ils ne veulent pas manger à la cantine, et pourtant, c'est moins cher au Département qu'à la Ville.

**M. le Président.-** Surtout en troisième.

**M. Datcharry.-** C'est pour cela que je parlais d'éducation alimentaire. Il est intéressant de travailler sur ce sujet...

**M. le Président.-** On est sur les tarifs, là.

**M. Datcharry.-** J'aime bien élargir un petit peu le sujet.

**M. le Président.-** Oui, mais votre collègue doit avoir un train, elle me dit : « On avance » !

*(Intervention hors micro de Monsieur Jarry – Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Donc on avance.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Vous voyez, Monsieur Timotéo, qu'on fait des choses nouvelles ! Ce matin, vous avez dit qu'on ne faisait rien, qu'on reconduisait tout. Si je reprends tous les votes qu'on a faits depuis ce matin, il y a beaucoup de nouveautés ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

**Rapport n° 24.58 – Collège Henri Wallon – Malakoff – Nouvelle dénomination.**

Rapport 24.58 : le collège Henri Wallon de Malakoff pour une nouvelle dénomination.

J'ai comme inscrites Madame Trichet-Allaire et Madame Genthon.

**Mme Trichet-Allaire.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons eu de nombreux dossiers, nous arrivons en fin d'après-midi, nous sommes un peu fatigués, je crois, je serai rapide...

**M. le Président.**- Oh, ça va !

**Mme Trichet-Allaire.**- Ça va ?

**M. le Président.**- Je recommence à prendre la forme là !

**Mme Trichet-Allaire.**- D'accord, eh bien très bien !

Il est vrai qu'après tous ces gros dossiers que nous avons pu avoir, cette délibération pourrait sembler peut-être un peu plus secondaire, mais ce serait oublier quand même l'importance du symbolisme.

L'écrivain Giacometti a dit : « *Si le langage parle à l'esprit, le symbole, lui, parle à l'âme. Là où les mots renvoient à des choses ou à des concepts, par le biais de la raison, le symbole lui, fait appel à l'émotion ; il fait vibrer en chacun des sensations inconnues, des souvenirs oubliés et il en dévoile les correspondances profondes et véritables.* »

Voilà pourquoi cette délibération est importante, pour nous, pour notre société, pour la cohésion sociale : elle participe à inscrire dans l'histoire la résistante et écrivaine Charlotte Delbo. Elle participe à rappeler l'importance de la place des femmes dans l'histoire, trop souvent oubliées, voire volontairement effacées.

Combien de femmes artistes se sont vu accaparer leurs œuvres par des hommes ? Combien de femmes aventurières ont été gommées des livres d'histoire ? À combien de femmes guerrières a-t-on nié cette capacité à être de grandes guerrières ?

J'avais prévu une liste de femmes guerrières, je ne vais pas vous la donner finalement, bien que ce soit très intéressant, mais en tout cas, sachez qu'il y en a eu beaucoup trop qui ont été oubliées.

Charlotte Delbo fait partie de ces grandes femmes, ne l'oublions pas, et afin de ne pas oublier toutes les autres, Mesdames, Messieurs, dans vos communes, dès que vous le pouvez, nommez les femmes et baptiser vos nouveaux bâtiments et voies par ses femmes remarquables oubliées.

Merci.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur Ouzoulis, et on finira par Madame Genthon.

**M. Ouzoulis.-** Allez !

Monsieur le Président, je n'interviens pas directement sur la délibération, mais je viens d'apprendre que le Maire de Châtenay-Malabry avait obtenu de la Région de donner au lycée polyvalent de Châtenay-Malabry...

**M. le Président.-** Oui, cela a été voté hier soir.

**M. Ouzoulis.-** ... le nom de « Mélinée et Missak Manouchian »...

**M. le Président.-** Oui, qui ont habité deux ans à Châtenay-Malabry.

**M. Ouzoulias.-** Exactement ! J'en suis extrêmement ému, je pense que c'est un acte très fort et la petite recherche que j'ai faite montre que c'est le premier établissement qui, en France, portera le nom de « Missak et Mélinée Manouchian », je suis très heureux que cela se fasse dans les Hauts-de-Seine et dans la Ville de Châtenay-Malabry...

**M. le Président.-** On a beaucoup de valeur à Châtenay-Malabry !

**M. Ouzoulias.-** Oui, mais on les partage.

**M. le Président.-** Dites-le à l'opposition !

**M. Ouzoulias.-** Je me suis permis cette incise pour dire combien cette nouvelle dénomination répondait à quelque chose de très fort et je dirai au Maire de Châtenay-Malabry combien nous sommes touchés par ce geste.

**M. le Président.-** Il y sera sûrement sensible.

**M. Ouzoulias.-** Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Madame Genthon ?

**Mme Genthon.-** Merci beaucoup, merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais essayer d'être rapide, puisque c'est une délibération qu'on salue.

Le groupe salue cette nouvelle dénomination qui attribue le nom de « Charlotte Delbo », résistante communiste, déportée dans le camp de femmes, le camp de Ravensbrück, en 1944. Nous saluons ce choix, fait en concertation avec Madame Jacqueline Belhomme, la Maire de Malakoff, un choix fort, un choix politique engagé pour l'égalité, celui de valoriser les parcours et les vies de femmes autant que celles des hommes dans nos espaces publics.

Cette nouvelle dénomination vient ainsi remonter le faible taux de féminisation de noms de nos établissements, puisque j'ai fait quelques petits calculs, dans notre

département, sur les quatre-vingt-dix-huit collèges publics, nous avons six collèges qui portent le nom d'une femme, sept aujourd'hui avec l'entrée de Charlotte Delbo : on a Anne Frank à Antony, Jacqueline Auriol à Boulogne-Billancourt, George Sand à Châtillon, Marguerite Duras à Colombes, Armande Béjart à Meudon et Marie Curie à Sceaux. C'est bien, mais on peut faire mieux, je pense, Monsieur le Président, cela fait un taux de 7 %.

En février 2024, le Conseil d'évaluation de l'école a publié une étude intitulée : « De quoi les établissements scolaires sont-ils le nom ? ». On y apprend que lorsque les établissements scolaires portent un nom, les personnalités masculines sont très majoritaires et les femmes sous-représentées. En France, la moyenne est de 17 % concernant les collèges, 16 % pour les lycées et 23 % pour les écoles. On est donc en deçà de la moyenne nationale. Notre Département, comme on l'a rappelé, est résolument engagé dans une stratégie départementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et, je pense, ne peut se satisfaire d'une si faible représentation des femmes dans la dénomination de nos collèges.

Alors, j'espère avoir bien lu le plan d'actions 2023-2025, mais il ne me semble pas qu'il soit fait mention de cette question : la place des femmes dans l'espace public. C'est pourtant une question importante.

Ceci dit, nous ne sommes pas les plus mauvais élèves en ce domaine ; le Département des Yvelines a un taux de 6 % ; le Val-de-Marne est à 11 %, 12 % dans le Val d'Oise, 14 % à Paris et la Seine-Saint-Denis est à près de 20 %.

Il ne s'agit pas ici, Monsieur le Président, de donner des leçons ni de distribuer les bons ou les mauvais points, nous faisons simplement le constat que nos espaces publics doivent faire plus de place aux femmes, parce que les parcours des femmes comptent, ils se saluent et s'honorent au même titre que celui des hommes, sans oublier le modèle que cela représente pour les petites filles.

Aussi, parce qu'il nous paraît important de rétablir un équilibre et de réparer une injustice considérable – la moitié de l'humanité rendue invisible dans l'espace public –, notre groupe vous soumet aujourd'hui trois propositions qui permettent de rattraper notre retard :

- la première est de se fixer la règle selon laquelle, dorénavant, toute création d'équipement public départemental se verra attribuer le nom d'une femme et, lorsque cela est possible, comme pour le cas présent, de modifier la dénomination au profit du nom d'une femme ;

- la deuxième, d'encourager les trente-six communes des Hauts-de-Seine à féminiser leurs noms de rues, leurs noms d'écoles, d'équipements sportifs, et de valoriser les bonnes pratiques de certaines villes. Par exemple, à Nanterre, ce soir, nous allons inaugurer le gymnase Alice Millat, sportive française qui a créé les Jeux olympiques féminins, et nous sommes passés de 9 % de noms de rues à plus de 20 % en juin dernier...

**M. le Président.-** Avec le nouveau Maire ? *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

**Mme Genthon.-** Non, l'ancien, il a fait des bonnes choses avant de partir ! *(Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

Mais c'est le cas aussi à Bagneux, c'est le cas aussi à Garches, plusieurs Villes des Hauts-de-Seine sont engagées dans cette dynamique, et nous pensons qu'un état des lieux départemental sur les noms des rues, ville par ville, serait bienvenu.

- enfin, la troisième proposition que nous vous faisons est de lancer un appel à projets départemental autour de l'organisation des journées du Matrimoine, puisque vous le savez, chaque année, au mois de septembre, il y a les journées du Patrimoine ; il s'agirait ici de valoriser et de mettre à l'honneur les femmes dans notre travail mémoriel.

Je ne manquerai pas de refaire ces propositions le 25 avril prochain, puisque nous avons une matinée de travail au Pôle Léonard de Vinci sur ce sujet avec notre collègue Camille Bedin.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président.-** De rien !

Juste deux secondes de réponse. Sur les collèges, en tous les cas, cela ne dépend pas que de nous, et moi, je ne veux pas forcer, imposer. Il y a un Conseil d'administration, il y a des élus locaux, et même si c'est un collège, là, en l'occurrence, on a répondu à la demande locale à la fois du Conseil d'administration et de la Maire.

Si on a ce type de demande, on fera comme on l'a fait là, on ne s'y opposera pas et on délibérera.

Pour autant, je ne vais pas écrire aux Maires ou solliciter nos élus départementaux qui siègent dans les différents Conseils d'administration pour demander qu'il y ait à l'ordre du jour le nom d'une femme pour remplacer le nom existant, parce que chaque ville a son histoire, il peut y avoir aussi des noms d'hommes qui ont été donnés, et pas par hasard. Les femmes ont participé à l'histoire, mais certains hommes aussi, et il faut parfois faire attention aussi, en voulant bien faire, de ne pas mal faire d'un autre côté.

Une fois encore, je suis aussi pour la liberté, donc si on a des demandes, on y répondra, si on n'a pas de demande, je ne prendrai pas l'initiative. Il ne me semble pas avoir refusé une demande, quelle qu'elle ait été, qui nous ait été remontée dans ce domaine, mais je laisse la liberté, je n'impose pas.

Je mets maintenant aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

#### **Rapport n° 24.59 – Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.**

Rapport 24.59 : il s'agit du Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines, l'affiliation de nouveaux organismes.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je suppose que c'est l'unanimité.

Approuvée à l'unanimité

### **JEUNESSE**

#### **Rapport n° 24.60 – Concours « Raconte-moi ton engagement » – Règlement.**

Rapport 24.60 : il s'agit du concours « Raconte-moi ton engagement » et de son règlement pour lancer ce concours.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport n° 24.61 – Attribution de bourses pour la formation BAFA/BAFD.**

Rapport 24.61 : il s'agit de l'attribution de bourses pour la formation au BAFA et au BAFD.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adoptée à l'unanimité.

Je n'ai pas reçu de question orale ni de vœu.

Nous avons donc terminé l'ordre du jour de notre séance. Je vous souhaite un bon week-end et, pour ceux qui partent en vacances, de bonnes vacances et à très bientôt. Merci à vous.

*(la séance est levée à 16 heures 51)*

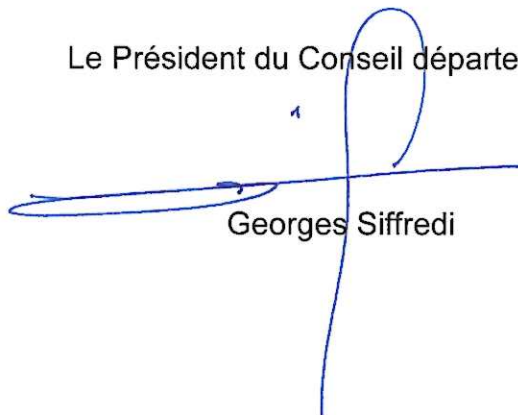
-----

Le secrétaire de séance



Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental



Georges Siffredi